

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVI^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Séances du mardi 27 juin 2023

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 6571

2^e séance 6623

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

288^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mardi 27 juin 2023

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Questions au Gouvernement (p. 6575)

GAZOLE NON ROUTIER AGRICOLE (p. 6575)

M. Emmanuel Blairy

M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics

M. Emmanuel Blairy

2. Souhaits de bienvenue à une délégation étrangère (p. 6576)

3. Questions au Gouvernement (suite) (p. 6576)

TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE DU GAZ (p. 6576)

M. Maxime Laisney

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique

COÛT DE L'ÉNERGIE (p. 6576)

M. Henri Alfandari

M. Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie

OCCUPATION ILLICITE DE TERRAINS (p. 6577)

M. Christophe Naegelen

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer

INDÉPENDANCE DE LA PRESSE (p. 6578)

M. Bruno Millienne

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du nouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement

TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE DU GAZ (p. 6579)

M. Sébastien Jumel

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique

M. Sébastien Jumel

SITUATION EN RUSSIE (p. 6579)

Mme Natalia Pouzyreff

Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

PORT DU HIJAB SUR LES TERRAINS DE FOOTBALL (p. 6580)

M. Olivier Marleix

Mme Élisabeth Borne, Première ministre

M. Olivier Marleix

FERMETURE NOCTURNE DES SERVICES D'URGENCE (p. 6581)

M. Guillaume Garot

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

INDÉPENDANCE DE LA PRESSE (p. 6582)

Mme Sophie Taillé-Polian

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du nouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement

INDÉPENDANCE DE LA PRESSE (p. 6583)

M. Marc Ferracci

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du nouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement

INDÉPENDANCE DE LA PRESSE (p. 6583)

Mme Caroline Parmentier

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du nouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement

Mme Caroline Parmentier

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI (p. 6584)

M. Laurent Alexandre

M. Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DANS LE GERS (p. 6585)

M. David Taupiac

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE DANS LES TERRITOIRES (p. 6586)

M. Karl Olive

Mme Amélie Oudéa-Castéra, ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques

PARCOURSUP (p. 6587)

Mme Isabelle Périgault

Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

RECRUTEMENT DES PROFESSEURS (p. 6588)

Mme Géraldine Bannier

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels

PROJET DE TOTALÉNERGIES
EN AFRIQUE (p. 6589)

Mme Sophia Chikirou

Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Mme Sophia Chikirou

SÉCURITÉ EN AVIGNON (p. 6589)

Mme Catherine Jaouen

M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer

Mme Catherine Jaouen

DÉCARBONATION DES SITES INDUSTRIELS (p. 6590)

M. Damien Adam

M. Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie

DROITS DES ENFANTS (p. 6591)

Mme Élixa Martin

Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'enfance

DÉCÈS D'UN JEUNE CONDUCTEUR
LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER (p. 6592)

Mme Sabrina Sebaihi

M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer

TÉLÉTRAVAIL TRANSFRONTALIER (p. 6592)

Mme Stéphanie Kochert

M. Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion

RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE
OUTRE-MER (p. 6593)

Mme Mereana Reid Arbelot

M. Stanislas Guerini, ministre de la transformation et de la fonction publiques

Mme Mereana Reid Arbelot

ANNULATION DE L'AGRÈMENT
DE L'ASSOCIATION ANTICOR (p. 6594)

M. Arthur Delaporte

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement

M. Arthur Delaporte

M. Olivier Véran, ministre délégué

ACCÈS AUX SOINS (p. 6595)

Mme Laurence Robert-Dehault

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

Mme Laurence Robert-Dehault

ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES
ET DES SERVICES PUBLICS
PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES 2024 (p. 6596)

Mme Annie Vidal

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des personnes handicapées

Mme Annie Vidal

RÉOUVERTURE DE LA PHARMACIE
DE CREMEAUX (p. 6596)

M. Antoine Vermorel-Marques

Mme la présidente

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement

Suspension et reprise de la séance (p. 6597)

PRÉSIDENTE DE MME ÉLODIE JACQUIER-LAFORGE

4. Accompagnement des élus locaux dans la lutte contre l'artificialisation des sols (p. 6597)

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 6597)

M. Stéphane Delautrette (SOC)

M. Luc Lamirault (HOR)

Mme Marie Pochon (Écolo-NUPES)

M. Sébastien Jumel (GDR-NUPES)

M. Paul Molac (LIOT)

M. Pascal Lavergne (RE)

Mme Christine Engrand (RN)

M. William Martinet (LFI-NUPES)

M. Vincent Rolland (LR)

Mme Marina Ferrari (Dem)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 6604)

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Suspension et reprise de la séance (p. 6605)

5. Partage de la valeur au sein de l'entreprise (p. 6605)

DISCUSSION DES ARTICLES
(suite) (p. 6605)

Article 3
(suite) (p. 6605)

Amendement n° 138 rectifié

Rappel au règlement (p. 6605)

M. Hadrien Clouet

Article 3
(suite) (p. 6605)

Amendement n° 224

M. Louis Margueritte, rapporteur de la commission des affaires sociales

M. Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion

Amendements n^{os} 150, 117, 154, 226, 189, 7

Sous-amendements n^{os} 406, 408

Amendements n^{os} 43, 88, 50, 302, 328, 144

Après l'article 3 (p. 6614)

Amendements n^{os} 155, 399

Sous-amendements n^{os} 409, 410, 411, 421, 412, 416, 413, 419, 418, 414, 420

Article 4 (p. 6615)

M. Frédéric Cabrolhier

M. François Ruffin

Amendement n^o 119

Après l'article 4 (p. 6616)

Amendements n^{os} 122, 74, 166, 152, 321, 304 rectifié, 10, 40, 153, 322, 193

6. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 6622)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

GAZOLE NON ROUTIER AGRICOLE

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Blairy.

M. Emmanuel Blairy. À Villers-Sir-Simon, à Gouy-en-Artois et partout en France, nos agriculteurs sont inquiets. En dix ans, 100 000 exploitations agricoles ont disparu. Le bilan macroniste est un vaste plan social qui ravage l'agriculture française.

M. Sylvain Maillard. C'est faux !

M. Emmanuel Blairy. Lors des assises des finances publiques qui se sont tenues ce mois-ci, monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, vous avez déclaré faire des économies pour protéger notre nation contre le risque de la dette. Rappelons votre bilan : vous avez créé 600 milliards d'euros de dette sous le mandat précédent et 150 milliards de déficit dans la dernière loi de finances.

M. Sylvain Maillard. Vous étiez contre le « quoi qu'il en coûte » ?

M. Emmanuel Blairy. Pour cacher votre responsabilité, vous annoncez un nouveau plan sur le dos – une fois de plus – de nos agriculteurs. Sous couvert du verdissement de la fiscalisation du gazole non routier (GNR), nos paysans vont payer plus cher leur carburant ! Cette énergie, vous le savez, est pourtant bien moins polluante que le fioul domestique utilisé auparavant, et elle est même composée d'une part de biocarburants.

Nos agriculteurs ne sont pas là pour remédier aux errements de l'exécutif – car oui, vous souhaitez leur faire payer votre incompétence par un plan de 10 milliards d'euros d'économies dont ils auraient à supporter 15 %, rendez-vous compte ! Contraindre ceux qui font la qualité de nos assiettes et la beauté de nos paysages alors que nous importons toujours plus de denrées alimentaires, c'est saboter tout une filière et mettre en danger notre souveraineté alimentaire, déjà très affectée.

Pouvez-vous donc vous engager à exclure de votre plan le GNR agricole pour soutenir concrètement la filière ? Les agriculteurs vous demandent de retrouver le bon sens paysan. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics.

M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics. Une nouvelle fois, vous contestez le choix d'avoir accumulé les déficits pendant la période du covid pour accompagner les restaurateurs, les commerçants et les artisans. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.)* Avec vous, ils n'auraient pas été protégés ; ils seront sans doute heureux de le savoir. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

Un large consensus existe autour de la nécessité de sortir des énergies fossiles, en France comme en Europe. Le GNR a donné lieu à d'abondants débats dans cet hémicycle, où sa suppression pour les usages non agricoles a été votée en 2019 – suppression reportée à plusieurs reprises depuis lors.

Dans le système actuel, les Français paient deux fois : par une dépense fiscale avec les mesures applicables à ces carburants polluants puis pour réparer la pollution ainsi provoquée. Soyons cohérents et dotons-nous des moyens de financer la transition écologique. C'est à ces fins que Bruno Le Maire a annoncé que de manière très progressive, à l'horizon 2030, la niche fiscale réservée au GNR serait supprimée. Cela doit se faire en cohérence et en responsabilité. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe RN.)* En cohérence par rapport à nos objectifs climatiques, notamment la sortie des énergies fossiles, et en responsabilité pour ne pas plonger par cette décision des secteurs économiques et agricoles dans de grandes difficultés.

M. Patrick Hetzel. Les agriculteurs sont très inquiets !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. C'est pourquoi, avec Bruno Le Maire et Marc Fesneau, nous avons lancé une concertation avec l'ensemble des filières concernées, qu'il s'agisse du bâtiment et des travaux publics, de l'agriculture ou du transport routier. Ce travail nous conduira cet automne à avoir un débat dans cet hémicycle sur le calendrier de suppression de la niche applicable au GNR que nous proposerons, dont je rappelle qu'il sera très progressif. Encore une fois, l'enjeu est de protéger la planète mais aussi de faire preuve de responsabilité à l'égard des filières économiques.

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Blairy.

M. Emmanuel Blairy. Pour vous, l'enjeu est surtout de faire les poches de nos paysans ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)* Vous appliquez ce qui s'appelle la politique de la zigzag, qui consiste à croire que là où il y a bordure, il y a trottoir. Les choses ne marchent pas comme ça ! La France, en particulier les agriculteurs qui nous nourrissent, ont besoin d'un véritable plan ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

2

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION ÉTRANGÈRE

Mme la présidente. Chers collègues, je suis heureuse de souhaiter en votre nom la bienvenue à une délégation du groupe d'amitié Mexique-France de la Chambre des députés des États-Unis du Mexique, conduite par son président, M. Roberto Carlos López Garcia. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE DU GAZ

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Laisney.

M. Maxime Laisney. Après une augmentation de 6 % du coût de la vie, après une nouvelle hausse des loyers pouvant atteindre 3,5 %, c'est une énième attaque contre le pouvoir d'achat que vous allez mener en supprimant les tarifs réglementés du gaz à partir du 30 juin et en abandonnant le bouclier tarifaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Erwan Balanant. Que vous n'avez pas voté ! Il faudrait savoir !

M. Maxime Laisney. Cette suppression frappera plus de 2 millions de nos concitoyens, contraints à une sobriété qui n'est pas du tout « raisonnable » mais bel et bien subie. En 2022 déjà, plus de 800 000 procédures ont été lancées pour impayés, soit une hausse de 10 %, mais cela ne vous suffit pas. Alors que le médiateur de l'énergie lui-même met en garde contre les contrats à prix ajusté au marché, vous décidez d'exposer les familles à l'extrême volatilité des prix sur les marchés du gaz. (*Mêmes mouvements.*) Les tarifs ont doublé depuis 2004 et, l'été dernier, ils étaient vingt fois supérieurs à leur niveau observé quelques semaines plus tôt.

En appliquant bêtement les règles de concurrence européennes, vous préférez prendre nos concitoyens en otage d'un marché qui ne marche pas plutôt que les protéger contre cette nouvelle bombe sociale. Vous préférez conforter les rentes des multinationales de l'énergie. Vous préférez protéger la liberté des ultrariches de brûler du kérosène dans leurs jets privés tandis que le plus grand nombre devra bientôt choisir entre faire cuire ses pâtes ou se chauffer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Quelle rustine allez-vous devoir encore inventer pour pallier votre entêtement idéologique ? N'avez-vous donc rien compris du message de nos concitoyens depuis les gilets jaunes, de leur exigence de vivre dignement et pas seulement de survivre ? L'énergie, c'est la vie, c'est un bien commun et c'est un droit. (*Mêmes mouvements.*) Vous voulez imiter le Conseil national de la Résistance mais vous liquidez les conquies sociaux de la Libération, dont font partie les tarifs réglementés !

Je vous le demande donc solennellement, madame la ministre de la transition énergétique : allez-vous, comme vous le demandent plus de 30 000 personnes par une pétition en ligne, renoncer à cette nouvelle casse sociale, à cette nouvelle injustice ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la transition énergétique.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique. Vous comparez la fin des tarifs réglementés de vente du gaz à une libéralisation du marché. (« Ah ! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Cessez de mentir : ces tarifs évoluent chaque mois au rythme de l'évolution des prix du marché, sur laquelle est fondé l'index qui les détermine ! Contrairement à ce que vous prétendez, quand les prix se sont envolés, c'est le bouclier gaz instauré par la majorité qui a protégé les Français d'une augmentation de leur facture ! Le bouclier a permis d'éviter des hausses massives allant jusqu'à 120 %.

La France insoumise a-t-elle voté pour ce bouclier gaz ? (« Eh non ! » et applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.) Non, vous n'avez pas voté la seule mesure efficace pour éviter l'envolée des prix ! Et vous prenez maintenant la parole alors que les prix sont redescendus, voilà la vérité. Vous n'avez pas voté une seule des mesures de protection en faveur des Français, des entreprises et des collectivités locales. Bouclier tarifaire électricité ? Non. Bouclier tarifaire gaz ? Non. Chèque énergie exceptionnel ? Non. Chèque-bois, chèque-fioul, filet de sécurité ? Non plus.

Mme Clémence Guetté. Quel mépris ! On a proposé dix fois le blocage des prix !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Mais vous ne vous arrêtez pas là : vous refusez d'agir pour libérer notre pays de sa dépendance aux énergies fossiles. Avez-vous voté pour l'accélération des énergies renouvelables ? (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe RE.) Pour l'accélération des procédures dans le secteur nucléaire ? (*Mêmes mouvements.*)

Derrière vos belles paroles se cachent votre détestation dogmatique du nucléaire, votre préférence pour le gaz russe et le charbon allemand...

Mme Clémence Guetté. Et le gaz de schiste étatsunien ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. ...et votre refus de rendre notre pays plus indépendant sur le plan énergétique. Laissez donc la majorité travailler et protéger les Français ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme Mathilde Panot. Votre réponse est honteuse !

Mme Clémence Guetté. Oui, la honte !

COÛT DE L'ÉNERGIE

Mme la présidente. La parole est à M. Henri Alfandari.

M. Henri Alfandari. Nombreux sont les chefs d'entreprise et d'exploitation de ma circonscription qui sont dans l'incertitude quant aux tarifs des fournisseurs d'énergie et à la mise en œuvre des aides votées par cette assemblée. Nous sommes nombreux ici à avoir connaissance de cette situation. Si les aides apportées ont largement bénéficié aux acteurs économiques qui les ont perçues, de nombreuses entreprises sont confrontées à des régularisations intenable pour leur trésorerie et sont menacées de fermeture à court terme.

Mme Farida Amrani. Pourtant, ces aides, vous les avez votées !

M. Henri Alfandari. Pour rappel, le prix de nombreux contrats sera réajusté à la fin de l'année afin d'appliquer un prix moyen de l'électricité sur l'année 2023 à la consommation effective des bénéficiaires. Or des reprises mensuelles sont constatées dès à présent. Les entreprises et exploitations concernées doivent donc ajouter des sommes à leur facturation ordinaire et ne peuvent tout simplement pas les acquitter. Certains chefs d'entreprise qui pouvaient bénéficier de mesures de soutien n'ont pu s'en saisir pleinement ou se sont trompés de dispositif. Toutes ces entreprises sont en danger imminent, et avec elles, leurs emplois et leurs savoir-faire.

Par ailleurs, nous allons préparer nos approvisionnements pour l'hiver prochain. De larges mouvements tectoniques sont à l'œuvre : bouleversements géopolitiques, augmentation des transactions libellées en yuans, difficultés d'approvisionnement en énergie. Ce contexte de tensions sur les ressources pourrait maintenir des tendances inflationnistes.

Ma question est double, monsieur le ministre délégué chargé de l'industrie. À court terme, pouvez-vous nous dire ce que nous devons expliquer à nos entrepreneurs face aux difficultés de lisibilité des factures et de gestion de trésorerie liées aux reprises mensuelles du bouclier ou de l'amortisseur ?

M. Sébastien Jumel. Qu'il faut mettre fin à l'immobilisme !

M. Henri Alfandari. À moyen terme, ces dispositifs s'éteignant et sachant qu'à ce stade nous ne souhaitons pas les renouveler, quelles mesures envisagez-vous pour que les consommations électriques demeurent à des niveaux supportables pour une large partie de notre tissu économique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

M. Sébastien Jumel. Tarifs réglementés !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie. Votre question me donne l'occasion de rappeler que les mesures votées par la majorité pour faire face au défi historique que nous avons connu l'hiver dernier – en raison du niveau et de la volatilité sans précédent des prix du fait de la situation internationale – ont été une stratégie gagnante. Vous l'avez dit : nous avons protégé les ménages et les entreprises comme nulle part ailleurs en Europe, et nous avons adapté notre outil de production énergétique – électrique et gazier – à la situation. J'en profite pour saluer et remercier les agents d'EDF qui ont travaillé d'arrache-pied pour remettre l'appareil nucléaire à niveau, ainsi que les employés de TotalEnergies qui construisent un terminal méthanier flottant qui sera fort utile l'hiver prochain car il nous assurera un approvisionnement gazier de qualité.

Vous m'interrogez sur l'hiver prochain, précisément. Même si la situation s'est beaucoup améliorée et si les prix ont retrouvé des niveaux normaux, nous ne devons pas nous en contenter.

M. Sébastien Jumel. Maintenez le tarif réglementé !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Il faut préparer l'hiver en continuant de négocier – ce que fait Mme Pannier-Runacher – l'évolution du fonctionnement du marché de l'énergie afin que nous ne dépendions plus du charbon allemand et d'autres ressources internationales. Nous devons aussi traiter les cas – vous en avez cité certains – dans lesquels des entreprises font face à une facturation anormale.

M. Sébastien Jumel. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Dans leur immense majorité, les fournisseurs d'énergie ont directement appliqué aux factures les ristournes liées au bouclier énergétique que vous avez voté. Néanmoins, certains consommateurs font part de leur incompréhension car des erreurs ont manifestement été commises dans leur facturation. La solution passe par les commissaires départementaux de sortie de crise, qui sont là pour les aider. Ils accompagnent déjà plus de 10 000 entreprises ; n'hésitez pas à orienter vers eux les entreprises qui vous alertent pour que les erreurs soient corrigées.

OCCUPATION ILLICITE DE TERRAINS

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. Le printemps et l'été voient fleurir les déplacements de caravanes des gens du voyage. Malgré la création d'aires d'accueil financées par les collectivités donc payées par les impôts de nos concitoyens, des installations illégales et brutales ont toujours lieu chez des particuliers ou sur des terrains communaux. C'est le cas dans le Nord, chez notre collègue Guy Bricout mais aussi, chez moi, dans les Vosges. Dans la commune du Syndicat, 200 caravanes ont ainsi forcé hier leur installation dans le champ d'un agriculteur qui venait de terminer de le faucher.

Monsieur le ministre de l'intérieur et des outre-mer, mes questions sont simples. Comment expliquer à nos associations que nous leur refusons l'organisation d'une manifestation parce qu'elles ont oublié de remplir un simple papier alors même que nous laissons 200 caravanes s'installer sur du foin sec, dans une période où les incendies menacent ? Comment expliquer à nos concitoyens qu'il faut respecter notre environnement alors que nous laissons un terrain entier et la forêt voisine souillés par les déchets dans une zone classée Natura 2000 et un périmètre de protection des captages d'eau ? Comment expliquer à nos collectivités que nous les soutenons dans cette assemblée alors que nous laissons les maires, en l'occurrence celui du Syndicat, Pascal Claude, impuissants face à cet envahissement ? Pour finir, comment expliquer à tous nos concitoyens qu'il faut respecter la loi pour le bien commun alors que nous laissons agir impunément ceux qui ne la respectent pas ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LIOT, RN, LR et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer. Je sais comme il est difficile pour les élus locaux de faire face aux occupations illégales de terrains, dans le cas que vous évoquez, celles des gens du voyage. Selon le droit actuel, les collectivités locales, les intercommunalités et départements doivent se conformer aux obligations de la loi visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite loi Besson 1, et de la loi relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite loi Besson 2, en mettant en place des aires d'accueil pour les gens du voyage. Sinon, les gendarmes et les policiers ne peuvent procéder aux expulsions à la demande de l'autorité judiciaire même si les demandes sont fondées.

M. Maxime Minot. Venez à Bazicourt dans l'Oise !

M. Gérald Darmanin, ministre. Il y a, en outre, des trous dans la raquette qui empêchent les forces de l'ordre d'intervenir.

M. Pierre Cordier. Y en a marre des trous dans la raquette !

M. Gérald Darmanin, ministre. Ainsi lorsque le maire ou le propriétaire ne porte pas plainte dans le délai qu'impose la flagrance, elles ne peuvent se rendre sur place qu'après qu'une décision de justice a été rendue, une fois écoulé un délai forcément long. Sans doute faut-il corriger cela.

Par ailleurs, il se peut que les caravanes s'installent sur des terrains dont le propriétaire est inconnu ou dont le propriétaire ne porte pas plainte, parfois contre rétribution. Même s'il s'agit d'une propriété privée, il faut laisser aux maires et aux préfets le soin de se substituer aux particuliers pour porter plainte afin de libérer l'action judiciaire qui permet de faire évacuer ces personnes.

Je partage la colère des habitants et des élus locaux. En tant qu'élu local, j'ai été confronté aux mêmes difficultés alors même que j'avais ouvert une aire d'accueil. Je peux vous promettre qu'avec Christophe Béchu, nous proposerons bientôt de faire évoluer la législation en prenant appui sur la proposition de loi de vos collègues sénateurs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

INDÉPENDANCE DE LA PRESSE

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. Le *Journal du dimanche*, le JDD, n'est pas paru dimanche, l'ensemble de la rédaction ayant décidé de faire grève pour protester contre la nomination d'un nouveau directeur de la publication aux opinions bien affirmées. Mme la ministre de la culture s'est d'ailleurs elle-même émue...

M. Fabien Di Filippo. Est-ce son rôle ?

M. Bruno Millienne. ...de l'arrivée à la tête de ce titre d'un homme qui dirigeait il y a peu un journal condamné pour injure raciste. Cette nomination est le symptôme d'un mouvement plus général : comme pour d'autres médias, elle remet en question l'indépendance des rédactions et la pluralité de la presse.

Depuis la consécration de la liberté de la presse par la loi de 1881, le législateur a régulièrement encadré ce qui est l'un des piliers de notre régime démocratique, sans en altérer la force. Nos prédécesseurs ont ainsi réussi à assurer l'indépendance des journalistes ou encore la lutte contre la manipulation de l'information sans dénaturer ou affaiblir cette liberté fondamentale.

Je vous le dis clairement, j'ai aujourd'hui l'impression que la situation nous échappe !

M. Philippe Ballard. Cela fait longtemps qu'elle vous a échappé !

M. Bruno Millienne. Jamais, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et l'ordonnance d'août 1944 interdisant la concentration des organes de presse, nous n'avons assisté à une stratégie aussi agressive de mise sous tutelle idéologique de notre paysage médiatique. Cette situation quasiment inédite pose clairement la question de l'indépendance des titres de presse vis-à-vis du pouvoir économique et de la concentration du capital dans les mains d'un seul homme mais aussi du rôle que doit jouer l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) pour garantir la pluralité des opinions. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Fabien Di Filippo. Qui a supprimé la redevance audiovisuelle ?

M. Bruno Millienne. Ma question est donc la suivante : face aux nouveaux défis que doit affronter notre paysage médiatique, comment pouvons-nous continuer d'assurer l'indépendance journalistique et le pluralisme des opinions, seuls garants d'une information éclairée de nos concitoyens, indispensables au maintien d'une démocratie qui fonctionne ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem, RE, Écolo-NUPES et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.

M. Éric Ciotti. Où est donc la ministre de l'information ?

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement. Le Gouvernement n'ignore pas ce qui se passe au JDD et les craintes que cela peut soulever de toutes parts. La presse d'opinion est légale en France, conformément aux principes fondamentaux de notre démocratie que sont le pluralisme des médias et la liberté de la presse.

M. Éric Ciotti. Bravo pour ce rappel !

M. Olivier Véran, ministre délégué. Les inquiétudes n'en demeurent pas moins vives dans une partie de la profession. La ministre de la culture...

M. Laurent Jacobelli. Mme la ministre de la propagande !

M. Olivier Véran, ministre délégué. ...n'a pas attendu l'actualité récente pour se saisir de ces questions de protection du pluralisme, de libre information et de respect de l'indépendance éditoriale, qu'elle avait identifiées dès son arrivée, il y a un an.

En janvier, elle a réuni des parlementaires pour les associer aux réflexions sur une évolution de la loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias du 14 novembre 2016, dite loi Bloche. La présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Mme Isabelle Rauch, s'est également mobilisée à travers une mission d'évaluation de l'impact de cette loi dont elle est co rapporteure avec Inaki Echaniz, du groupe Socialistes et apparentés, et dont les travaux sont en cours.

Faut-il aller plus loin que ce qui existe déjà dans la loi – pensons aux chartes déontologiques et aux comités relatifs à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes composés de personnalités indépendantes ? (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.*)

M. Éric Ciotti. Dans quel pays est-on ?

M. Olivier Véran, ministre délégué. Le droit ne comporte, par exemple, aucune disposition de nature à garantir l'indépendance des rédactions à l'égard des tentatives d'influence ou d'immixtion de la part d'actionnaires. Je ne doute pas que vos travaux et les auditions auxquelles vous procéderez nous permettront d'avancer ensemble afin de déterminer si des évolutions sont nécessaires. Le Gouvernement souhaite réfléchir à la manière de renforcer les garanties indispensables à notre démocratie, qui s'incarne aussi dans la diversité des opinions. Toutes les pistes sont donc ouvertes, vous le savez. Le Président de la République a d'ailleurs annoncé la tenue d'états généraux de l'information qui seront les bienvenus pour aborder l'ensemble de ces questions (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*) – n'ayez pas peur, messieurs les députés ! – relatives à l'information, valeur si chère à notre pays. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE DU GAZ

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Avec l'inflation, les Français sont assommés : assommés par l'uppercut des prix alimentaires ; assommés par l'explosion des coûts de l'électricité ; assommés par votre refus idéologique de compenser l'inflation par la rémunération du travail, le salaire. Le 1^{er} juillet, votre gouvernement va en rajouter une louche en franchissant un nouveau cap dans la libéralisation du marché de l'énergie avec la fin des tarifs réglementés de vente du gaz. Ainsi, près de 7 millions de Français vont subir directement la jungle spéculative autour des prix du gaz. Le « quoiqu'il en coûte » est bel et bien fini pour la France qui travaille.

Nous l'avons mesuré, le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, en particulier ceux du gaz, ne protège pas les locataires de logements HLM ni même ceux vivant en copropriété. Avec la fin des tarifs réglementés le 1^{er} juillet, quel Français pourra se sentir protégé alors que les prix fixés pour le contrat de la chaudière, de la maison dépendront des humeurs de la Bourse ? Votre manière de faire coûte cher : elle nourrit les marchands de savonnettes de l'énergie, mais elle ne préserve pas le pouvoir d'achat des ménages.

M. Benjamin Lucas. Exactement !

M. Sébastien Jumel. Or, je le redis, l'énergie n'est pas une marchandise, elle est un bien de première nécessité. Renoncez à votre rêve de transformer les Français en traders de l'énergie !

C'est pourquoi, avec l'ensemble des organisations syndicales et des associations de consommateurs, nous demandons solennellement au Gouvernement le retour aux tarifs réglementés du gaz et de l'électricité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la transition énergétique.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique. Comme je l'ai indiqué à votre collègue Maxime Laisney, le tarif réglementé de vente du gaz n'est pas un tarif plafonné. Fondé sur des références de prix de marchés internationaux, il évolue chaque mois. Extrêmement volatil, il n'assure pas de protection pour les consommateurs.

Que change concrètement la fin de ces tarifs réglementés ? Elle concerne un quart des ménages consommateurs de gaz. Nous leur avons écrit pour les rassurer et les tenir informés des options qui s'offrent à eux.

La première consiste à rester chez leur fournisseur actuel en basculant automatiquement sur un contrat « Passerelle » qu'Engie a instauré à la demande du Gouvernement. Cette offre repose sur un indice repère créé à ma demande par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Les prix du gaz ayant baissé, les Français qui souscriront à cette offre bénéficieront d'un tarif de 10 % à 20 % inférieur au tarif réglementé.

Ils peuvent se tourner vers une deuxième option : la signature avant le 1^{er} juillet d'un nouveau contrat avec un fournisseur de leur choix. Aucune autre démarche n'est nécessaire. Ils n'auront pas à changer leur compteur et ne seront exposés à aucun risque de coupure.

Aujourd'hui, je le redis, l'offre « Passerelle » est inférieure de 10 % à 20 % au tarif réglementé.

Mme Sandrine Rousseau. « Aujourd'hui » : c'est tout le problème !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Par ailleurs, le Gouvernement et la majorité continuent de soutenir les Français les plus en difficulté. Dès la fin de l'année 2021, des chèques énergie exceptionnels ont été distribués à 12 millions de Français. En outre, 5 à 6 millions de ménages ont bénéficié automatiquement de la nouvelle campagne du chèque énergie, dont le montant peut atteindre 217 euros.

M. Olivier Marleix. Cela ne nous rassure pas du tout !

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Madame la ministre, vous ne manquez pas de toupet ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe GDR-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Vous nous répondez en parlant du prix du gaz d'aujourd'hui alors que vous savez que les marchands de savonnettes vont spéculer sur la vie des gens, au cœur de l'hiver, et que les factures salées de gaz et d'électricité vont empêcher les ménages de faire chauffer la marmite pendant les mois les plus froids. Décidément, vous n'êtes pas à l'écoute de la France d'en bas ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

SITUATION EN RUSSIE

Mme la présidente. La parole est à Mme Natalia Pouzyreff.

Mme Natalia Pouzyreff. Le monde a été témoin de la tentative de putsch menée par le chef du groupe Wagner, Evgueni Prigojine, et de ses troupes, cette même milice que l'Assemblée nationale, à l'initiative du groupe Renaissance, a appelé à inscrire sur la liste des organisations terroristes. Le Kremlin semble reprendre la main. Cependant, la réaction du président Poutine, qui a évoqué 1917 et la guerre civile, montre combien cette tentative a été prise au sérieux. Elle met en relief les fractures au sein de l'appareil sécuritaire russe et la guerre des clans qui s'y joue.

La crise dans laquelle a été plongée la Russie pendant deux jours laisse envisager une bataille de succession sous forme de transition chaotique et violente. Il est vraisemblable néanmoins que seule une sévère défaite en Ukraine serait de nature à déstabiliser ce régime autoritaire. Si les conséquences du coup de force de Prigojine restent difficiles à évaluer à ce stade, la fragilité avérée du chef du Kremlin met en question sa crédibilité en tant qu'interlocuteur pour négocier une paix durable avec l'Ukraine.

S'agissant d'affaires intérieures à la Russie, les dirigeants occidentaux se sont montrés, à juste titre, prudents. Le président français a notamment rappelé que la situation justifie pleinement le soutien que nous apportons aux Ukrainiens.

L'instabilité croissante en Russie ainsi que le repositionnement potentiel de troupes de Wagner en Biélorussie suscitent l'inquiétude de certains de nos alliés. Devons-nous de ce fait redouter une déstabilisation accrue dans la région ? Plus largement, et malgré les zones d'ombre qui demeurent, que pouvez-vous nous dire, madame la ministre de l'Europe et des affaires européennes, des échanges qui ont eu lieu entre membres du G7 et de l'Union européenne concernant d'éventuelles répercussions sur la guerre en Ukraine ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Fabien Di Filippo. Allô ! Allô !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Fabien Di Filippo. Et rédactrice de la question !

Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Les événements survenus ce week-end recèlent en effet de nombreuses zones d'ombre et leurs conséquences n'ont sans doute pas fini de se faire sentir. Ils ont mis en évidence des fissures, des fractures, voire des failles pour reprendre une expression que j'ai déjà utilisée, au sein du système russe, failles qui sont très largement dues à la guerre que conduit la Russie contre l'Ukraine.

Ces derniers jours, nous avons mené de nombreuses consultations, que ce soit le Président de la République, avec ses homologues du Quad – Dialogue de sécurité quadripartite –, notamment, ou moi-même, avec mes homologues des pays du G7, de l'Union européenne, le ministre des affaires étrangères ukrainien et, il y a quelques instants encore, ceux des trois pays baltes.

Nous n'avons en rien l'intention de nous immiscer dans ce qui est une affaire intérieure russe. Notre responsabilité est de rester, plus que jamais, vigilants et de continuer à aider l'Ukraine à se défendre ; une vigilance et une aide qui sont particulièrement nécessaires dans ce moment d'instabilité nouvelle, causée par la Russie et dont elle-même commence à constater les conséquences en son sein.

Avec mes homologues des trois pays baltes, qui sont actuellement à Paris, nous avons réaffirmé que cette guerre conduit la Russie dans une impasse : une impasse non seulement sur le plan militaire, économique, diplomatique et moral bien sûr, mais aussi, désormais, sur le plan intérieur. La Russie doit comprendre que le temps ne joue pas en sa faveur, que nous demeurons aux côtés de l'Ukraine et que le coût de son agression contre cette dernière continuera d'augmenter ; elle doit comprendre qu'elle doit rendre à l'Ukraine la paix et la souveraineté qui sont les siennes. Il est plus que temps !

PORT DU HIJAB SUR LES TERRAINS DE FOOTBALL

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Marleix.

M. Olivier Marleix. Hier, le collectif des hijabeuses a demandé au Conseil d'État l'annulation de l'article 1^{er} des statuts de la Fédération française de football (FFF), qui interdit toute tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.

M. Patrick Hetzel. C'est hallucinant !

M. Olivier Marleix. Le rapporteur du Conseil d'État propose de leur donner raison. Il faut avoir la naïveté d'une pâquerette pour refuser de voir dans ce mouvement du prosélytisme ou de la provocation.

M. Patrick Hetzel. Eh oui !

M. Olivier Marleix. J'ai eu la curiosité de regarder sur internet – ce que chacun de nos compatriotes peut faire – la tenue vestimentaire des équipes féminines de football dans plusieurs grands pays musulmans : que ce soit au Maroc, en Algérie, en Tunisie ou au Sénégal, aucune équipe ne porte le hijab.

En 2004, après la querelle du voile à l'école, le président Chirac, dont l'amitié et le respect envers de nombreux pays musulmans n'étaient pas un secret, a eu le courage de légiférer pour conserver à l'école son statut de sanctuaire républicain.

Mme Émilie Bonnard. Très bien !

M. Olivier Marleix. Si, dans trois semaines, le Conseil d'État suit les recommandations de son rapporteur, serez-vous prête, madame la Première ministre, à suivre l'exemple du président Chirac et à légiférer pour mettre les enceintes sportives à l'abri du prosélytisme religieux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs des groupes RN, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la Première ministre.

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. Je veux, avant tout, réaffirmer mon attachement et celui de mon Gouvernement au strict respect du principe de laïcité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Philippe Vigier et M. Erwan Balanant. Très bien !

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. Toutefois, vous m'interrogez sur une affaire actuellement en délibéré, à la suite de l'audience publique qui s'est tenue hier. Vous le savez, monsieur le président Marleix, je ne saurais m'exprimer sur une affaire en cours. (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.*)

M. Patrick Hetzel. On vous demande une position politique !

M. Laurent Jacobelli. Courage zéro !

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. Le Conseil d'État accomplit son travail en toute indépendance et impartialité et la séparation des pouvoirs est au cœur de notre République.

M. Fabien Di Filippo. On vous parle de valeurs !

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. Néanmoins, je mesure parfaitement les interrogations que suscite cette affaire. Nous attendons la décision et nous accompagnerons la FFF et les autres fédérations, autant que de besoin. Quelle que soit la décision, je peux vous assurer, monsieur le président, que je suis totalement mobilisée, avec la ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques Amélie Oudéa-Castéra,...

M. Grégoire de Fournas. Nous sommes sauvés !

M. Patrick Hetzel. Répondez à la question ! Ne vous cachez pas !

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. ...pour le respect strict de nos principes républicains dans le sport, en particulier ceux de laïcité et de neutralité du service public. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*) Nous sommes mobilisés afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport notamment ;...

M. François Cormier-Bouligeon. Très bien !

M. Pierre Cordier. C'est du blabla !

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. ...nous sommes mobilisés pour lutter contre toutes les formes de prosélytisme et de radicalisation et, avec le ministre de l'intérieur et des outre-mer Gérald Darmanin, ainsi que la ministre des sports, nous sommes en première ligne pour combattre toutes les formes de séparatismes dans les clubs. 3 500 d'entre eux ont été contrôlés en 2022, dont une trentaine ont fait l'objet de mesures visant à mettre fin à des dérives séparatistes.

M. Pierre Cordier. Et donc ?

Mme Marie-Christine Dalloz. Il faut des actes !

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. Nous renforçons les contrôles à la rentrée et n'hésiterons pas à fermer les clubs qui promeuvent une idéologie radicale ou séparatiste.

Enfin, la ministre des sports signera dans les prochaines semaines des partenariats avec les fédérations, afin de renforcer la formation des référents à la lutte contre le séparatisme et les atteintes à la laïcité.

M. Pierre Cordier. Oui, mais ce n'est pas la question !

M. Laurent Jacobelli. Et pourquoi pas un numéro vert aussi ?

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. J'ai toute confiance en nos clubs et en nos instances sportives pour faire respecter les règles et les principes républicains. Le Gouvernement restera pleinement mobilisé à leurs côtés. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Marleix.

M. Olivier Marleix. Je vous ai posé une question simple, madame la Première ministre : êtes-vous prête à légiférer comme l'avait fait le président Chirac ?

Plusieurs députés du groupe LR. Eh oui !

M. Olivier Marleix. Vous n'avez pas répondu à cette question, pourtant très claire. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN.)* Nous ne serions pas dans cette situation si votre gouvernement et le ministre de l'intérieur, M. Darmanin, avaient accepté les amendements du groupe Les Républicains, en 2021, dans le cadre de la loi confortant le respect des principes de la République ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. Maxime Minot. Eh oui !

M. Olivier Marleix. Vous les avez rejetés ! Vous vous y convertissez désormais, mais tardivement. Madame la Première ministre, nous serons au rendez-vous et déposerons un texte pour préserver la neutralité des enceintes sportives. *(Mêmes mouvements.)*

M. Pierre Cordier. Très bien !

M. Sébastien Chenu. Nous, nous sommes prêts !

FERMETURE NOCTURNE
DES SERVICES D'URGENCE

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Garot.

M. Guillaume Garot. Redon, Vouziers, Aubenas, Périgueux et, nous l'avons appris hier, en Mayenne, plus aucun hôpital n'assurera les urgences la nuit durant l'été, à l'exception des urgences vitales – permettez-moi d'ailleurs d'associer à ma question mon collègue Yannick Favennec-Bécot.

M. Boris Vallaud. Quel scandale !

M. Guillaume Garot. Voilà votre bilan depuis six ans, alors que vous nous expliquez que tout est sous contrôle et que cela finira par aller mieux ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)* Mais, c'est tout l'inverse qui se produit ! Le pays connaît une dégradation sans précédent de l'accès aux soins et de la situation des hôpitaux.

Depuis le 1^{er} décembre 2021, selon Samu-Urgences de France, 36 000 patients ont dormi sur un brancard, sans qu'aucune chambre ne leur ait été attribuée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)* Certes, le problème ne date pas d'hier (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe RE) et chacun porte une part de responsabilité. *(M. François*

Cormier-Bouligeon désigne les bancs de la gauche.) Mais, madame la Première ministre, votre responsabilité, aujourd'hui, c'est d'agir.

Or permettez-moi de rappeler que le Ségur de la santé n'a pas produit le choc d'attractivité escompté dans le domaine des métiers du soin. Permettez-moi également de rappeler que vous avez refusé toute régulation de l'installation des médecins libéraux...

M. Cyrille Isaac-Sibille. C'est l'hôpital !

M. Guillaume Garot. ...pour mieux les répartir dans le territoire national, comme le proposait notre groupe de travail transpartisan.

M. Jérôme Guedj. C'est l'échec de votre politique !

M. Guillaume Garot. Pire encore, vous diminuez les remboursements de certains médicaments et soins dentaires...

M. Boris Vallaud. Quelle honte !

M. Guillaume Garot. ...ce qui provoquera, à coup sûr, du renoncement aux soins.

M. Erwan Balanant. Il était de combien l'Ondam (objectif national de dépenses d'assurance maladie), lorsque vous étiez au pouvoir ?

M. Guillaume Garot. Notre hôpital brûle et vous regardez ailleurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)* C'est l'ensemble de notre système de santé qui craque de partout. Quand prendrez-vous, madame la Première ministre, la mesure de l'urgence ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé. Vous m'interrogez sur la situation des services des urgences, en Mayenne notamment.

M. Sébastien Jumel. S'il n'y avait que la Mayenne, cela irait !

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée. Afin de faire face aux tensions en ressources des personnels de santé, qui touchent à la fois les établissements de santé et les professions libérales dans les territoires, les professionnels se sont mobilisés et regroupés, avec la Fédération interhospitalière, afin d'apporter une réponse pour cet été : les urgences seront effectivement fermées de dix-huit heures trente à huit heures, mais les urgences vitales seront assurées vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.

Nous pouvons remercier l'ensemble de ces professionnels, médecins de ville comme praticiens des hôpitaux, de se mobiliser, comme l'été dernier, afin d'assurer, à travers le service d'accès aux soins (SAS), une régulation qui permette de répondre à tous les appels reçus par le 15. C'est tout l'enjeu du déploiement du SAS qui a d'ailleurs été évalué par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et étendu à l'ensemble du territoire. Je tiens à le répéter et il est important de le signaler à nos concitoyens : les urgences vitales seront bien assurées vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Enfin, nous tenons à rappeler que le Gouvernement est pleinement mobilisé en faveur des urgences et a prévu le doublement des rémunérations lors des gardes et une majoration des heures de nuit.

Le sujet de la régulation, que vous avez évoqué, a été tranché il y a quelques jours dans cet hémicycle, par un vote: la régulation n'est pas la réponse aux besoins de santé de nos concitoyens. Que ce soit à la ville ou à l'hôpital, nous déployons un éventail de mesures et nous aurons l'occasion, dans les prochains jours, de faire de nouvelles annonces pour répondre aux besoins des Français.

M. Vincent Descoeur. Ce n'est pas rassurant du tout!

Mme Marie-Christine Dalloz. On recule sur le sujet!

INDÉPENDANCE DE LA PRESSE

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian. Permettez-moi d'exprimer tout mon soutien, notre soutien, aux journalistes du *Journal du dimanche* (JDD). (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.* – *M. Erwan Balanant applaudit également.*) Ceux qui ne les soutiennent pas et qui appellent à la privatisation du service public de l'audiovisuel – ce sont les mêmes – ne sont pas des Républicains! (*M. Maxime Minot s'exclame.*) Car la liberté de la presse et sa pluralité sont des éléments fondamentaux de la démocratie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

M. Sébastien Jumel. Elle a raison!

Mme Sophie Taillé-Polian. L'information est un bien public, protégé par la Constitution.

M. Sébastien Chenu. Bourgeoise!

Mme Sophie Taillé-Polian. C'est ce qui différencie un journal d'une agence de communication.

Mme Cyrielle Chatelain. Elle a raison!

Mme Sophie Taillé-Polian. Pour le milliardaire Vincent Bolloré, il suffit de sortir le porte-monnaie pour acheter les médias un par un et y imposer ses intérêts économiques et sa croisade idéologique.

M. Benjamin Lucas. Exactement!

Mme Sophie Taillé-Polian. À chaque fois, il applique la même recette: management autoritaire, interventions directes sur la ligne éditoriale, censure. Partout où il passe, il vire les journalistes qui font du travail de terrain et qui sont attachés à la déontologie, pour les remplacer par ses chroniqueurs d'extrême droite.

M. Fabien Di Filippo. Vous avez une vision à sens unique du pluralisme des médias!

Mme Sophie Taillé-Polian. Cet homme, qui utilise les médias pour imposer son projet politique, « se fout de notre gueule! », pardonnez-moi l'expression, (*Mme Cyrielle Chatelain applaudit* – *Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN et LR*) et se joue de notre attentisme. Au Sénat, il déclarait sous serment qu'il n'interviendrait pas dans la nomination des dirigeants des médias. Or que fait-il, quelques semaines ou quelques mois plus tard? Il nomme à la tête du JDD le responsable de la condamnation de *Valeurs actuelles* pour injure publique à caractère raciste!

Le Gouvernement ne peut pas se contenter d'un tweet de la ministre de la culture pour exprimer ses regrets. Quand organiserez-vous enfin les états généraux de l'information que

vous repoussez depuis plus d'un an? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*) Je déposerai dans les prochains jours une proposition de loi visant à accorder aux journalistes un droit de regard sur la nomination de leur directeur de rédaction, comme le propose un collectif d'universitaires et d'éditeurs, dont Julia Cagé et Joseph Stiglitz. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.* – *Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Roger Chudeau. On est au pays des Soviets!

Mme Sophie Taillé-Polian. La soutiendrez-vous? Le seul moyen de défendre la liberté de la presse, c'est de défendre les journalistes! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement. Je vous présente les excuses de Mme Rima Abdul-Malak, ministre de la culture, qui est actuellement en déplacement à Marseille, aux côtés du Président de la République.

Mme Caroline Parmentier. C'est plus facile de tweeter que d'être là!

M. Olivier Véran, ministre délégué. Néanmoins, c'est un ministre de la République qui vous répondra dans cette enceinte, en s'en tenant strictement à ce qu'est et ce qu'exige l'État de droit.

D'abord, en démocratie, les médias sont indépendants. Le rôle de l'État, c'est de soutenir le pluralisme. Le rôle de la justice, c'est de sanctionner les actes répréhensibles, lorsqu'il y en a. Imaginez seulement un monde dans lequel le ministre en charge de la culture déciderait de retirer ses responsabilités à un directeur de rédaction. (*Mmes Sophie Taillé-Polian et Cyrielle Chatelain s'exclament.*)

Mme Marie-Christine Dalloz. C'est ce qu'ils veulent! C'est la NUPES!

M. Olivier Véran, ministre délégué. Je sais, ce n'est pas ce que vous dites. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*) Ne criez pas! Ce n'est évidemment pas ce que vous souhaitez et j'espère que l'Assemblée nationale serait vent debout contre une telle décision. Car c'est cette même Assemblée nationale qui a déclaré en 1789 que « la libre communication des pensées et des opinions [se fait dans le strict respect de la loi et] est un des droits les plus précieux de l'homme ». Et d'ajouter, en 1881, dans une loi fondatrice sur la liberté de la presse, « l'imprimerie et la librairie sont libres ».

L'État est garant de cette liberté.

Mme Cyrielle Chatelain. Vous avez oublié les ordonnances de 1944 garantissant l'indépendance de la presse vis-à-vis des puissances de l'argent!

M. Olivier Véran, ministre délégué. Si liberté et censure sont de parfaits antonymes, liberté et pluralisme, au contraire, se conjuguent naturellement. Ainsi, en 2021, plus de 400 titres de presse ont bénéficié d'aides publiques directes ou indirectes, parmi lesquels *Libération*, *La Croix*, *L'Humanité*, *Le Figaro*, *Alternatives économiques*, *Causette* et même *Fakir*, ainsi que de nombreux médias régionaux. Vous connaissez le rôle que jouent l'État et la justice en la matière.

Quant au journalisme, je tiens à rappeler à votre assemblée les principes de la Charte de déontologie signée à Munich en 1971, dont les journalistes français furent les principaux artisans et qui formalise les droits et les devoirs des journalistes. Un de ces devoirs consiste à « ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ». (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme Sophie Taillé-Polian. Concrètement, que faites-vous ?

INDÉPENDANCE DE LA PRESSE

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Ferracci.

M. Marc Ferracci. Il ne revient certainement pas aux parlementaires, aux ministres ni aux élus de définir la ligne éditoriale d'un média, mais cela n'est pas non plus le rôle d'un actionnaire.

Mme Cyrielle Chatelain. C'est vrai !

M. Marc Ferracci. Pour être profondément attachés à la liberté économique, nous n'en demeurons pas moins convaincus que le respect de l'indépendance éditoriale des journalistes est un principe essentiel à la liberté de la presse.

On pourrait considérer que la nomination à la tête du *Journal du dimanche* (JDD) de l'ancien directeur de la rédaction de l'hebdomadaire d'extrême droite *Valeurs actuelles*...

M. Grégoire de Fournas. Ils ont fait l'interview de Macron !

M. Marc Ferracci. ...constitue une simple péripétie dans la vie des médias. Toutefois, peut-on parler de péripétie lorsque le responsable d'un titre de presse condamné en appel pour injure raciste prend la direction d'un journal dont, qu'on l'aime ou non, qu'on le lise ou non, il faut reconnaître qu'il est attaché depuis soixante-quinze ans à la diversité des opinions ? Peut-on parler de péripétie lorsque plus de trente sociétés des rédacteurs, représentant la presse française dans ses sensibilités diverses, se déclarent inquiètes de cette nomination et affirment leur soutien à la rédaction du *Journal du dimanche* ? Peut-on parler de péripétie lorsque ces événements se déroulent dans un contexte de concentration des médias qui justifie peut-être que le législateur prenne ses responsabilités pour renforcer le cadre légal ?

Mme Sophie Taillé-Polian. Absolument !

M. Benjamin Lucas. Exactement !

M. Marc Ferracci. D'aucuns invoqueront sans doute le principe de la liberté d'entreprendre, mais les rachats de médias ne s'inscrivent pas dans une démarche de création d'une entreprise de presse. Il s'agit parfois, au contraire, d'acquérir des chaînes ou des journaux auxquels leur audience est attachée par la force de l'habitude,...

Mme Sophie Taillé-Polian. Exactement !

M. Erwan Balanant. Vous voyez : nous sommes d'accord, parfois !

M. Marc Ferracci. ...puis de modifier la composition de la rédaction afin de faire prévaloir la ligne éditoriale de l'actionnaire.

Pour nous garder de ce risque, nous devons nous donner les moyens de préserver l'indépendance éditoriale des journalistes. Ce principe est affirmé dans la loi, notamment dans la loi du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, dite loi Bloche, qui lui a attaché diverses garanties. Il nous semble que ces garanties gagneraient à être réexaminées et probablement renforcées.

Au-delà du cas d'espèce grave que représente cette nomination à la tête du *Journal du dimanche*, pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre délégué chargé du renouveau démocratique, ce que le Gouvernement entend faire pour mieux concilier la liberté économique et l'indépendance éditoriale des journalistes ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem. – Mme Sophie Taillé-Polian applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement. Je rappelle qu'il n'appartient pas à l'État d'interférer dans le choix de la rédaction d'un organe de presse privé. Permettez-moi d'ajouter à cette réponse une réflexion toute personnelle : il n'est pas anodin que 99 % des salariés d'une entreprise décident de faire grève à la suite de la nomination d'un nouveau directeur, comme l'ont fait les salariés du JDD.

M. Benjamin Lucas. On ne vous demande pas de commenter, mais d'agir !

M. Olivier Véran, ministre délégué. Pour la première fois en soixante-quinze ans, l'ensemble des journalistes se sont mis d'accord pour ne pas produire le JDD, et 98 % d'entre eux ont ensuite décidé de reconduire la grève. L'état du droit ne permet pas à l'État d'intervenir, mais il ne serait pas surprenant qu'un directeur nommé dans un tel contexte prenne acte de la volonté des salariés. (*Mme Christine Arrighi s'exclame.*)

Vous m'interrogez quant aux évolutions possibles des garanties prévues dans la loi Bloche. J'ai évoqué l'initiative parlementaire engagée sous l'égide de Mme la présidente de la commission des affaires culturelles visant à réviser le cadre légal. La ministre de la culture a également lancé en la matière des travaux auxquels elle a associé l'ensemble des parlementaires de tous bords politiques ayant voulu y participer. Enfin, le Président de la République souhaite aborder ce sujet important dans le cadre des états généraux de l'information, qui seront peut-être l'occasion d'étudier les questions que vous évoquez, notamment les moyens de préserver un comité de rédaction et sa ligne éditoriale de l'influence des actionnaires. Il importe en effet de protéger le pluralisme, l'indépendance et la liberté de la presse, qui constituent autant de précieux acquis de notre démocratie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

INDÉPENDANCE DE LA PRESSE

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Parmentier.

Mme Caroline Parmentier. Dimanche, la ministre de la culture s'est crue autorisée à se mêler de la ligne éditoriale d'un journal français privé et à s'exprimer publiquement au sujet du recrutement d'un journaliste. (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

M. Benjamin Lucas. Voilà les amis des milliardaires !

Mme Caroline Parmentier. Il est particulièrement inquiétant pour la démocratie que la ministre de la culture décerne des certificats de valeurs républicaines aux journaux français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Erwan Balanant. Que savez-vous des valeurs républicaines ?

Mme Raquel Garrido. Derrière les lepénistes se cachent des zémouriens !

Mme Caroline Parmentier. La ministre de la culture et le Gouvernement devraient prendre pour principe directeur la défense de la liberté de la presse, garantissant que celle-ci n'aura pas à subir la pression du pouvoir en place.

M. Rémy Rebeyrotte. Vous parlez de *Rivarol* ?

Mme Caroline Parmentier. Ce n'est pas la première fois que Mme Abdul Malak exerce des pressions, voire formule des menaces, à l'encontre d'un organe de presse. Elle a ainsi menacé les chaînes de télévision CNews et C8 – il s'agit, là encore, de médias privés – de ne pas renouveler leur licence et de les priver de leurs fréquences de diffusion.

M. Grégoire de Fournas. Quelle honte !

Mme Sophie Taillé-Polian. Pourquoi pensez-vous qu'elle l'ait fait ?

Mme Caroline Parmentier. Elle sort régulièrement de son domaine de responsabilité et de son devoir de réserve pour s'attaquer à des médias, à des animateurs et à des journalistes envers lesquels elle cache mal sa détestation.

M. Rémy Rebeyrotte. Vous parlez de *Je suis partout* ?

Mme Caroline Parmentier. La politique du Gouvernement consiste-t-elle à piétiner l'indépendance et le pluralisme des médias, sous prétexte qu'ils agacent le pouvoir en place ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme Clémence Guetté. Il n'y a pas de pluralisme avec Bolloré !

Mme Caroline Parmentier. Cela est certainement très contrariant pour vous, mais toute la presse ne peut pas être macroniste.

M. Thomas Ménagé. Eh oui !

Mme Caroline Parmentier. Cela vaut aussi, d'ailleurs, pour l'opinion française, qui n'est plus macroniste. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*) Quand mettez-vous fin à ces pressions démocratiquement inacceptables ? Plus largement, quand respecterez-vous la pluralité politique et les oppositions, qui reflètent le choix souverain du peuple ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Thomas Ménagé. Bravo !

Mme Raquel Garrido. Voilà une intervention qu'approuve Éric Zemmour !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement. Une fois n'est pas coutume, mes oreilles ont saigné en écoutant votre question. (« *Oh !* » sur les bancs du groupe RN.)

M. Thibaut François. Et ce n'est pas terminé !

M. Olivier Véran, ministre délégué. Mes oreilles ont saigné lorsque j'ai cru comprendre que vous prétendiez nous donner une leçon de pluralisme et d'indépendance de la presse. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Laurent Jacobelli. Eh oui !

Mme Julie Lechanteux. C'est bien de cela qu'il s'agit !

M. Olivier Véran, ministre délégué. Il y a quinze jours encore, votre parti politique, sous l'impulsion de la présidente de votre groupe, Mme Le Pen, censurait et boycottait

la chaîne d'information BFM TV au motif qu'elle avait eu l'outrecuidance de faire un choix éditorial consistant à recruter une journaliste de l'émission « Quotidien » ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe RN. – M. Emmanuel Taché de la Pagerie pointe son pouce vers le bas.*) En 2017, vingt-huit sociétés de journalistes – chiffre éloquent – épinglaient les pratiques de votre parti après que Mme Le Pen a décrété que certains journalistes n'en étaient pas.

Plusieurs députés du groupe RN. Répondez à la question !

Mme Laure Lavalette. Il s'est trompé de fiche : cela n'a rien à voir avec la question !

M. Olivier Véran, ministre délégué. Ses propos ciblaient alors – excusez du peu – des journalistes de « Quotidien », de l'Agence France-Presse (AFP), de Radio France, du *Monde* ou encore de France 24. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Laurent Jacobelli. Rassurez-moi, il n'est pas porte-parole du Gouvernement ?

M. Olivier Véran, ministre délégué. Madame la députée, les pouvoirs publics ne se contentent pas de soutenir ces médias : ils les chérissent et les protègent. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) En effet, même lorsqu'ils manifestent leur désaccord avec le Gouvernement, même lorsque certains journalistes nous déplaisent, ils n'en font pas moins leur travail de journaliste ; c'est l'honneur de la démocratie que de les respecter ! Gardez donc pour vous vos leçons ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem. – Mme Sophie Taillé-Polian et M. Jean-Paul Lecoq applaudissent aussi.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Parmentier.

M. Rémy Rebeyrotte. Messieurs les censeurs, bonsoir !

Mme Caroline Parmentier. Comment pouvez-vous comparer des relations parfois tumultueuses – ce qui est fréquemment le cas entre les médias et Macron – avec l'ingérence d'une ministre de la culture, qui distribue les aides publiques ?

Mme Sophie Taillé-Polian. Elle n'intervient pas assez ! Il faudrait aller plus loin !

Mme Caroline Parmentier. Vous venez de donner la preuve de votre malaise. Nous ne voulons pas nous retrouver en Corée du Nord ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Alexandre.

M. Laurent Alexandre. Traversez la rue ; faites le tour du Vieux-Port de Marseille ; grattez un « illico boulot » : vivez dans le monde d'Emmanuel Macron.

Mme Nadia Hai. Il a raison !

M. Laurent Alexandre. Dans la vraie vie, la France compte plus de 5 millions de chômeurs pour 364 000 emplois vacants. Vous stigmatisez les chômeurs, alors que nous devrions tendre la main à ceux qui connaissent des difficultés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) On dirait que vous voudriez que les pauvres aient honte d'être pauvres. En quoi la suppression ou la diminution d'une allocation de 607 euros aiderait-elle à trouver un emploi ? Votre vision est dogmatique et démagogique.

M. Benjamin Lucas. Exactement !

M. Laurent Alexandre. Qui, ici, a déjà vécu avec 607 euros par mois ?

Mme Rachel Keke. Personne !

M. Laurent Alexandre. Vous avez présenté un projet de loi de loi visant à refondre le service public de l'emploi afin de conditionner le versement du RSA à quinze à vingt heures hebdomadaires d'activité. Qu'en est-il de l'expérimentation improvisée dans dix-huit départements ? Dans l'Aveyron, elle a débuté le 9 mai. J'ai rencontré de nombreux travailleurs sociaux très inquiets, car les allocataires du RSA n'ont pas besoin de menaces et de sanctions, mais d'un accompagnement global et individualisé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme Nadia Hai. C'est ce que nous faisons depuis six ans !

M. Laurent Alexandre. Ils ont besoin d'aides pour accéder à un logement, à la mobilité ou aux soins. En effet, postuler à un emploi requiert d'avoir la capacité physique et psychique de l'accomplir. Quoiqu'en dise Emmanuel Macron, la profession de serveur est un vrai métier qui ne s'improvise pas. Or les sommes consacrées à l'accompagnement social et professionnel des demandeurs d'emploi, qui représentaient 20 % du montant des allocations dans les années 1990, sont tombées à 7 %. L'objectif que devrait viser le Parlement consiste à prévoir des moyens adéquats pour l'accompagnement individualisé des allocataires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Vous prétendez responsabiliser les chômeurs en leur donnant des droits et des devoirs. L'État remplit-il ses propres devoirs lorsqu'il laisse délocaliser des usines et des emplois ? (*Mêmes mouvements. – M. Pascal Lavergne s'exclame.*) M. Macron a créé 400 000 pauvres supplémentaires pendant son premier quinquennat. L'État remplit-il ses devoirs lorsque 10 millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Un député du groupe LFI-NUPES. Et du retournement de veste !

M. Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion. Vous m'interrogez quant à notre réforme visant à accompagner les allocataires du RSA, mais vous faites fausse route, car l'objectif de ce texte, qui sera bientôt adopté par le Sénat, consiste à réinvestir massivement dans l'accompagnement pour faire évoluer les chiffres. Songez un instant que 42 % des allocataires du RSA perçoivent toujours cette aide sept ans après leur première inscription. Est-ce le modèle que vous cherchez à défendre ? Songez que les moyens consacrés à l'insertion – vous l'avez rappelé vous-même – ont fondu par rapport aux obligations fixées en 1988 : nous allons corriger cela. Notre politique en la matière est très claire. Il convient de rappeler que les Français ont la chance de vivre dans un pays où ils peuvent s'appuyer sur un revenu de subsistance, le RSA, lorsqu'ils n'ont pas de revenus professionnels. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Clémence Guetté. Vous exagérez ! Ça suffit !

M. Benjamin Lucas. Le taux de non-recours au RSA s'élève à 35 %, et 40 % des gens n'ont pas recours à l'assurance chômage !

M. Olivier Dussopt, ministre. Je rappelle également que la puissance publique a le devoir de proposer un accompagnement social et professionnel – j'insiste sur ce dernier point, car seuls 43 % des allocataires du RSA bénéficient d'un accompagnement professionnel.

Enfin, le contrat d'engagement réciproque n'est pas de notre invention, mais de celle de Michel Rocard. Dans ce cadre peuvent être proposées aux allocataires des activités adaptées visant à l'insertion et à la formation, afin de permettre leur retour à l'emploi. Lorsque l'allocataire ne tient pas ses engagements, il s'expose effectivement à des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de l'allocation.

Monsieur le député, vous dites avoir rencontré des travailleurs sociaux et des allocataires du RSA. Eh bien, je plains les Aveyronnais qui vous écoutent ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES, qui perdurent jusqu'à la fin de l'intervention du ministre.*)

Mme Marie-Pierre Rixain. Il a raison !

M. Benjamin Lucas. Quelle honte !

M. Olivier Dussopt, ministre. Vous faites une description pessimiste, pathétique et fataliste de votre territoire. Heureusement que votre département compte également des élus comme le président du conseil départemental, qui croient que les allocataires du RSA peuvent aspirer à la réinsertion.

Mme Mathilde Panot. Ça suffit, calmez-vous !

M. Olivier Dussopt, ministre. Heureusement que ces élus croient que la précarité n'est pas une fatalité, car, pour votre part, vous cherchez uniquement à l'entretenir ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Mathilde Panot. Pour qui vous prenez-vous ? (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem. – Mme Émilie Bonnivard s'exclame également.*)

Mme la présidente. Madame Panot, vous n'avez pas la parole !

M. Benjamin Lucas. Le ministre doit respecter les parlementaires ! Il est ici notre invité : qu'il se comporte correctement !

M. Sébastien Jumel. Il faut défendre l'institution, madame la présidente !

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DANS LE GERS

Mme la présidente. La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac. La semaine dernière, le Gers a été frappé par deux fois par des épisodes météorologiques d'une rare violence ayant entraîné d'importants dégâts matériels. Des pluies torrentielles, des orages, des chutes de grêle et des vents violents ont provoqué des inondations et des glissements de terrain et considérablement endommagé les habitations, les infrastructures publiques, les entreprises et les exploitations agricoles. Un tiers du vignoble des côtes de Gascogne a subi des dommages conséquents. Les pertes matérielles sont importantes et de nombreuses familles, privées de biens essentiels, subissent la précarité.

Je tiens à saluer la réactivité et le professionnalisme de l'ensemble des services de secours et des services départementaux et préfectoraux qui se sont mobilisés pour répondre avec

efficacité aux besoins des populations touchées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs des groupes RE et HOR.*)

Dans ce contexte critique, il faut reconnaître rapidement l'état de catastrophe naturelle afin de débloquent les dispositifs d'aide et de soutien appropriés à destination des sinistrés et des collectivités locales, qu'il s'agisse d'une assistance financière immédiate ou d'une aide à la reconstruction. Cette mesure d'urgence est indispensable pour permettre un retour rapide à la vie quotidienne.

Au-delà de cet épisode récent, l'ensemble du Sud-Ouest est confronté depuis quatre ans à la répétition de tels phénomènes extrêmes. Face au bouleversement écologique, il convient de repenser en profondeur notre politique d'adaptation à ce défi majeur. Cela doit passer par l'instauration de mesures d'accompagnement et de prévention pour renforcer la résilience des territoires, mais aussi par des investissements dans des infrastructures résistantes, dans des systèmes d'alerte précoce et dans des programmes de sensibilisation à la prévention des risques naturels.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous assurer que la reconnaissance de catastrophe naturelle sera activée par vos services dans les plus brefs délais ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer. Je voudrais à mon tour avoir un mot pour les habitants de votre beau département du Gers touchés par les violents épisodes orageux annoncés par Météo-France, mardi 20 et mercredi 21 juin. De nombreuses communes ont été affectées ; des agriculteurs, des entreprises et des particuliers, vous l'avez dit, ont connu de très graves désagréments. Les sapeurs-pompiers ont mené 817 interventions ; le préfet a ouvert un centre opérationnel départemental ; les forces de police et de gendarmerie ont sécurisé la zone et sont parvenues à sauvegarder la population ; vous leur avez rendu hommage, monsieur Taupiac.

Je vous confirme qu'à la mi-juillet nous réunirons la commission interministérielle pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour toutes les communes du Gers. Nous attendons quelques jours car il faut que les communes, souvent petites, puissent prendre attache avec les sous-préfectures et les autres services de l'État qui vont les aider, comme j'en ai donné l'instruction au préfet du Gers, pour déposer leurs dossiers.

Vous le savez, monsieur Taupiac : les dégâts causés par le vent, la tempête, la pluie et la grêle sont exclus de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par le législateur, puisqu'ils sont couverts par des contrats d'assurance. En revanche, les inondations et les coulées de boue ouvrent droit à cette reconnaissance. Pour ceux qui ne bénéficieraient pas de cette reconnaissance et dont les assurances ne couvriraient pas tous les dommages, notamment pour l'espace public, j'ai demandé au préfet du Gers que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) soient orientées vers les travaux les plus urgents dans les communes pour répondre à ces difficultés. Je me rendrai dans votre département pour observer l'étendue des problèmes. Durant cet été, je suis sûr que, avec vous, nous trouverons des solutions pour accompagner chaque habitant, chaque entrepreneur et chaque agriculteur du Gers. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LIOT. – Mme Géraldine Bannier applaudit également.*)

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE DANS LES TERRITOIRES

Mme la présidente. La parole est à M. Karl Olive.

M. Karl Olive. Ma question s'adresse à madame la ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques à qui je veux déclarer ma flamme (« *Oh ! C'est beau !* » et *sourires sur divers bancs*), ma flamme olympique, et plus précisément le bonheur de la voir traverser les Yvelines.

Dans 395 jours pour les Jeux olympiques, dans 428 jours pour les Jeux paralympiques, les yeux du monde seront rivés sur notre beau pays : 15 000 athlètes, 20 000 journalistes, 16 millions de spectateurs participeront à ces Jeux et 4 milliards les savoureront de chez eux. Ces Jeux sont placés au cœur de notre temps : sobres, écologiques, inclusifs, mais aussi culturels et tournés vers les Français.

Ces Jeux, madame la ministre, seront précédés d'une magnifique fête populaire qui traversera nos villages et nos villes...

Mme Aurélie Trouvé. Une fête populaire ! Au prix où sont les places !

M. Karl Olive. ...celle du relais de la flamme olympique. Cette flamme allumée le 16 avril 2024 à Olympie, arrivera sur les côtes françaises à bord du *Belem* et commencera son parcours sur notre territoire à Marseille, le 8 mai prochain. Elle parcourra 400 étapes et donnera lieu à une valorisation exceptionnelle de notre histoire, de notre patrimoine naturel, de notre savoir-faire et de notre diversité. Elle témoignera aussi d'une évidence : oui, nous pouvons faire nation par le sport.

En effet, ces Jeux de Paris seront ceux de la France entière : ils apporteront l'olympisme à tous nos compatriotes. Les Yvelinois en seront des témoins privilégiés le mardi 23 juillet : Mantes-la-Ville, Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Les Mureaux, Guyancourt, Versailles et bien sûr Poissy, si cher à mon cœur, verront les cent porteurs de flamme se relayer.

Je tiens à saluer l'engagement des maires, du conseil départemental des Yvelines et de son président, qui s'impliquent sans relâche dans l'investissement consacré aux installations, notamment à celles qui permettront le passage de la flamme.

Madame la ministre, cette flamme est le symbole du partage : elle rassemble et met en lumière le sport et notre culture. Comment se déroulera cette épopée ? Comment faire rêver nos 68 millions de compatriotes, petits et grands, prêts à s'enflammer pour ces Jeux, cent ans après 1924 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Mme Amélie Oudéa-Castéra, ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Ce parcours de la flamme olympique d'une durée inédite de dix semaines sera magnifique. Il traversera toutes les régions françaises, cinquante-neuf départements et cinq territoires d'outre-mer, mettant à l'honneur une France iconique. Il mettra en avant le patrimoine français, aussi bien dans sa dimension historique – je pense à Versailles, au mémorial de Verdun, aux plages du débarquement, à Lascaux – que dans sa dimension naturelle – je pense aux vallées du Mont-Blanc, à la montagne Pelée, à la Baie de Somme – ou dans sa dimension culturelle – de Villers-Cotterêts à Cannes, en passant par le Panthéon et les vignobles de Chablis et de Saint-Émilion.

Mme Sophia Chikirou. Pensez aux sans-papiers qui sont exploités sur les chantiers !

Mme Amélie Oudéa-Castéra, ministre. Il mettra à l'honneur notre industrie et notre ingénierie, en passant par le viaduc de Millau et le centre spatial de Kourou en Guyane, ainsi que notre patrimoine sportif : le Vélodrome, le stade Yves-du-Manoir, l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (l'Insep) ainsi que nos centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps).

Ce parcours sera aussi l'occasion de faire résonner nos idéaux, en mettant en avant des symboles européens forts, lors d'une visite de la maison de Robert Schuman en Moselle notamment, et des grands emblèmes de notre démocratie. Je suis fier d'annoncer dans cet hémicycle que, le 14 juillet, la flamme olympique passera par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

Le parcours est maintenant dévoilé. Je salue les collectivités concernées pour leur investissement et leur engagement dans son élaboration. Elles peuvent désormais passer à la phase opérationnelle de programmation des animations festives, culturelles et sportives autour de ce relais, en s'appuyant sur des comités territoriaux d'engagement qui regorgent d'idées comme j'ai pu le constater, hier, en participant au premier d'entre eux dans le Finistère.

D'ici à la fin de l'année, les collectivités choisiront leurs relayeurs, des personnes inspirantes, engagées pour le sport, pour le bien-être de la société. Cela marquera le coup d'envoi de la mobilisation de tous nos territoires dans cette aventure. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Mme Béatrice Bellamy applaudit également.)*

PARCOURSUP

Mme la présidente. La parole est à Mme Isabelle Périgault.

Mme Isabelle Périgault. Chaque semaine, je reçois à ma permanence des jeunes lycéens et leurs familles perdus dans les méandres de Parcoursup, cette plateforme censée gérer les vœux d'affectation de nos futurs étudiants.

Depuis 2018, date de son lancement, Parcoursup fait l'objet de nombreuses critiques lorsqu'elle publie ses premiers résultats. Les prétendues améliorations annoncées successivement n'ont rien changé. Les lycéens, leurs parents ou leurs enseignants sont, chaque fois, surpris et déçus par des résultats parfois incompréhensibles. Comment expliquer que certains élèves avec de très bons dossiers ne soient pas reçus dans les écoles demandées ? Les critères sont différents selon les établissements et ne sont pas lisibles sur la plateforme. Les problèmes sont nombreux : absence de hiérarchisation des vœux, délai court pour se décider une fois qu'un élève reçoit une réponse positive,...

Mme Anne Brugnera. Oui, pour faire avancer les listes d'attente !

Mme Isabelle Périgault. ...difficultés à gérer les listes d'attente et, bien sûr, le cas des élèves non affectés.

M. Pierre Cordier. Eh oui !

Mme Isabelle Périgault. Ce n'est plus possible, madame la ministre. Je vous avais déjà alertée en 2022, quand plus de 10 % des élèves n'avaient pas reçu d'offre d'affectation au dernier jour de la phase principale. Qu'en sera-t-il cette année ? Que dire des jeunes qui se retrouvent dans une filière par défaut parce qu'ils ont été affectés sur leur quatrième choix ?

M. Maxime Minot. Eh oui !

Mme Isabelle Périgault. Cela crée des frustrations, nuit à la motivation ; des vocations sont parfois gâchées. Tout cela sans compter ceux qui sortent de la plateforme en postulant directement dans des établissements privés. Ce système décourage notre jeunesse, qui ne se sent pas considérée.

M. Pierre Cordier. Voilà !

Mme Isabelle Périgault. Elle a le sentiment que la France ne lui offre pas la possibilité d'étudier sereinement.

Madame la ministre, ma question est simple : que comptez-vous faire pour mettre fin à ces situations insensées qui font prendre aux jeunes un mauvais départ dans leurs études supérieures ? (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. Pierre Cordier. C'était bien mieux avant !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je vous répondrai en trois points. Premièrement, qu'y avait-il avant Parcoursup et que proposez-vous ? (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Maxime Minot. Ici, c'est nous qui posons les questions !

Mme Sylvie Retailleau, ministre. Avant, il y avait le portail admission postbac (APB)...

Mme Laure Lavalette. Vous n'avez pas fait mieux !

Plusieurs députés du groupe LR. Avant, ce n'était pas nous !

M. Jérôme Nury. Parcoursup, c'est pire !

Mme Sylvie Retailleau, ministre. ...et le tirage au sort ; il y avait des queues devant les comptoirs d'inscription parce qu'il fallait s'y rendre en personne.

Parcoursup est un outil qui permet à tous les étudiants et à leurs familles de visualiser l'ensemble des formations disponibles et d'avoir accès à un guichet. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et LR.*)

Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES. Non, ce n'est pas vrai !

Mme Sylvie Retailleau, ministre. Deuxièmement, nous continuons à écouter ceux qui utilisent cette plateforme, comme nous le faisons depuis cinq ans...

M. Arnaud Le Gall. Il y a des soucis, vous n'écoutez rien !

Mme Sylvie Retailleau, ministre. ...afin d'améliorer la plateforme pour résoudre les difficultés que vous avez mentionnées. Nous continuons à améliorer la transparence de cette plateforme.

Un député du groupe LFI-NUPES. Il y a des jeunes en souffrance !

M. Pierre Cordier. Un peu de modestie, s'il vous plaît !

Mme Sylvie Retailleau, ministre. Troisièmement, vos assertions manquent de respect pour les nombreuses personnes qui travaillent derrière Parcoursup, dans les lycées, dans les établissements, sur la plateforme elle-même. (*« Non ! » sur les bancs du groupe LR. – Vives exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, LR et GDR-NUPES.*)

M. Stéphane Peu. Ce système ne marche pas !

Mme Sylvie Retailleau, ministre. Nous avons amélioré la transparence des informations – j'accorde volontiers que c'est important. Cette année, nous avons été plus exigeants à l'égard des formations pour l'améliorer.

M. Pierre Cordier. Allez voir sur le terrain !

Mme Sylvie Retailleau, ministre. J'y suis toutes les semaines et j'y ai travaillé pendant trente-cinq ans, avec les étudiants et les élèves ; donc je les connais. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Pierre Cordier. Ça ne se voit pas, madame.

M. Stéphane Peu. Que faites-vous aujourd'hui ?

Mme Sylvie Retailleau, ministre. À l'heure où je vous parle, neuf lycéens sur dix ont reçu une proposition de Parcoursup. L'accompagnement est effectif car notre objectif est de ne laisser personne au bord du chemin. (*Mêmes mouvements.*)

RECRUTEMENT DES PROFESSEURS

Mme la présidente. La parole est à Mme Géraldine Bannier.

Mme Géraldine Bannier. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale.

M. André Chassaigne. Ah, ce n'est pas Brigitte Macron ?

Mme Géraldine Bannier. Monsieur le ministre, les enseignants de lettres classiques, qui ne sont pas les seuls concernés, alertent sur le recrutement de leurs pairs. *A priori*, le concours 2023 risque d'être, *bis repetita*, problématique : au vu du nombre d'admissibles, l'effectif de professeurs de lettres classiques recrutés *in fine* pourrait retrouver le niveau de 2022, soit 55 postes pourvus sur les 134 proposés au concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes).

Les résultats d'admissibilité au Capes externe 2023 sont implacables : seuls 47 candidats sont admissibles pour 134 postes. *A contrario*, en 2010, il y avait encore 242 candidats pour 170 postes.

En 2022, on comptait seulement 160 candidats au Capes, 425 à l'agrégation. Ce déficit alarmant – *O tempora* – met en danger l'enseignement du latin et du grec en France. En 2022, on comptait 14,6 % de collégiens et 3 % de lycéens latinistes, 0,8 % de collégiens et 0,7 % de lycéens hellénistes selon le *Figaro étudiant*. Il y a pourtant, *de facto*, des vocations – je peux en témoigner.

L'enseignement des humanités est une grande richesse *ad vitam aeternam* : il développe la rigueur, exerce à la manipulation des langues, instruit sur l'histoire, provoque une réflexion sur le devenir des civilisations et de l'humanité. Accéder à ces enseignements exigeants est pour certains élèves un vecteur puissant de réussite, *a fortiori* pour ceux qui n'ont pas toutes les chances au départ.

Les professeurs de lettres classiques s'inquiètent aussi, *ipso facto*, des difficultés consécutives : mutations difficiles, voire impossibles, du fait de l'absence d'option langues et cultures de l'Antiquité, ou remplacements ardu.

La complémentarité des lettres classiques et des lettres modernes au sein de l'éducation nationale est une condition *sine qua non*, tant les langues grecque, latine et française sont entremêlées.

Aussi, monsieur le ministre, quelles sont les mesures envisagées afin de promouvoir les lettres classiques auprès des jeunes et garantir un nombre de postes au *summum* pour cette merveilleuse discipline ? Plus généralement, la question du recrutement reste cruciale.

Je profite de cette question pour faire un *a parte* : je suis aussi préoccupée que les députés Guillaume Garot et Yannick Favennec-Bécot par la situation des urgences en Mayenne. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Dem et SOC. – Mme Émilie Bonnivard applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels.

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels. Permettez-moi d'excuser le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, en déplacement à Marseille avec le Président de la République.

Mme Sophia Chikirou. Pour fermer des classes ?

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée. Votre question nous permet de réaffirmer à quel point le recrutement des enseignants et l'attractivité de leur métier sont au cœur de nos préoccupations.

M. Jean-François Coulomme. Ce n'est pas vrai !

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée. En effet, ils sont le gage de la qualité du fonctionnement du service public de l'éducation ; ils sont donc bien au cœur de nos préoccupations.

M. Jean-François Coulomme. C'est du pipeau !

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée. Vous l'avez dit, madame la députée, depuis plusieurs années, nous constatons une diminution du nombre de candidats à l'ensemble des concours de recrutement des professeurs du premier comme du second degré.

M. Jean-François Coulomme. Il faut voir dans quelles conditions vous les faites travailler !

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée. Que faisons-nous pour y remédier ? Nous sommes pleinement engagés pour revaloriser ce métier essentiel pour la nation et pour placer l'école au cœur de nos stratégies. Cela représente plus d'un an de travail et de concertations que nous avons réalisées, comme le Président de la République s'y était engagé lors de la campagne présidentielle. Tous les personnels de l'éducation verront leur rémunération revalorisée, à commencer, bien sûr, par les professeurs, dès la rentrée prochaine. Un budget historique de plus de 3 milliards d'euros financera la revalorisation du socle et le pacte enseignant.

Tous les résultats d'admission ne sont pas encore connus ; pour les lettres classiques, ils seront publiés le 30 juin prochain. Toutefois, les premiers résultats montrent que notre politique commence à porter ses fruits. En effet, pour la première fois depuis plusieurs années pour les concours du second degré, les résultats aux différentes phases de concours sont globalement en nette progression. Le taux d'inscription a augmenté de plus de 6,8 % et le taux d'admissibilité grimpe de 7,5 %.

En revanche, comme vous l'avez dit, ce n'est pas encore le cas pour les lettres classiques. Cet enseignement des humanités est pourtant essentiel. C'est donc pour cela que le programme de la sixième est refondu, et que l'enseignement du latin et du grec s'inscrit dans un programme d'enseignement de complément et d'approfondissement.

PROJET DE TOTALENERGIES EN AFRIQUE

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophia Chikirou.

Mme Sophia Chikirou. Mon propos vise le Gouvernement, mais aussi tous ceux ici qui sont actionnaires de la compagnie pétrolière TotalEnergies.

J'ai rencontré Diana, Kayinga, Maxwell et Jelousy, quatre Ougandais venus à Paris à l'occasion du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, dans le but d'appeler l'attention des Français sur les agissements de TotalEnergies en Ouganda et en Tanzanie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES.*) Ils représentent plus de 100 000 victimes du projet d'oléoduc Eacop et demandent comment Emmanuel Macron, qui soutient ouvertement le régime autoritaire ougandais et le projet climaticide de TotalEnergies ose se présenter au monde comme un champion de l'écologie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*) Le *greenwashing*, c'est peut-être vendeur ici, en Europe, mais là-bas, en Afrique, ça tue ! Violations des droits de l'homme, arrestations arbitraires, menaces, corruption, pollution et destruction de la nature : en vous rangeant du côté de TotalEnergies, vous cautionnez ces agissements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

M. Benjamin Lucas. Exactement !

Mme Sophia Chikirou. Voilà pourquoi je dénonce le double jeu de votre Gouvernement sous influence. Vous dites aider les pays pauvres, mais la seule aide concrète que vous apportez consiste à faire former les militaires ougandais par l'armée française, afin qu'ils fassent le sale boulot et assurent la répression des opposants au projet de TotalEnergies. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Manuel Bompard. Elle a raison !

M. Benjamin Lucas. C'est une honte !

Mme Sophia Chikirou. Alors que la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises est en discussion et que les ONG ont déposé une plainte contre TotalEnergies devant la justice française, je vous demande de prendre vos responsabilités : allez-vous cesser de soutenir ce projet ? Et vous, actionnaires de TotalEnergies qui siégez sur nos bancs, n'avez-vous pas honte de jeter dans la misère des milliers de personnes en les privant de leurs terres ? Comptez-vous fermer les yeux sur les crimes commis pour protéger vos dividendes ? (« Bravo ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Je n'ai pas à commenter les activités d'une société privée (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*),...

M. Jean-François Coulomme. Alors à quoi sert-il d'être ici ?

Mme Catherine Colonna, ministre. ...mais, puisque vous l'avez évoqué, parlons du Sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial, qui a rassemblé plus de 200 chefs d'État ou de gouvernement, les dirigeants des grandes organisations internationales, le secrétaire général des Nations unies, des représentants de la société civile et du secteur

privé. Ce sommet a été utile, puisqu'il a permis de forger un consensus : la lutte contre la pauvreté et la lutte en faveur de la transition écologique ne sauraient être opposées.

En clôture du Sommet, le Président de la République a lu l'Agenda de Paris pour les peuples et la planète (« *Ce n'est pas la question !* » sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES), qui associe les chefs d'État et de gouvernement et le secteur privé, et a déjà recueilli l'assentiment écrit d'une quinzaine de nos partenaires.

Mme Aurélie Trouvé. Et Total ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Et les résultats de ce sommet pour davantage de solidarité sont là : la dette de la Zambie sera restructurée, comme elle le demandait depuis de longues années, les petits États insulaires pourront suspendre leur dette en cas de catastrophe naturelle – jusqu'à présent, c'était impossible –, les pays en développement décideront de l'agenda de la nécessaire réforme de la Banque mondiale, et un partenariat pour une transition énergétique équitable a été signé.

Mme Clémence Guetté. On vous parle de Pouyanné ! Répondez à la question !

Mme Catherine Colonna, ministre. Comme vous le voyez, madame la députée, il y a ceux qui parlent de la solidarité nationale, et ceux qui la pratiquent. (« *Changez de fiche !* » sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES) C'est bien sous le mandat de l'actuel Président de la République que l'aide de la France au développement a été considérablement augmentée (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES*), faisant de notre pays le quatrième bailleur d'aide au développement au monde. La France agit pour plus de solidarité : j'en suis fière, soyez-en fiers aussi ! (*Mme Caroline Abadie applaudit.*)

M. Manuel Bompard. Ce n'était pas la bonne fiche !

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophia Chikirou.

Mme Sophia Chikirou. Votre réponse est à côté de la plaque. En Ouganda, TotalEnergies est responsable d'agissements qui violent les droits de l'homme et les droits des communautés. La diplomatie française sur place en est complice, et, le moment venu, vous devrez rendre des comptes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

SÉCURITÉ EN AVIGNON

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Jaouen.

Mme Catherine Jaouen. Monsieur le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le classement des villes les plus sûres de France n'est élogieux ni pour notre pays, ni pour les habitants de ma circonscription, puisqu'Avignon, qui occupe la 264^e place d'un palmarès en comptant 273, se trouve en effet tout en bas du classement. La délinquance, caractérisée par le trafic de stupéfiants, des vols et atteintes à l'intégrité physique, des violences et des meurtres, s'y est considérablement aggravée, poussant certains habitants à désertir une ville dont la politique sécuritaire menée depuis 2014 s'est révélée défailante, tant en termes de recrutement d'agents de police municipale de terrain – 58 agents pour 90 000 habitants – qu'en matière d'investissements dans la surveillance. Pourtant, le 7 décembre 2022, vous avez signé avec la ville un contrat de sécurité intégrée.

Dans son rapport du 21 février 2023, la Cour des comptes définit les quartiers de reconquête républicaine comme « des zones géographiques caractérisées par des difficultés plus

importantes qu'ailleurs ». En 2013 déjà, le préfet du Vaucluse qualifiait deux quartiers de la ville d'Avignon de zones de sécurité prioritaires ; en 2022-2023, c'était le cas de pas moins de sept quartiers en plus du centre-ville – c'est-à-dire la totalité de la ville.

En signant ce contrat de sécurité intégrée, vous avez délégué une partie de vos fonctions régaliennes à la ville, au mépris de la sécurité et de l'intégrité des habitants d'Avignon. Pourquoi avez-vous choisi de ne pas désigner Avignon comme un quartier de reconquête républicaine, alors que les chiffres de la délinquance y explosent et que tous ses quartiers y sont exposés ? (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer. Je tiens avant tout à vous féliciter pour votre élection, madame la députée, puisque vous remplacez M. Joris Hébrard, député du Rassemblement national qui, suite à l'inauguration d'une mosquée franco-turque, ne siège plus parmi vous. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*) Ce député a été exclu de votre groupe (*Mme Marine Le Pen fait un geste de dénégation*) après l'inauguration d'une mosquée franco-turque, il faut le rappeler à nos concitoyens. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme Laure Lavalette. C'est nul !

Mme Marine Le Pen. Ragots !

M. Gérald Darmanin, ministre. Pensiez-vous que personne ne le remarquerait ? Et pourtant, cela s'est vu !

Quoi qu'il en soit, j'avais déjà échangé avec votre prédécesseur sur le sujet que vous évoquez. Dans le département du Gard... (*Mme Marine Le Pen s'exclame.*) Dans le département du Vaucluse – pardon –, les effectifs sont passés de 383 à 474 députés (*Murmures sur les bancs du groupe RN.*)... 474 policiers, pardon ! Les effectifs sont passés de 383 à 474 policiers, auxquels s'ajoute une unité de CRS.

Il se trouve que j'ai un désaccord avec le maire de Nîmes (« Oh ! » sur de nombreux bancs du groupe RN)...

M. Grégoire de Fournas. Mais on vous parle d'Avignon !

M. Gérald Darmanin, ministre. Oui, excusez-moi : j'ai un désaccord avec la maire d'Avignon – pas de Nîmes –, et c'est pour cette raison que je n'ai pas signé avec la ville de contrat de sécurité intérieure.

Dans votre département, le nombre de trafiquants interpellés a augmenté de 43 % en un an, et les saisies de cocaïne ont augmenté de 20 %. Nous avons également démantelé vingt et un points de trafic, dont sept à Avignon.

Nous sommes prêts à travailler avec tous les élus de la République (*M. Laurent Jacobelli rit*), pourvu qu'ils soutiennent les policiers...

Mme Élisabeth Martin. Chantage !

M. Gérald Darmanin, ministre. ...et qu'ils accompagnent le déploiement de la vidéosurveillance et le travail de la police pour lutter contre la drogue et l'insécurité. (*M. Christophe Blanchet applaudit.*)

M. Grégoire de Fournas. C'était très mauvais ! Personne n'applaudit.

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Jaouen.

Mme Catherine Jaouen. Ma réponse sera nettement plus claire que la vôtre, monsieur le ministre : puisque vous venez sur le terrain des chiffres, je signale qu'en 2022, la délinquance a augmenté de 8,65 %,...

M. Gérald Darmanin, ministre. Ce n'est pas vrai !

Mme Catherine Jaouen. ...les violences faites aux femmes de 20 %, les coups et blessures volontaires de 23 % et les vols avec violences de 18 %. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

DÉCARBONATION DES SITES INDUSTRIELS

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Adam.

M. Damien Adam. Monsieur le ministre délégué chargé de l'industrie, en novembre 2022, le Président de la République a demandé aux cinquante sites industriels français les plus émetteurs de gaz à effet de serre de présenter à l'État leur feuille de route de décarbonation. Le cap fixé était clair : si les industriels s'engageaient dans un plan de décarbonation ambitieux, l'État serait au rendez-vous et apporterait un soutien public ambitieux.

En France, l'industrie est responsable de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, dont 55 % proviennent de seulement cinquante sites industriels. Il est donc crucial que ces acteurs s'engagent rapidement dans la décarbonation de leurs activités, même si, rappelons-le, l'industrie est le secteur économique qui s'est le plus décarboné depuis 1990. En effet, il a déjà diminué de moitié ses émissions de gaz à effet de serre – une réduction due pour deux tiers aux investissements ciblés sur l'efficacité énergétique, et pour un tiers à la désindustrialisation qui a abouti à la suppression de 2,5 millions d'emplois et de milliers d'usines en cinquante ans – jusqu'à notre arrivée aux responsabilités.

Depuis 2017 et l'élection du président Macron, les politiques économiques et fiscales du Gouvernement et de la majorité ont en effet mis fin au déclin, avec la création nette de 90 000 emplois industriels et de plus de 300 usines. Mais nous devons aller plus loin, en accélérant notre réindustrialisation tout en décarbonant notre économie, en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2050 : c'est tout l'enjeu du projet de loi relatif à l'industrie verte, que l'Assemblée examinera dans les prochaines semaines.

Vendredi dernier, j'ai visité avec Aurore Bergé l'usine Borealis, située près de Rouen, qui fait partie des cinquante sites les plus émetteurs de gaz à effet de serre. L'entreprise nous a présenté sa feuille de route de décarbonation. Le même jour, la Première ministre présidait une séance du Conseil national de l'industrie dédiée à la planification écologique, en particulier des cinquante sites les plus émetteurs. Monsieur le ministre délégué, pourriez-vous nous présenter les conclusions du dernier Conseil national de l'industrie et nous indiquer comment elles s'inscrivent dans la planification écologique et la stratégie française pour l'énergie et le climat ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie. Le 8 novembre, le Président de la République nous a rassemblés à l'Élysée pour nous demander d'élaborer une feuille de route pour la décarbonation des cinquante sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre, qui, avec 45 mégatonnes de CO₂ émises par an – soit autant que les 37,5 millions de logements en France –, représentent, vous l'avez dit, près de

60 % des émissions du secteur industriel. Votre département, en particulier, accueille quatre entreprises responsables de six sites industriels représentant près de 13 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur – Borealis, Yara, TotalEnergies et Esso.

Mais j'ai une bonne nouvelle : les industriels ont joué le jeu et rempli leur part du contrat. Lors du dernier Conseil national de l'industrie, qui s'est tenu vendredi dernier au Bourget, j'ai eu l'honneur de présenter à la Première ministre la feuille de route des cinquante sites les plus émetteurs, qui sont prêts à réduire leurs émissions de moitié d'ici à 2030, et à les éliminer totalement d'ici à 2050. Nous devons naturellement les accompagner dans cette transition : c'est l'objectif de l'appel à projets annoncé dès vendredi par la Première ministre. Doté de 1 milliard d'euros, il aura vocation à soutenir la décarbonation des principaux sites émetteurs, quelle que soit leur taille.

Mais nous devons également nous assurer que les Français adhèrent à la transition écologique : une grande enquête publique permettra de les informer du défi majeur que représente la capture de carbone, qui consiste à capturer le CO₂ fatal – le carbone que nous n'avons pas pu éliminer – et à le renvoyer d'où il vient, c'est-à-dire dans les sols de Norvège ou d'ailleurs. Ce défi, nous devons le relever ensemble, car la décarbonation, vous l'avez dit, permettra de créer des sites industriels en France, et donc de soutenir l'emploi et la prospérité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

DROITS DES ENFANTS

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Madame la Première ministre, le 25 janvier 2023, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies constatait la violation de plusieurs articles de la Convention internationale des droits de l'enfant par l'État français.

M. Jérémie Iordanoff. Quelle honte !

Mme Élisabeth Martin. Le 2 juin 2023, ce même comité partageait ses observations finales. Il y regrette, entre autres choses, que malgré ses précédentes et nombreuses recommandations, la situation des enfants migrants demandeurs d'asile soit restée inchangée.

L'intérêt supérieur de l'enfant a été constamment bafoué, de façon exponentielle. Faute de solution, plus de 500 mineurs non accompagnés n'ont eu d'autre choix que de se réfugier pendant soixante et onze jours dans une école désaffectée. Madame la Première ministre, votre Gouvernement assume de choisir l'abandon et l'indifférence, au détriment du respect de la présomption de minorité, pourtant fondée en droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Le 20 juin 2023 – journée mondiale des réfugiés –, accompagnés d'associations et de militants, ces jeunes gens qui vivent dans des conditions indécentes se sont rassemblés en face du Conseil d'État pour faire valoir leurs droits. Alors que la police a bien d'autres choses à faire, les consignes furent pourtant la matraque, la destruction de leurs tentes, les arrestations arbitraires et, pour un certain nombre d'entre eux, le placement en centre de rétention administrative, malgré onze condamnations par la Commission européenne des droits de l'homme pour des faits similaires. (*« La honte ! » sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Aujourd'hui, ces 500 mineurs sont toujours à la rue, sans solution. Savez-vous seulement où ils sont ? Depuis hier soir, nous l'ignorons. Entrave au droit d'asile, conditions de vie indécentes, négation du droit à l'éducation, état physique et psychique déplorable, discrimination systématique, détentions arbitraires : le ministre de l'intérieur et des outre-mer, M. Darmanin, semble condamner les propos du Rassemblement national et leur reprocher de vouloir laisser mourir des enfants en Méditerranée. Pourquoi alors acceptez-vous de faire de même sur le sol français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'enfance.

Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'enfance. À qui, madame Martin, intentez-vous ce procès en inhumanité, en non-respect de l'État de droit ? (*« À vous ! C'est vous qui êtes responsables ! » sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme Sophia Chikirou. C'est l'ONU qui le dit !

Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État. Pas au Gouvernement, dont les principes sont extrêmement clairs : quelle que soit sa nationalité, tout enfant isolé sur notre sol doit être protégé dans le cadre du dispositif de droit commun,...

Mme Aurélie Trouvé. C'est faux ! Allez donc les voir !

Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État. ...autrement dit, il doit être pris en charge par la protection de l'enfance, qui incombe aux départements.

Mme Nathalie Oziol. Vous avez vu ce que vous faites ? Moi, je n'en voudrais pas, de votre protection !

Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État. La Ville de Paris exerçant sur son territoire les compétences du département, y compris celle de mettre les mineurs à l'abri, c'est donc la mairie de Paris que vous accusez de n'avoir pas constaté la minorité de ces enfants. Peut-être intenterez-vous aussi un procès aux juges des enfants qui statueront sur cette minorité dans quelques jours ? (*Exclamations continues sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Jean-Pierre Taite. Écoutez la secrétaire d'État ! Soyez corrects !

Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État. Vous mettez en accusation ceux qui, à la mairie, ont choisi de ne pas requérir la force publique en vue d'évacuer l'école occupée, certes située rue Erlanger, dans le 16^e arrondissement. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, chers collègues ! Vous n'avez pas la parole.

M. Andy Kerbrat. Je m'en fous !

Mme la présidente. Laissez la secrétaire d'État répondre !

Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État. Vous accusez la mairie, le préfet de police, qui ont proposé à l'ensemble de ces jeunes gens, comme vous dites, un hébergement d'urgence. Accuserez-vous les associations qui utilisent ces jeunes migrants ? (*Vives exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)...

Mme Sandrine Rousseau. Ah non ! Arrêtez avec les associations !

Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État. ...qui les mettent hors la loi en leur faisant occuper cette école ou dresser des tentes place du Palais-Royal ? Je ne suis plus juge ni procu-

reure, mais j'agis au nom du Gouvernement : il s'est engagé à interdire le placement de mineurs en centre de rétention administrative. (*Exclamations continues sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous avons rédigé deux textes...

Mme la présidente. Merci, madame la secrétaire d'État.

Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État. ...visant à sécuriser la position des mineurs non accompagnés. Nous mobilisons des moyens ; nous avons opté pour l'action,...

M. Benjamin Lucas. Scandaleux !

Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État. ...vous, encore une fois, pour l'accusation et le jugement ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

DÉCÈS D'UN JEUNE CONDUCTEUR LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabrina Sebaihi.

Mme Sabrina Sebaihi. Ce matin, à Nanterre, un automobiliste âgé de 17 ans a été tué à bout portant lors d'un contrôle routier. J'adresse à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances ; tout comme le maire de Nanterre, Patrick Jarry, je souhaite que les enquêtes ouvertes par la justice et par l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) permettent de faire au plus vite la lumière sur les circonstances exactes de ce drame.

Comme vous, monsieur le ministre de l'intérieur, nous reconnaissons l'action difficile et risquée, partout dans notre pays, des forces de l'ordre, dont les agents sont bien souvent les premiers à faire face au danger. Toutefois, ces représentants de la force publique doivent ne faire usage de leur arme que dans des cas très précis, y compris lorsque leur vie est en péril. Or les images des faits survenus à Nanterre sont terribles : contrairement à ce qu'ont affirmé certains médias, aucun policier ne se trouvait devant le véhicule lorsque celui-ci a redémarré, et aucun n'était donc physiquement menacé. Le tir à bout portant ne semble absolument pas proportionné au délit commis.

M. Philippe Ballard. Elle est donc procureure, pour juger avant le procès ?

Mme Sabrina Sebaihi. Non, le jeune homme n'a pas foncé sur les policiers, comme l'affirment les professionnels de la récupération politique qui siègent à l'extrême droite de cet hémicycle ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*) Une vidéo publiée sur l'ensemble des réseaux sociaux le dément de manière catégorique.

Cette affaire n'est malheureusement pas isolée ; pire, nous constatons une hausse des cas similaires, comme à Nice en septembre ou à Paris en octobre, et elle s'accélère cette année – un blessé grave le 16 mai en Seine-Saint-Denis, un autre le 3 juin dans le même département, un jeune tué le 14 juin à Angoulême.

Aussi, monsieur le ministre, j'aimerais vous poser une question : pourquoi, au sein de notre République, le refus d'obtempérer est-il passible d'une balle dans la poitrine ou dans la tête ? (« Oh ! » *sur quelques bancs du groupe LR.* – « Scandaleux ! » *sur quelques bancs du groupe RN.* – *M. Didier Lemaire applaudit.*) Pourriez-vous en outre nous préciser qui, parmi notre population, est soumis à cette loi d'exception ? Quoi qu'il en soit, il serait urgent de revenir sur la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique, dont l'ambiguïté permet aux policiers d'en faire une lecture très discutable concernant l'usage de leur arme.

Suivant les textes, monsieur le ministre, le refus d'obtempérer peut être sanctionné par trois ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende, non par la peine de mort ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer. Ce matin, à Nanterre, deux motards de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de police ont effectué un contrôle ; sinon par les images extrêmement choquantes que j'ai moi-même, comme beaucoup de Français, visionnées, nous n'en savons pas davantage, puisque ces policiers sont auditionnés en ce moment par la justice. En outre, deux enquêtes ont été confiées à l'IGPN. De toute manière, c'est un drame qu'un conducteur de 17 ans soit manifestement mort des suites de ce contrôle.

Mme Sophia Chikirou. Merci, monsieur le ministre, de ces paroles !

M. Gérald Darmanin, ministre. Comme le maire, que j'ai eu au téléphone en début d'après-midi et dont je salue les paroles républicaines, je souhaite pour la famille de ce jeune homme, pour la ville de Nanterre, mais aussi pour la police nationale et pour ses membres, que les résultats de l'enquête nous parviennent le plus vite possible – dans le respect, bien entendu, des procédures judiciaires. Je suis très attaché à la présomption d'innocence : le fonctionnaire de police qui a tiré devra rendre compte de son acte à l'administration et à la justice, mais en ce qui me concerne, madame la députée, je ne suis ni juge ni procureur de la République.

Permettez-moi, cela étant, d'exprimer mon désaccord avec la fin de votre intervention : j'ai souvent fait observer ici que le nombre des tirs effectués par des policiers, ainsi que celui des personnes mortellement touchées par ces tirs, ont diminué depuis 2017.

Une députée du groupe LFI-NUPES. C'est faux !

M. Gérald Darmanin, ministre. De surcroît, je suis désolé de vous le dire, mais beaucoup de membres des forces de l'ordre sont morts à la suite d'un refus d'obtempérer ; sans vouloir assimiler ces cas à celui de ce matin, beaucoup de familles ont également pleuré leur enfant policier ou gendarme. C'est pourquoi le refus d'obtempérer demeure inacceptable, même s'il l'est tout autant que des policiers tirent à bout portant sur un conducteur, jeune ou moins jeune. Respectons donc, encore une fois, le deuil des familles et la présomption d'innocence des policiers ! (« Très bien ! » *et applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

TÉLÉTRAVAIL TRANSFRONTALIER

Mme la présidente. La parole est à Mme Stéphanie Kochert.

Mme Stéphanie Kochert. Ma question, à laquelle je me permets d'associer ma collègue Isabelle Rauch, s'adresse au ministre du travail.

M. Benjamin Lucas. Et du retournement de veste !

Mme Stéphanie Kochert. Éluë d'une circonscription frontalière, je suis, depuis des mois, quotidiennement interpellée par les nombreux salariés travaillant en Allemagne qui bénéficient de l'accord cadre sur l'application de l'article 16 du règlement européen de 2004 relatif au télétravail. Répon-

dant aux besoins suscités par la pandémie, ce texte institue une dérogation leur permettant de télétravailler durant plus de 25 % de leur temps de travail, sans modification de leur affiliation à la sécurité sociale ni du régime fiscal des entreprises concernées.

Malheureusement, ce dispositif prend fin le 30 juin, c'est-à-dire vendredi, et je m'étonne que certaines entreprises aient exprimé le souhait de revenir au fonctionnement antérieur à la pandémie, en l'absence de renouvellement de l'accord. Pourtant, le télétravail, grâce auquel l'activité économique a pu se poursuivre et des emplois être préservés durant la crise, s'est imposé comme une modalité d'organisation à part entière. Au quotidien, cette évolution se révèle bénéfique : meilleure qualité de vie, moindre usage des transports et donc diminution de l'empreinte carbone. De plus, un tel retour en arrière pourrait être perçu comme une inégalité de traitement entre citoyens européens, puisque les travailleurs allemands sont régis par des dispositions plus souples.

Il est de notre responsabilité collective de rendre effectives les libertés européennes, afin de donner corps à cette citoyenneté ; ma circonscription témoigne d'ailleurs des bénéfices concrets du projet européen en matière de santé, de secours, de mobilités, d'éducation et de travail.

Monsieur le ministre, étant donné l'inquiétude de mes concitoyens, et alors que le dispositif arrive à échéance dans trois jours, quelle réponse pouvons-nous leur apporter ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion.

M. Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion. Madame Kochert, je connais votre implication et celle de Mme Rauch concernant les questions liées au travail transfrontalier et notamment à son régime social. Le règlement européen n° 883 /2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, auquel vous avez fait référence, dispose que les travailleurs frontaliers ne peuvent passer en télétravail plus d'un jour par semaine, sans quoi leur régime social bascule de l'État de leur employeur vers leur État de résidence. Cette règle s'est appliquée entre nous et nos voisins jusqu'à la crise du covid-19, lors de laquelle ont été instituées des dérogations temporaires. Elles devaient prendre fin au terme du mois de juin 2022 : un groupe de travail multilatéral ayant recommandé de les prolonger, la nouvelle échéance arrive dans quelques jours.

Dans cet intervalle a été négocié un accord aujourd'hui soumis à l'approbation des États membres, et dont Mme la Première ministre et moi-même sommes en train de déterminer quelles seraient les conséquences exactes : par exemple, nous pose problème le fait que n'y soit pas intégrée la bascule des droits en matière d'assurance chômage, d'autant que le Conseil Epsco – la formation « emploi, politique sociale, santé et consommateurs » du Conseil de l'Union européenne – a lancé une révision du règlement n° 883 /2004 reposant sur cinq piliers, dont l'assurance chômage. C'est du reste celui des cinq qui pose le plus de problèmes, mais aussi le plus important pour la France, puisqu'il y va de centaines de millions d'euros de dépenses sociales.

Ce que nous voulons, la Première ministre et moi, avant la date butoir du 30 juin, c'est pouvoir à la fois tenir compte des effets de l'accord, de son appréciation, et fournir une solution à nos travailleurs frontaliers. Nous trancherons dans les heures ou les jours qui viennent, en écho à la révision du règlement. (*Mêmes mouvements.*)

RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE OUTRE-MER

Mme la présidente. La parole est à Mme Mereana Reid Arbelot.

Mme Mereana Reid Arbelot, *La ora na*, bonjour, chers collègues ! Ma question s'adresse à M. le ministre de la transformation et de la fonction publiques.

L'indemnité temporaire de retraite (ITR), créée en vue de compenser la cherté de la vie dans certains territoires ultramarins, donnait lieu à des abus entraînant l'augmentation régulière de son coût ; en 2008 a donc été votée l'extinction progressive de ce mécanisme, qui disparaîtra en 2028. Dans le cadre de cette réforme, le Gouvernement s'était engagé à mettre en place un dispositif de substitution et à faire en sorte que les économies réalisées soient reversées à chaque collectivité concernée. Quinze ans plus tard, nous attendons toujours. Résultat : en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, à La Réunion, la pension d'un fonctionnaire retraité est comprise entre 30 et 50 % de son traitement, contre plus de 60 % dans l'Hexagone. Voilà la reconnaissance de l'État envers ses agents exerçant outre-mer, où l'espérance de vie peut être inférieure de six ans et le coût de la vie plus élevé de 55 % que dans l'Hexagone !

Alors que le 7 juillet se réunira pour la troisième fois le comité consultatif sur l'extinction de l'ITR, en vue de solutions réfléchies et abouties, les partenaires sociaux souhaitent qu'y participent des experts ultramarins, qui jusqu'ici ne pouvaient le faire qu'en prenant la place de leurs représentants nationaux, bien que leurs points de vue soient complémentaires.

Ma question sera simple : comptez-vous, monsieur le ministre, autoriser leur intégration, afin que soit rapidement élaboré un dispositif de substitution concerté et digne, et que nous apportions une réponse aux futurs retraités ainsi qu'aux générations oubliées – ceux qui ont pris leur retraite depuis 2010 ? *M'uruuru* – merci. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES, ainsi que sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la transformation et de la fonction publiques.

M. Stanislas Guerini, ministre de la transformation et de la fonction publiques. Madame la députée, permettez-moi tout d'abord de profiter de votre première question au Gouvernement pour, au nom de celui-ci, vous souhaiter la bienvenue ! (*Applaudissements.*) Vous m'interrogez au sujet du dispositif de retraite outre-mer des fonctionnaires d'État, qui mobilise le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre délégué chargé des outre-mer et moi-même.

Rappelons que l'ITR est une indemnité complémentaire, dérogeant au système de retraite, car sans cotisation correspondante, et destinée aux fonctionnaires qui choisissent de prendre leur retraite outre-mer, même s'ils n'y ont pas exercé. Disons les choses clairement : depuis que l'extinction a été décidée, aucun Gouvernement, aucune des majorités qui se sont succédées ne l'a remise en cause, et nous n'avons pas non plus l'intention de le faire. Reste que cette extinction a des conséquences sociales, notamment en matière de cherté de la vie.

Le Président de la République a pris l'engagement de mettre en place un comité réunissant l'ensemble des parlementaires ultramarins, ainsi que les représentants des organisations syndicales, pour réfléchir et trouver des solutions. Ce comité, installé par ma prédécesseure en 2022, s'est réuni en

février 2023 et se réunira de nouveau le 19 juillet prochain – vous y participerez, madame la députée – sous la coprésidence du ministre Carencio et de moi-même. Cette réunion nous permettra de mettre sur la table les scénarios issus des contributions des parlementaires et des organisations syndicales, qui répondront à deux exigences : celle de la contributivité des dispositifs et celle de l'équité entre les fonctionnaires. Nous réfléchissons à tous les scénarios, par exemple à l'instauration de cotisations sur les indemnités de vie chère, pour apporter des solutions aux fonctionnaires ultramarins, et je vous donne rendez-vous le 19 juillet prochain. (*Mme Maud Bregeon et M. Paul Midy applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Mereana Reid Arbelot.

Mme Mereana Reid Arbelot. Je vous remercie de votre réponse. Sur tous les sujets touchant à l'au-delà des mers cependant, il y a coexistence de deux visions : la vision ultramarine et la vision hexagonale – ou encore, la réalité du terrain et la certitude de savoir ce qui s'y passe. J'insiste sur l'importance de la première. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPEs et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPEs.*)

ANNULATION DE L'AGRÈMENT DE L'ASSOCIATION ANTICOR

Mme la présidente. La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte. Ma question s'adressait à Mme la Première ministre, qui n'est plus là. Les socialistes ont toujours fait de la lutte contre la corruption une priorité, en créant notamment la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) en 2013. Pourtant, sur ce sujet, nous pouvons largement mieux faire : la France ne se place qu'en vingt-et-unième position du classement de Transparency international à l'échelle mondiale. Ce combat contre la corruption est celui d'une association, Anticor, qui a fait la preuve de son utilité depuis longtemps. Alors qu'un agrément lui avait été accordé *in extremis* en 2021 – à la suite, notamment, de l'intervention des socialistes –, il a été annulé par une décision du tribunal administratif il y a quelques jours. C'est une décision de justice que nous respectons, et qui fait par ailleurs l'objet d'un recours.

L'association Anticor, d'utilité publique, a déposé une nouvelle demande d'agrément auprès des services de la Première ministre. Ma question est simple : vous engagez-vous à ce que les services de Matignon examinent avec la plus grande célérité cette demande ? Il faut en effet éviter à tout prix que les 159 procédures judiciaires dans lesquelles Anticor est partie civile ne soient fragilisées, mais il faut aussi, par ailleurs, que l'association puisse continuer d'exercer ses missions essentielles à notre démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPEs et Écolo-NUPEs. – M. Yannick Monnet applaudit également.*)

M. Jérôme Guedj. Bien !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement. Il se trouve que j'étais membre du Gouvernement en 2021 ; je puis donc affirmer que ce n'est ni *in extremis* ni sous la saine pression des socialistes que l'agrément d'Anticor lui a été accordé par Jean Castex. Vous revisitez un peu l'histoire,

monsieur le député ! C'est bien de vous octroyer tous les mérites mais, en l'occurrence, c'est une décision du Gouvernement de l'époque.

Je vous remercie d'avoir souligné que l'annulation de l'agrément n'est pas une décision politique mais bien une décision de justice, qui peut être contestée. Je rappelle d'ailleurs que la justice avait été saisie par d'anciens membres d'Anticor qui considéraient eux-mêmes que l'association devait perdre son agrément. Je n'entrerai pas dans ces détails. Vous l'avez dit vous-même, monsieur le député : un appel est en cours.

Vous interrogez aujourd'hui le Gouvernement sur le sort qui sera réservé à la demande de nouvel agrément déposée par l'association. Sachez que la Première ministre a transmis sans attendre cette demande au ministre de la justice, afin qu'elle puisse être examinée dans les meilleurs délais. Il ne me revient pas, avant examen de cette requête, de vous en donner les conclusions.

Les procédures pénales en cours, dans lesquelles Anticor s'est constituée partie civile, ne sont pas remises en cause, l'appel étant suspensif. En revanche, la perte de l'agrément, quelle qu'en soit la cause, rend la constitution de partie civile de l'association irrecevable – la recevabilité s'appréciant néanmoins au jour où le jugement intervient.

Cette question sera évoquée dans le cadre du projet de loi de programmation et d'orientation du ministère de la justice 2023-2027, débattu à partir du 3 juillet en séance publique à l'Assemblée. Un amendement a en effet été déposé au sujet de l'agrément, et sera évidemment examiné avec la plus grande attention par le Gouvernement. Vous imaginez bien en effet que, tout comme vous, – c'est un point sur lequel nous pouvons nous retrouver – nous sommes déterminés à lutter contre toute forme de corruption. (*MM. Freddy Sertin et Guillaume Vuilletet applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte. Permettez-moi de signaler qu'il est singulier qu'un ministre de la justice soit appelé à prendre une décision au sujet d'une association ayant intenté une procédure en justice à son encontre. On pourrait s'interroger ici sur le nécessaire déport du ministre. Pour vous répondre, monsieur le ministre délégué, j'ajouterai simplement que la démocratie est un bien fragile et que votre Gouvernement ne peut se contenter de déclarations d'intention comme celle que vous venez de faire, s'agissant notamment de la transmission à la HATVP la capacité d'octroyer les agréments – dont j'espère qu'elle sera rendue possible.

M. Julien Bayou. Très bien.

M. Arthur Delaporte. Nous constatons avec effroi la construction en France d'un chemin illibéral, qui s'insinue chaque jour un peu plus dans notre système démocratique et à laquelle vous contribuez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Julien Bayou applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.

M. Olivier Véran, ministre délégué. Je crois, monsieur le député, que nous avons un échange respectueux. Il me semble que vous pouvez donner au ministre de la justice le respect qu'il mérite et ne pas considérer, *a priori* (*M. Julien Bayou s'exclame*)...

M. Benjamin Lucas. Comme s'il n'avait pas fait de bras d'honneur !

M. Olivier Véran, ministre délégué. ...qu'il serait enclin à prendre une décision... (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Le ministre de la justice est non seulement un militant de la lutte contre la corruption...

Mme Caroline Parmentier. Sacré militant !

M. Olivier Véran, ministre délégué. ...mais aussi le garde des sceaux de la République française. Il mérite le respect. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

M. Jérôme Guedj. C'est un lanceur d'alerte ! (*Sourires.*)

M. Olivier Véran, ministre délégué. Mon temps de parole étant achevé, je m'arrêterai là. (*Mme Laurence Heydel Grillere applaudit.*)

ACCÈS AUX SOINS

Mme la présidente. La parole est à Mme Laurence Robert-Dehault.

Mme Laurence Robert-Dehault. Ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention.

Rien que 1,50 euro supplémentaire : c'est l'augmentation dérisoire que vous avez accordée aux médecins généralistes pour leurs consultations, ce qui n'a pas manqué de déclencher leur mécontentement et celui de leurs syndicats. Dans ma circonscription de Haute-Marne, des généralistes ont décidé, de ce fait, de sortir du secteur conventionné 1 pour passer en honoraires libres en secteur 3. Ce n'est pas un phénomène isolé : toutes les semaines, des généralistes annoncent leur déconventionnement. En conséquence, les Français ne seront plus remboursés que de 61 centimes par la sécurité sociale pour des consultations qui vont grimper jusqu'à 50 euros en moyenne. Si les médecins osent sauter le pas, c'est qu'ils savent qu'ils pourront conserver une patientèle plus aisée en raison du déficit alarmant de l'offre de santé. En outre, les médecins seront davantage tentés de rejoindre les zones moins rurales et plus riches, où la patientèle pourra assumer les frais non remboursés. Au-delà de la pénalisation des plus pauvres, c'est la ruralité qui paiera une fois de plus l'incapacité du Gouvernement à anticiper. En effet, je ne blâme pas ici nos médecins, qui sont les moins bien payés d'Europe.

Avec la vague de déconventionnements qui s'annonce, les Français n'auront le choix qu'entre payer une consultation non remboursée tout en s'acquittant toujours des mêmes cotisations sociales, attendre des mois pour obtenir une consultation avec un médecin conventionné ou, en dernier recours, renoncer à des soins.

M. Jean-Paul Lecoq. Est-ce que vous avez voté pour la régulation ? Vous avez voté avec la Macronie !

Mme Laurence Robert-Dehault. Pendant ce temps, les clandestins qui n'ont pas cotisé un seul sou pour la France continuent de bénéficier de l'aide médicale de l'État qui prend en charge l'intégralité de leurs soins. (*Exclamations.*) Monsieur François Braun affirmait en février dernier que le déconventionnement pénaliserait encore plus les Français, en créant une médecine à deux vitesses. Gouverner, c'est prévoir. Qu'avez-vous fait jusqu'ici pour éviter la vague de déconventionnements qui s'annonce en France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé. La promesse républicaine de notre modèle social est celle de soins pris en charge pour tous par l'assurance maladie. La convention, c'est le contrat que les médecins passent avec l'assurance maladie pour que leurs patients puissent être remboursés et qu'ils accèdent ainsi pleinement aux soins ; c'est un contrat social passé avec la nation. La négociation d'une nouvelle convention n'ayant pu aboutir à un accord, un règlement arbitral a été élaboré. (*M. Thomas Ménagé s'exclame.*) Ce sont, madame la députée, 700 millions d'euros qui ont été mis sur la table pour valoriser l'activité des médecins : ce n'est pas une paille !

En dépit de cet effort important et des besoins de nos concitoyens, certains professionnels, heureusement très minoritaires – c'est toujours trop, mais ils ne sont que quelques dizaines –,...

M. Thomas Ménagé. Ils sont beaucoup plus !

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée. ...ont fait le choix dans certains territoires de remettre en cause leur conventionnement avec l'assurance maladie. Le Gouvernement est très attentif à ce phénomène.

Ce déconventionnement a pour conséquence de pénaliser lourdement les patients, notamment les plus fragiles – vous l'avez souligné –, mais aussi d'isoler les professionnels qui ont fait le choix de se mettre en marge du système de santé.

Plusieurs députés du groupe RN. La réponse ?

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée. Le règlement arbitral contient plusieurs dispositions : la libération du temps médical, avec la prise en charge des assistants médicaux ; la valorisation à 60 euros de la première consultation d'un patient en affection de longue durée (ALD) ; la revalorisation du forfait patientèle ; mais aussi la pérennisation des mesures de la mission flash de l'été dernier et l'augmentation de 6 % du tarif de la consultation. Ces mesures ne sont pas anecdotiques. Avec le ministre François Braun, nous sommes attentifs à entretenir le dialogue avec les médecins. C'est sur ces bases que nous pourrions construire une nouvelle convention avec les professionnels. Nous réaffirmons notre attachement au système conventionnel et au dialogue avec les partenaires sociaux pour construire une réponse durable et forte en matière d'accès à la santé.

M. Thomas Ménagé. Bla, bla, bla...

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée. Nous en appelons aussi solennellement à la responsabilité des médecins qui, en se déconventionnant, rompent ce dialogue, rompent l'égalité devant l'accès aux soins...

M. Jordan Guittou. À cause de vous !

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée. ...et rompent la confiance que leurs patients place en eux.

Mme la présidente. La parole est à Mme Laurence Robert-Dehault.

Mme Laurence Robert-Dehault. Ne voyez-vous pas, madame la ministre déléguée, l'ampleur du drame du manque d'offre de soins dans les territoires ruraux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Jean-Claude Raux. N'importe quoi. Soyez cohérents !

ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES
ET DES SERVICES PUBLICS
PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES 2024

Mme la présidente. La parole est à Mme Annie Vidal.

Mme Annie Vidal. Ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées. Dans un an, la France aura l'honneur d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques 2024, une occasion unique de démontrer notre engagement en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité universelle. L'événement réunira près de 15 000 athlètes olympiques et paralympiques devant 13 millions de spectateurs et 4 milliards de téléspectateurs. Nous devons être à la hauteur de cet enjeu et offrir des conditions d'organisation irréprochables, notamment en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des délégations et spectateurs venus du monde entier – y compris de celles et ceux qui sont en situation de handicap.

Nous avons récemment adopté des mesures législatives nécessaires pour assurer la bonne préparation de ces Jeux, en particulier en termes d'accessibilité du centre de santé, des taxis – avec l'augmentation du nombre de véhicules équipés pour prendre en charge les personnes en fauteuil roulant – ou encore des transports publics.

Il reste cependant une préoccupation majeure relative à l'accessibilité des services publics et des commerces, comme le souligne un article du *Parisien*, paru hier. En effet, la moitié des commerces de la capitale ne sont pas encore adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Je souhaiterais donc connaître, madame la ministre déléguée, les mesures concrètes que le Gouvernement compte mettre en place pour encourager et soutenir l'adaptation des commerces en vue de ces Jeux olympiques et paralympiques. Pouvez-vous également nous informer des initiatives visant à améliorer l'accessibilité des services publics ?

Ces jeux offrent une chance inédite de faire de la France une nation plus sportive. Je pense qu'ils peuvent être aussi une formidable opportunité pour faire de notre pays une nation plus inclusive. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des personnes handicapées. Je vous remercie, madame la députée, de votre question qui met en lumière deux exigences : d'abord, bien accueillir l'ensemble des visiteurs et des athlètes à Paris, pour réussir ces Jeux olympiques et paralympiques ; ensuite, permettre que toutes les personnes en situation de handicap aient un accès plein et entier à l'ensemble de leurs droits.

Or l'accessibilité est bien entendu l'enjeu majeur auquel nous sommes confrontés à cet égard. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sont une formidable opportunité pour progresser et travailler à l'amélioration de l'existant – qui est assez en retard dans notre pays, il faut bien le reconnaître. Ils doivent être un catalyseur de la mise en accessibilité des espaces publics, des services publics et des services numériques, qui sont aussi un enjeu important.

L'autre catalyseur est la Conférence nationale du handicap, au cours de laquelle le Président de la République a fait de l'accessibilité une priorité. Il a ainsi engagé l'État à hauteur de 1,5 milliard d'euros pour les cinq ans à venir, au travers notamment d'un fonds d'accessibilité pour les établissements

recevant du public de cinquième catégorie. Nous travaillons à la structuration des modalités pratiques d'accès à ce fonds, qui doivent être simples. Nous travaillons également, avec Amélie Oudéa-Castéra et Olivia Grégoire, à la sensibilisation des acteurs du tourisme, des artisans et des commerçants, afin qu'eux aussi fassent de la mise en accessibilité une priorité ; ce fonds les y aidera.

Je voudrais souligner, pour conclure, que cette dynamique doit entraîner le pays entier. Il est en effet inadmissible qu'au XXI^e siècle, les personnes en situation de handicap subissent encore des discriminations dues au manque d'accessibilité des espaces, notamment numériques, et des services publics. (*M. Bertrand Sorre applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Annie Vidal.

Mme Annie Vidal. On peut regretter que la mairie de Paris n'ait pas davantage anticipé cette problématique.

RÉOUVERTURE DE LA PHARMACIE
DE CREMEAUX

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Vermorel-Marques.

M. Antoine Vermorel-Marques. Ma question s'adresse à M. Olivier Véran, porte-parole du Gouvernement.

Je viens vous parler du petit village de Cremeaux, dans ma circonscription. Dans ce village, comme dans tant de villages en France, il y a encore une épicerie, une institutrice, une mairie ; il y a même un médecin. Dans ce village, il y a encore des agriculteurs qui cultivent la terre, des chefs d'entreprise qui embauchent, des jeunes qui souhaitent s'y installer.

M. Maxime Minot. Vous avez de la chance !

M. Antoine Vermorel-Marques. Mais dans ce village, il y a un manque. Depuis deux ans, la pharmacie de Cremeaux est fermée. Une loi de 2018 interdit en effet la réouverture des pharmacies dans les communes de moins de 2 500 habitants. Des dizaines de communes sont concernées.

M. Emmanuel Mandon. Il a raison !

M. Antoine Vermorel-Marques. Il y a un an et demi, en tant que ministre des solidarités et de la santé, vous avez pris l'engagement de permettre une expérimentation pour que la commune puisse rouvrir une antenne pharmaceutique. Votre successeur, M. François Braun, a pris le même engagement il y a six mois. Depuis, nous n'avons eu aucune nouvelle de la part du Gouvernement.

Dans ce petit village de Cremeaux, les habitants n'ont pas l'habitude des manifestations ni des rassemblements. Pourtant, hier soir, avec mon collègue Jean-Pierre Taïte, nous étions à leurs côtés. Près de la moitié du village était rassemblée sur la place pour souligner son attachement aux pharmaciens, qui exercent une profession difficile dans le contexte de la pénurie de médicaments, mais également pour réclamer le maintien de cet engagement de la part du Gouvernement. Hier soir, il n'y avait pas de violence, il n'y avait pas de black blocs. Néanmoins, il y avait une pancarte qui m'a interpellé. Sur celle-ci, il était écrit : « Méfiez-vous, les ploucs aussi ont le droit de vote. »

Monsieur le ministre délégué, dans la France de 2023, faut-il trois ans pour rouvrir une pharmacie ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et sur plusieurs bancs des groupes RN et LIOT. – M. André Villiers et Mme Emmanuelle Ménard applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, tout d'abord, il n'y a pas de ploucs dans la Loire ! C'est la plus belle région de France. D'ailleurs, il n'y a de ploucs nulle part sur le territoire français. *(Sourires et exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

Je vous réponds au nom de François Braun, qui est actuellement en déplacement à Marseille avec le Président de la République. Je suis interpellé par la situation de votre beau village de Cremeaux. Je me souviens bien des engagements que j'avais pris et que François Braun a pris également.

Vous le savez, le problème n'est pas politique. Il y a eu un problème technique dans la mise en place opérationnelle de la réouverture d'une antenne de pharmacie. La loi est parfois très compliquée, trop compliquée ; lorsque j'étais au banc comme ministre et, avant cela, comme rapporteur général sur les lois de santé, j'ai dit plus souvent qu'à mon tour qu'il ne fallait pas adopter trop d'amendements pour avoir des lois les plus simples possibles, sans quoi on ne s'en sort plus. Hélas, cette pharmacie est tombée, comme d'autres, dans un interstice législatif qui nécessite des corrections, notamment pour des enjeux de facturation. C'est aberrant. Je suis de tout cœur avec vous et avec la population de Cremeaux. Le Gouvernement a envie que cette pharmacie rouvre, et elle rouvrira. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. Thierry Benoit. Excellent !

M. Olivier Véran, ministre délégué. Les discussions vont bon train avec l'agence régionale de santé et avec les élus du territoire. Je sais que vous êtes en pointe dans ce combat, que vous menez à juste titre.

Tout ce qui est nécessaire pour débloquer la situation au niveau législatif a été inclus dans la proposition de loi de Frédéric Valletoux, qui a été adoptée en première lecture. Mais nous n'allons pas attendre que la loi soit promulguée : l'article 51 que nous avons adopté dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 prévoit, au titre de l'expérimentation, un cadre dérogatoire permettant d'appliquer des solutions de bon sens. On en est là.

La situation est effectivement très compliquée et très technique. Il n'y a pas de volonté politique de mal faire ; au contraire, nous voulons que cette antenne rouvre. Quand elle aura rouvert, j'espère venir vous y voir le plus rapidement possible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Pascal Lavergne applaudit également.)*

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de Mme Élodie Jacquier-Laforge.)

PRÉSIDENCE DE MME ÉLODIE JACQUIER-LAFORGE

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

4

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS LOCAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Vote solennel

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les explications de vote au nom des groupes et le vote, par scrutin public, sur l'ensemble de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (n^{os} 958, 1359). Pour les explications de vote, l'orateur de chaque groupe politique dispose de cinq minutes.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Delautrette.

M. Stéphane Delautrette (SOC). Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la discussion générale, notre groupe regrette l'absence d'une grande loi de programmation sur le foncier, adaptant nos objectifs de politique publique au nouveau cadre du zéro artificialisation nette (ZAN) et prévoyant en son sein, ou dans une loi de finances, un cadre financier et fiscal qui en soit l'outil opérationnel.

Bien sûr, une proposition de loi ordinaire ne se prête que peu à la définition d'un tel cadre. Cependant, un amendement, issu des rangs écologistes, demandant un rapport sur les aspects fiscaux a été adopté ; nous nous en réjouissons, tout comme du large soutien de principe qu'a reçu notre amendement proposant une loi de programmation foncière. Ainsi, dans la continuité de ces échanges, nous proposerons aux présidents des commissions concernées la création d'une mission d'information commune, afin de débiter un travail parlementaire transpartisan sur le sujet.

Notre groupe était très réservé quant au contenu de la proposition de loi sénatoriale. Certaines mesures, par exemple celles concernant les délais, avaient pour effet de priver d'effectivité les dispositions prévues pour la période 2021-2031, tandis que d'autres, notamment celles ayant trait à la comptabilisation et à la définition des projets nationaux, permettaient de fait un dépassement significatif de l'objectif consistant à réduire de 50 %, par rapport à la période décennale précédente, le rythme d'artificialisation des sols.

Le texte a cependant connu une évolution favorable tout au long des débats qui ont eu lieu dans notre assemblée. En premier lieu, les reports de délais prévus par le Sénat, qui étaient excessifs, ont été supprimés, à la seule exception de celui, limité à six mois, qui concerne les Sradet – schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; il permettra de tenir compte des décrets d'application et des effets de la proposition de loi.

En deuxième lieu, le principe de comptabilisation des projets d'intérêt national et européen a été réintroduit, même s'il s'agit d'une comptabilisation à part, dans un forfait national de 15 000 hectares. Nous entendons la nécessité de conserver de la flexibilité, mais nous regrettons que nos amendements encadrant les éventuels dépassements du plafond n'aient pas été retenus. Certes, la définition de ces projets a été largement précisée, même si elle laisse encore des marges de manœuvre confortables à l'État. Un équilibre

semble néanmoins trouvé dans la nouvelle rédaction, à condition qu'il soit conservé en commission mixte paritaire (CMP). Enfin, le mécanisme de poupees déclinant l'imbrication entre projets nationaux, régionaux et locaux a été précisé. Nous comptons fortement sur le dispositif de clause de revoyure pour bénéficier d'une évaluation et d'un suivi précis des consommations d'espace, notamment suite à l'adoption de nos amendements donnant une dimension qualitative à ces évaluations.

En troisième lieu, le mécanisme de la garantie rurale a été sanctuarisé, mais il est désormais conditionné à l'existence d'un document d'urbanisme prescrit, arrêté ou approuvé avant le 22 août 2026. Cette condition demeure cependant souple : nous avons certes proposé une autre définition, mais nous avons, là aussi, trouvé un équilibre grâce à l'adoption de notre amendement garde-fou, qui précise que la garantie rurale ne fait pas obstacle à l'application de règles de construction limitée prescrites par le RNU – règlement national d'urbanisme – dans les communes concernées.

Nous saluons également l'intégration d'une possibilité de mutualisation à l'échelle locale, après avis de la conférence des maires, même si nous aurions préféré qu'une logique intercommunale soit privilégiée en la matière.

Le texte résultant des débats en séance est donc sensiblement amélioré, et ses dispositions principales sont équilibrées ; elles permettent de concilier la préservation du ZAN avec une certaine flexibilité de mise en œuvre liée aux problématiques rurales, tout en introduisant une clause de revoyure en 2026. Pour ces raisons, le groupe Socialistes et apparentés votera pour le texte issu des travaux de notre assemblée.

Ce soutien ne doit cependant pas être compris comme un blanc-seing, monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion de territoires. Vous nous avez demandé, en anticipant la CMP, de ne pas dépasser les lignes rouges des sénateurs, notamment celle qui concerne la logique de l'hectare dans le cadre de la garantie rurale. Nous comptons donc sur vous pour défendre de la même manière, auprès des sénateurs, les points d'équilibre importants adoptés dans notre assemblée et qui constituent le fondement de notre vote. Je pense en particulier à la comptabilisation et à la définition des projets nationaux, à l'encadrement des communes relevant du RNU et aux délais d'actualisation des documents d'urbanisme. À défaut, notre position de vote sur le texte qui sortira des travaux de la CMP sera susceptible d'évoluer.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Tout à fait !

M. Stéphane Delautrette. Nous avons certes besoin d'adaptation pour garantir l'application du ZAN, mais pas d'une CMP conclusive à n'importe quel prix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur les bancs des commissions.*)

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Luc Lamirault.

M. Luc Lamirault (HOR). Nous avons tous bien conscience que la consommation de terres agricoles et naturelles a un impact sur le réchauffement climatique. Ainsi, la lutte contre l'artificialisation des sols est bien identifiée, tant au niveau national qu'au niveau européen, comme un enjeu prioritaire pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il nous faut donc être volontaristes afin de réduire les risques qui pèsent sur notre planète, mais il faut aussi tenir compte du fait que nous ne pouvons pas changer de mode de vie du

jour au lendemain. Les efforts qui ont déjà été réalisés illustrent la prise de conscience de beaucoup d'entre nous à ce sujet.

Pour nous donner plus de chances de succès, il nous faudra continuer à accompagner la conversion des friches industrielles et la restauration des bâtiments anciens : nous devons renforcer notre incitation financière en la matière. Pour moins consommer, il nous faut réutiliser.

Après plusieurs jours de débat en commission et dans l'hémicycle, nous avons pu compléter et préciser la proposition de loi issue du travail de nos collègues sénateurs. Elle répond aux inquiétudes et aux incompréhensions des élus locaux ; elle encourage et favorise le dialogue entre collectivités, et principalement avec la région. Les projets économiques d'envergure nationale seront pris en compte sans réduire nos ambitions environnementales : les régions pourront les soutenir en réservant des espaces pour les besoins de logement qui en découlent.

La garantie rurale offre à chaque commune une surface minimum de 1 hectare. Cette disposition offre aux communes la possibilité de prendre en main leur développement. À cela s'ajoute la mutualisation – souhaitable – de ces hectares au sein des communautés de communes, afin de permettre la réalisation de projets de plus grande ampleur. Cela favorisera le dialogue intercommunal.

Certaines régions se sont fixé des contraintes supérieures à la loi. C'est le cas de la région Centre-Val de Loire : dans son schéma régional, elle a fait le choix d'une réduction de 50 % de sa consommation d'espaces d'ici 2025, au lieu de 2031 dans la loi, et d'un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2040, contre 2050 dans la loi. Au sein de la conférence régionale du ZAN, ces régions devront faire preuve de pédagogie et expliquer leurs choix plus contraignants. J'espère qu'elles sauront écouter les élus dans cette instance où les maires seront désormais mieux représentés.

La renaturation des espaces, la reconquête des friches industrielles et la restauration du bâti ancien nécessiteront une mobilisation financière importante. Le groupe Horizons et apparentés sera donc très attentif aux résultats du rapport relatif à l'articulation entre la fiscalité et l'objectif de sobriété en matière de consommation d'espaces. Nous espérons qu'il pourra nourrir nos réflexions lors de l'examen du prochain budget.

Le groupe Horizons et apparentés soutient les adaptations prévues par la présente proposition de loi, qui permettent de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels et ainsi de préserver notre capacité à lutter contre le réchauffement climatique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur les bancs des commissions.*)

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Pochon.

Mme Marie Pochon (Écolo-NUPES). Mercredi dernier, le Gouvernement présentait le décret portant dissolution des Soulèvements de la Terre. Derrière les faux prétextes et les opérations de com' destinées à faire plaisir à certains lobbys, le véritable motif de cette décision est passé sous silence : le Gouvernement, shooté au productivisme et à la croissance, refuse l'impératif de protection de nos terres. S'il est lâche de criminaliser un médecin qui bloque une route pour dénoncer un projet susceptible d'aggraver la pollution de l'air, une agricultrice qui refuse l'accaparement de l'eau par quelques industriels ou un scientifique qui ne sait pas plus comment vous faire entendre les conclusions de ses travaux, c'est

surtout totalement inefficace. Croire que cela va calmer la colère que suscite votre politique destructrice est inepte ; s'imaginer que cela change quoi que ce soit à la réalité physique et biologique de l'effondrement de notre monde est inconséquent. Plus les sols seront détruits, plus les crises du climat et de la biodiversité s'aggraveront, plus notre souveraineté alimentaire sera menacée, plus les risques naturels seront amplifiés.

Il n'est pas facile d'être décideur aujourd'hui. Nous avons, chacun dans nos circonscriptions, des élus locaux qui nous pressent pour que nous facilitions la délivrance des permis de construire, afin que les habitants de chez nous aient les moyens de se loger dignement ; en même temps, il nous faut tenir des objectifs de zéro artificialisation nette. Vous-mêmes, vous vous acharnez à préserver d'un côté l'impérieuse nécessité de la croissance, et de l'autre, celui – souvent bien moins cité – consistant à préserver l'habitabilité de la Terre. On nous somme de bâtir, de construire, de faire toujours plus, quand la planète entière nous commande, au contraire, de ralentir.

Nous devons ralentir. Mais 25 000 hectares sont encore artificialisés chaque année, et nos sols meurent. Ils n'abritent plus la riche biodiversité d'antan, ne stockent plus autant de carbone et ne retiennent plus l'eau. Notre assemblée a donc décidé, en 2021, de fixer le cap du zéro artificialisation nette en 2050, en passant par une étape de division par deux de l'artificialisation d'ici 2031. C'est une première étape indispensable, et elle n'est pas facile à atteindre. Pour s'en rendre compte, il suffisait d'écouter la droite et l'extrême droite durant nos débats de la semaine dernière : sans aucune considération pour la science, elles défendent un modèle d'aménagement des années 1970, reposant sur la destruction de nos terres agricoles, de nos forêts, de nos zones humides, et témoignant d'un naturoscpticisme affligeant.

Face à cela, monsieur le ministre, nous pouvons reconnaître que vous avez tenu et défendu les objectifs de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, la loi « climat et résilience ». Le texte issu de nos travaux est sensiblement meilleur que celui proposé par le Sénat. Néanmoins, certains points restent problématiques et justifieront l'abstention du groupe Écologiste sur le texte.

Certains sont des points de détail, comme la version actuelle du décret relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols, ou encore la rédaction de l'article 10, qui a trait aux zones ayant vocation à être renaturées. La garantie rurale, dans sa forme actuelle, reste également un mécanisme sous-optimal et insatisfaisant : allouer 1 hectare à toutes les communes fait fi de leurs spécificités, et une communauté de communes comme le Diois, dans la Drôme, aura droit à 50 hectares qu'elle n'avait même pas songé à artificialiser.

Mais il demeure entre nous un point fondamental de discordance : vous n'avez pas encore fait le deuil du productivisme du siècle passé. Contrairement aux collègues de la droite de l'Assemblée, vous ne niez pas les réalités scientifiques et vous reconnaissez les bénéfices de la transition. Mais vous êtes incapables de la concrétiser, de la mettre en pratique. Or, quoi que vous en pensiez, protéger nos terres suppose d'abandonner les projets du passé. On ne peut pas imposer des restrictions importantes à nos communes tout en laissant faire les extensions d'aéroport, les projets autoroutiers, les plateformes logistiques XXL, les fermes-usines, les LGV – lignes à grande vitesse –, et j'en passe. C'est pourtant ce que vous faites en défendant vos projets d'intérêt national,

derrière lesquels se cachent bien souvent de grands projets inutiles et imposés. Vous semblez n'avoir rien appris de Notre-Dame-des-Landes...

M. Erwan Balanant. C'est nous qui l'avons bloqué, Notre-Dame-des-Landes !

Mme Marie Pochon. ...du barrage de Sivens, de la Montagne d'or, d'EuropaCity. Chaque fois, vous vous êtes entêtés devant l'évidence ; chaque fois, vous nous avez fait perdre du temps et vous avez gaspillé l'argent public.

M. Emmanuel Mandon. Il ne faut peut-être pas exagérer !

Mme Marie Pochon. Pour vos nouveaux projets, à l'image des précédents, l'histoire est toute tracée. Les scientifiques vont alerter, les paysans vont protester, les citoyens vont se mobiliser, et la Terre va à nouveau se soulever. Élus écologistes – je voudrais saluer ma collègue Lisa Belluco, qui attend un heureux événement et ne peut être présente aujourd'hui malgré son attachement à ce texte –, nous sommes convaincus que les solutions résident dans l'écoute des scientifiques et des citoyens, ainsi que dans la protection et dans le partage équitable et durable de nos terres.

Nous appelons la majorité à avoir le courage de cesser tous les grands projets d'aménagement inutiles et destructeurs, sans attendre de perdre des écosystèmes précieux et des milliards d'euros d'argent public. Nous l'appelons à investir cet argent dans nos villages, à soutenir les projets de revitalisation des campagnes, la remise en service des petites lignes ferroviaires, l'installation massive des paysans, la rénovation thermique du bâti des centres-bourgs, les initiatives de solidarité, la protection de nos forêts, de la biodiversité et de l'ensemble des aménités rurales. Si nul ne peut gouverner contre le peuple, nul ne peut gouverner non plus contre la nature. Les voies de nos soulèvements ne cesseront donc que lorsque vous renoncerez à éventrer la terre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel (GDR-NUPES). Réussir à réduire l'artificialisation des sols est un enjeu majeur pour la transition écologique. Personne ici n'en doute. Pour l'agriculture comme pour la biodiversité, le défi est là, et nous devons y répondre, sans jamais oublier que la meilleure des réponses est la démocratie locale.

Le travail accompli tout au long de l'examen de ce texte lui permet de mieux répondre à ce préalable. Il a permis de revenir en partie sur la méthode aveugle introduite par la loi « climat et résilience ». Sans prendre en compte les bilans de chaque territoire en matière d'artificialisation ni garantir une équité de traitement, le ZAN s'est appliqué jusqu'à présent comme un outil de fracturation des territoires, comme une usine à emmerdements, ai-je dit dans mon intervention générale sur ce texte. En effet, dans son état actuel, la règle s'exerce sur tous de manière uniforme, indépendamment des efforts et du passif de chaque territoire.

C'est un reflet de la France dont certains sur ces bancs s'accommodent volontiers : d'un côté, les métropoles, les territoires qui vont bien, dont le quota d'artificialisation est atteint depuis longtemps et qui gagnent même un peu de temps avant de devoir fournir des efforts tout à fait négligeables, avant l'entrée en vigueur du ZAN ; de l'autre, des territoires plus souvent oubliés de la métropolisation, qui souffrent déjà du recul des services publics et de l'éloignement urbain, dont les efforts à réaliser sont tels qu'ils empêchent toute possibilité de développement. Nous le répétons ici, une telle règle décidée dans le confinement

des salons ministériels ne peut pas être bonne. Elle est, au contraire, une raison supplémentaire du sentiment d'humiliation qu'ont ressenti certains territoires.

À la faveur de ce texte, nous franchissons un premier pas. Nous pouvons construire une autre méthode pour limiter – ou au moins encadrer – l'artificialisation des sols.

D'abord, en réaffirmant que le droit au projet n'est pas incompatible avec la préservation du foncier car nous devons plus que jamais veiller notamment au maintien et à la protection du foncier agricole, qui reste le grand absent des réflexions gouvernementales.

Ensuite, en disant qu'il existe d'autres moyens pour atteindre nos objectifs, en s'attaquant, par exemple, avec volontarisme à la question des friches d'activité et locatives. Pouvons-nous sérieusement penser que 750 millions d'euros suffiront à régler la question des 100 000 hectares que représentent les 8 300 friches industrielles de notre pays, monsieur le ministre? Avec 27 000 euros par friche, le compte n'y est pas. C'est un angle mort de ce texte, de même que la question des vacances. Il faudra aller plus loin lors de la discussion budgétaire, sinon le ZAN sera davantage une limite qu'une nouvelle étape dans le développement des territoires.

Les limites étant connues, nous saluons le travail effectué par notre assemblée et l'ouverture d'esprit du rapporteur et du ministre sur ce texte. En ce sens, nous accueillons positivement l'élaboration de la garantie rurale, qui va desserrer un peu l'étai autour des communes rurales, notamment celles qui sont soumises au RNU, même si j'insiste sur le fait qu'il faudra les accompagner en termes d'ingénierie et de moyens pour passer du RNU aux cartes communales.

Nous saluons l'intégration de la problématique des grands chantiers d'envergure nationale et européenne, afin de faire en sorte que les efforts ne pèsent pas sur des territoires qui contribuent ainsi à un aménagement du territoire national. Nous accueillons avec intérêt la précision apportée par le rapporteur sur la comptabilisation des aménagements induits par ces grands projets. J'ai noté, monsieur le ministre, que vous vous êtes engagé à venir à Dieppe pour voir comment tout cela se concrétise avec le projet auquel nous devons faire face.

Enfin, le fait qu'ait été étoffé ce qui concernait la commission de la gouvernance du ZAN est très apprécié par mon collègue Yannick Monnet, désireux que les élus soient mieux associés aux décisions préalables à l'élaboration des Sradet. Cette commission devrait être respectée. Nous craignons néanmoins qu'elle soit contournée par certaines régions qui aiment bien se comporter comme si elles avaient la tutelle des autres collectivités. Nous veillerons avec vous à faire en sorte que les élus locaux soient respectés.

Reste que nous devons faire des progrès pour prendre encore davantage en compte la spécificité des outre-mer en matière de foncier disponible, comme le demandent légitimement nos collègues ultramarins, notamment guyanais. Il est nécessaire de corriger les injustices territoriales dont les Ultramarins sont victimes.

Étant pragmatique, le groupe GDR-NUPES – sa composante communiste comme sa composante ultramarine – votera pour cette proposition de loi, tout en rappelant qu'il restera vigilant et exigeant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, Écolo-NUPES, RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Molac.

M. Paul Molac (LIOT). Tout le monde s'accorde à vouloir protéger les terres agricoles et les milieux naturels. Mais, si le but est louable, la méthode doit être équitable. Nous devons repenser notre manière de construire, éviter l'étalement massif et la dévitalisation des centres-villes, préserver notre souveraineté alimentaire qui passe par la préservation des terres agricoles. Mais nous devons également préserver la vitalité et le développement des campagnes.

Le dispositif ZAN a été construit à la va-vite, créant beaucoup de difficultés et ouvrant peu de possibilités. Les élus locaux se sont retrouvés confrontés à une formule mathématique sans prise avec la réalité des dynamiques économique et démographique de leur territoire. Très vite, des frictions se sont fait jour. À ce propos, nous regrettons que les dents creuses de nos territoires ruraux ne puissent être urbanisées alors que ce serait un bon moyen d'économiser les terres agricoles.

Le dispositif proposé était mal ficelé, marqué par une vision urbaine et centralisatrice, une définition contestable, des données manquantes, une différenciation et une territorialisation insuffisantes, un flou entourant la comptabilisation des grands projets. Les conditions étaient réunies pour gripper le mécanisme.

Les maires sont particulièrement mécontents. Ils se demandent comment il leur sera possible de réaliser des projets, craignent de se retrouver coincés et incapables de développer leur commune, sans oublier le risque d'explosion dû à la raréfaction des terres qui crée des situations de rente pour les propriétaires et paupérise ceux qui n'ont pas de maison et de biens fonciers, en particulier les jeunes.

Il est temps de remettre les choses sur les bons rails. Cette proposition de loi sénatoriale va dans le bon sens car elle répond à certaines questions laissées latentes par la loi « climat et résilience ».

Elle prend en considération les projets de grande ampleur nationale ou européenne. Sont-ils toujours légitimes? La question a été posée en début d'après-midi. Quoi qu'il en soit, certains territoires vont accueillir un nombre important d'infrastructures, ce qui les empêcherait de développer d'autres projets d'aménagement en l'état actuel du ZAN. En quelque sorte, il leur est demandé de choisir entre une ligne à grande vitesse et la construction de crèches, de logements ou de terrains de sport.

Vous avez tenté de résoudre le problème en créant un forfait national comprenant tous les projets de grande ampleur, qui sera soustrait de l'enveloppe nationale d'artificialisation répartie entre les régions. Cependant, deux inconnues demeurent. Quelle sera la formule assurant une pondération entre les régions? Celles qui n'accueillent pas de projets structurants accepteront-elles d'en partager la charge? Le débat n'est pas clos. Il aurait sans doute été plus simple de sortir ces grands projets de l'enveloppe, comme le demandent le Sénat et certains membres du Gouvernement.

Sur un autre sujet important, l'aménagement de nos communes rurales, le texte propose la garantie rurale, cet hectare laissé aux petites communes pour leur permettre de dégager des marges de manœuvre pour construire des infrastructures ou des logements. Une telle mesure redonne une perspective à celles qui redoutaient de perdre toute capacité d'adaptation.

Autre point positif: l'aménagement du calendrier, pour tenir compte dans les documents d'urbanisme des objectifs relatifs à l'artificialisation des sols.

Enfin, nous nous réjouissons de constater que, grâce à l'action du groupe LIOT, le dispositif fera l'objet d'une plus grande territorialisation, en particulier en Corse, où l'artificialisation sera mieux encadrée dans les communes soumises au RNU grâce à la sanctuarisation du plan d'aménagement et de développement durable de Corse (Padduc) – le cas de Porto-Vecchio nous a montré que cela s'imposait.

En revanche, d'autres sujets sont laissés en suspens, au premier rang desquels les sujets financiers. La lutte contre l'artificialisation des sols va profondément bouleverser la fiscalité locale. La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux collectivités est corrélée de manière directe à la croissance et au développement d'une collectivité. Plus elle a d'infrastructures, de voiries et de services, plus sa DGF est élevée.

M. Erwan Balanant. Il a raison : il faudra changer cela !

M. Paul Molac. De la même manière, plus une commune dispose de bâti, plus elle perçoit de taxe foncière. Quelle refonte de la fiscalité pourrions-nous mettre en place pour pallier les pertes attendues de ces ressources ? La question est particulièrement importante.

Autre effet de bord du ZAN : le renchérissement des prix du foncier, notamment pour les jeunes. Dans ces conditions, comment garantir l'accession à la propriété pour tous ? Être propriétaire de sa maison sera-t-il désormais l'apanage des plus riches ? Nous attendons évidemment une grande loi sur le logement.

La maîtrise de l'artificialisation est nécessaire, mais cette question ne peut se réduire à des calculs plus ou moins élaborés.

Mme la présidente. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Paul Molac. Dans leur grande majorité, les députés du groupe LIOT voteront pour cette proposition de loi, puisqu'elle contribue à rendre le principe du ZAN plus opérationnel. Cependant, nous restons persuadés que d'autres aménagements nous attendent dans le futur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT, RE, Dem et HOR.)*

M. Erwan Balanant. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Lavergne.

M. Pascal Lavergne (RE). À cette prise de parole, j'aimerais associer ma collègue Pascale Boyer, coanimatrice pour ce texte au sein de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Le vote d'aujourd'hui est l'aboutissement d'un long travail collectif de concertation et de dialogue. Il a duré plus d'un an puisque nous avons évoqué ces questions en tout début de législature. Je salue le ministre et aussi les rapporteurs et leurs collaborateurs, qui ont accompli un travail formidable.

Nous sommes parvenus à élaborer un texte équilibré, malgré les nombreux obstacles, la tentation électoraliste, l'incohérence manifestée par certains jusqu'au dernier jour. Nous ne pouvions nous payer le luxe de ne pas aboutir car le foncier, très convoité pour de multiples usages, représente un enjeu majeur. Ce texte vient rappeler que l'on ne mesure pas la performance d'une commune à sa capacité à s'étendre : la capacité à préserver les paysages, les espaces permettant de se nourrir et la biodiversité est tout aussi noble.

J'espère que tous les groupes voteront pour ce texte, qui a été travaillé et construit avec tous les acteurs et qui reprend des amendements de tous les groupes. Au passage, je salue

Lisa Belluco, députée du groupe Écolo-NUPES. Elle est absente car elle va devenir maman dans quelques jours, comme l'a dit Marie Pochon, mais elle a participé aux débats jusqu'au dernier jour, défendant l'un des derniers amendements sur le texte – que nous avons d'ailleurs adopté à l'unanimité. *(M. Erwan Balanant et Mme Marina Ferrari applaudissent.)* Je lui souhaite bon courage pour accueillir son enfant.

Ce texte est juste car il rend le ZAN plus acceptable pour tout le monde. Si la nécessité de consommer moins de foncier était communément admise par tous, la mise en pratique faisait apparaître des difficultés. Le premier texte avait sans doute la main un peu lourde ; celui-ci fait preuve de davantage de doigté. Voilà pourquoi le groupe Renaissance votera avec enthousiasme pour ce texte, en attendant une CMP conclusive, avec le concours de tous les députés. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Engrand.

Mme Christine Engrand (RN). Il y a maintenant deux ans, régnait ici un profond consensus sur les mesures à adopter pour lancer la France dans la lutte contre l'artificialisation des sols. À l'époque, nous n'étions malheureusement que six députés RN. À part nous et notre présidente, aucune voix dissidente, pas l'ombre d'une contradiction, aucun groupe n'avait eu le courage de dénoncer ce qui se révèle être l'une des mesures les plus injustes de la politique d'aménagement française. Il aura fallu attendre une occasion à saisir, l'imminence des élections sénatoriales, pour que nos collègues Les Républicains, bientôt rejoints dans la panique par les députés Renaissance, en quête d'assise territoriale pour leur parti, se décident enfin à lever le petit doigt pour nos communes rurales.

Votre précipitation est malheureusement manifeste partout dans ce texte, élaboré dans l'urgence et auquel rien n'aura été épargné. Entre l'électoratisme du centre et de la droite, la démagogie de la gauche et la suppression, collectivement approuvée, de sept articles par la commission, on peine à identifier une trame logique qui subsisterait dans ce gruyère – si ce n'est, une fois de plus, la verticalité d'un texte qui exclut les petites communes des débats sur la réduction de l'artificialisation des sols et la déclinaison territoriale de cet objectif, au profit d'une tutelle technocratique exercée par la région.

De leur côté, les élus du Rassemblement national n'ont eu de cesse de dénoncer cette dilution du poids communal dans les discussions et d'insister sur la nécessité de prévoir des mesures d'assouplissement réellement pérennes. Si la densification et le renouvellement urbains sont une nécessité, encore faut-il, pour qu'ils produisent des effets, redonner une place prépondérante aux maires, comme nous l'avions proposé par amendement. Au lieu de donner du pouvoir aux petites communes, vous prenez le parti de le diluer en le confiant à la métropole ou à la région, bien trop éloignées des Français.

M. Bastien Marchive, rapporteur de la commission des affaires économiques. C'est faux !

Mme Christine Engrand. Pour autant, nous ne saurions nous opposer à un texte dont un ou deux articles comportent des améliorations qui, quoique médiocres à nos yeux, restent bonnes à prendre. C'est pourquoi nous voterons en faveur de cette proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. La parole est à M. William Martinet.

M. William Martinet (LFI-NUPES). La question traitée dans cette proposition de loi – le zéro artificialisation nette – n’est pas une question comme les autres : trouver les voies et moyens qui permettront de réduire, puis de stopper notre consommation de terres naturelles, agricoles et forestières constitue, pour l’humanité, un enjeu existentiel. La terre naturelle est un trésor : si vous en ramassez une poignée, vous aurez dans la main plus de micro-organismes qu’il y a d’êtres humains sur le globe. Vous pourrez observer de près une ressource infiniment complexe, que la planète a mis des siècles à produire. La terre est une matière indispensable au cycle de l’eau et du carbone. Sans elle, il n’y a tout simplement plus d’écosystème compatible avec la vie humaine.

Il nous a fallu du temps pour prendre conscience de ces vérités ; pour comprendre que la terre n’est pas seulement un objet que l’on piétine ; pour saisir que couler une dalle de béton, c’est commettre un geste écocide aux conséquences irréversibles. Mais maintenant, nous le savons : les scientifiques nous ont éclairés. Plus personne, dans cet hémicycle, ne peut plaider l’ignorance. L’artificialisation des sols est une limite planétaire. Or on ne discute pas, on ne négocie pas, on ne repousse pas une limite planétaire. L’alternative est simple : soit nous intégrons cette limite dans notre modèle de développement, soit nous provoquons un bouleversement de l’écosystème qui conduira à notre perte. Bifurquer ou disparaître : voilà le choix qui nous est proposé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Malheureusement, ce n’est pas cette proposition de loi qui permettra d’apporter une réponse sérieuse. La faute en revient aux sénateurs du groupe Les Républicains, qui ont légiféré au service de leur campagne électorale : incapables d’assumer leur rôle d’opposition au Gouvernement, ils ont trouvé plus opportun et plus facile de devenir les premiers opposants au ZAN. Quel manque de courage ! (*M. Matthias Tavel applaudit.*) Mais personne ici n’est dupe, chers collègues des groupes Les Républicains et Rassemblement national : au cours de nos discussions, vous n’avez pas défendu le monde rural, inquiet de la mise en œuvre du ZAN. (*Exclamations prolongées sur les bancs des groupes RN et LR.*)

Mme Valérie Bazin-Malgras. On le défend un peu plus que vous ! Vous savez ce que c’est que la ruralité ?

M. William Martinet. Vous avez défendu un modèle de développement archaïque, fondé sur l’illusion selon laquelle un étalement urbain infini serait possible et se résumant au triptyque « autoroutes, parkings, supermarchés » – un modèle qui a pourtant fait tant de mal à la ruralité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *Mme Francesca Pasquini applaudit également.*) Nous, députés de La France insoumise, avons pris au sérieux cette question, notamment les inquiétudes des maires ruraux. Nous en avons tiré plusieurs conclusions.

La première concerne l’article 7 : nous considérons que cette nouvelle version de la garantie rurale, qui permet de répartir plus équitablement les efforts de réduction de l’artificialisation des terres entre métropoles et ruralité, constitue une bonne mesure. Elle est aussi un moyen de préserver la souveraineté municipale, à laquelle nous sommes attachés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Au-delà, cependant, que proposez-vous, dans cette proposition de loi, pour aider la ruralité à atteindre l’objectif ZAN ? Rien ! Comment lutter contre la vacance des logements ? Comment réhabiliter les bâtiments vétustes et parfois sans maître ? Comment construire le bourg sur le bourg pour éviter l’étalement ? Comment fournir des moyens d’ingé-

nerie aux maires des petites communes, si démunis pour mettre en œuvre une politique d’urbanisme ? Ces questions fondamentales ne reçoivent aucune réponse. L’Association des maires ruraux de France (AMRF) réclamait un plan Marshall ; vous l’avez envoyée balader. Vous comprenez donc notre scepticisme.

L’article 4 de la proposition de loi, réécrit par le rapporteur et auquel nous nous opposons, n’arrange d’ailleurs rien à l’affaire : non seulement l’État n’est pas aux côtés des communes pour les aider à atteindre l’objectif ZAN, mais il s’octroie un droit à artificialiser, au nom de grands projets d’intérêt national ou européen, qui sont en réalité de grands projets inutiles, imposés et écicides. Nous touchons là au cœur de la contradiction de la Macronie : des tirades écologiques et, en même temps, la possibilité de multiplier les autoroutes, les extensions d’aéroport, les lignes à grande vitesse, les centrales nucléaires et, à la demande expresse du ministre Le Maire, les *gigafactories* d’Elon Musk. Listons, pour le plaisir, quelques-uns des projets qui répondront aux critères du fameux article 4 : la ligne Lyon-Turin,...

Mme Marina Ferrari. Eh oui !

M. William Martinet. ...soit 30 milliards utilisés pour percer la montagne et artificialiser des milliers d’hectares de terres naturelles,...

Mme Émilie Bonnard. Tais-toi donc ! Tu préfères des camions et de la pollution dans les Alpes ? Quelle bêtise !

M. William Martinet. ...alors même qu’une ligne ferroviaire existe déjà et qu’elle est sous-utilisée ; le tronçon d’autoroute Toulouse-Castres, c’est-à-dire 500 hectares de zones humides sacrifiées avec, à la clé, des superprofits pour la société d’autoroute et des cancers du poumon pour les gens (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.* – *M. Jean-Pierre Taite s’exclame*) ; la gare de la ligne 18 du Grand Paris Express (GPE), qui s’installera en plein champ sur le plateau de Saclay au prix de l’artificialisation de centaines d’hectares parmi les plus fertiles d’Europe. N’en jetons plus ! Nous avons suffisamment de preuves pour montrer que la Macronie est encore et toujours au service du vieux monde productiviste et du capitalisme dévoreur de terres.

Mais ce système ne durera pas éternellement : vous pouvez consacrer toute votre énergie à réprimer et à criminaliser le mouvement écologique, mais vous n’empêcherez pas la résistance de s’organiser. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LFI-NUPES.* – *Exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Nous sommes là, nombreux, pour dénoncer votre hubris et pour rappeler que les limites planétaires existent et que personne n’a les moyens de les faire disparaître.

Vous l’aurez compris : ce texte n’est pas à la hauteur. Il n’apporte que des solutions très partielles à la ruralité. Il constitue surtout un soutien aux grands projets inutiles. Pour ces raisons, à ce stade de la discussion, nous nous abstenons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Je fais annoncer le scrutin public sur l’ensemble de la proposition de loi dans l’enceinte de l’Assemblée nationale.

La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland (LR). En 2021, la loi « climat et résilience » a introduit des termes qui, bien qu’encore peu connus de nos concitoyens, revêtent une grande importance : zéro artificialisation nette. Si le groupe Les Républicains partage la volonté de préserver l’environnement et de protéger la diversité de nos territoires et de notre écosystème,

c'est sur les moyens employés pour atteindre cet objectif que ses membres émettent des réserves. L'objectif ZAN relève d'une logique sous-jacente que nous commençons à bien connaître, celle de la décroissance – une logique dont il est facile de prévoir les conséquences : la mort de la ruralité, l'entrave aux initiatives de développement, le renforcement des inégalités entre les zones rurales et les pôles urbains et jusqu'à l'explosion des coûts du logement. (*Rumeurs sur de nombreux bancs.*)

Mme Émilie Bonnavard. On n'entend rien, madame la présidente !

Mme la présidente. Chers collègues, veuillez faire cesser le brouhaha.

M. Vincent Rolland. La réalité, c'est pourtant que notre pays a besoin de foncier. Depuis des décennies, la France s'est désindustrialisée, au point de devenir le pays le moins industrialisé parmi tous les grands pays d'Europe. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe LR.) Des millions d'emplois ont été perdus, des savoir-faire ont disparu et le tissu industriel a été affaibli. Réparer ce qui a été brisé nécessitera trois choses : de la volonté, des moyens et surtout...

M. Maxime Minot. D'en finir avec Macron !

M. Vincent Rolland. ...du foncier. Il sera toujours préférable de relocaliser les productions plutôt que de faire traverser la planète à des produits dans un super porte-conteneurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme Émilie Bonnavard. Très bien ! Voilà la transition écologique !

M. Vincent Rolland. Nous ne pouvons d'ailleurs que regretter les contestations de ceux qui préfèrent s'opposer, parfois violemment, à tout projet, même à ceux défendus par des entreprises dont l'activité accélère la transition écologique. Je le répète : nous partageons l'ambition consistant à surmonter le défi climatique ; nous pensons toutefois que nous n'y parviendrons pas grâce à des politiques publiques hors-sol. Or comment qualifier autrement des politiques comme le ZAN ou l'instauration des zones à faibles émissions (ZFE), qui vont purement et simplement pénaliser les familles modestes ? L'écologie punitive est socialement insoutenable.

Autant dire qu'une fois ce constat édifiant dressé il était évident que l'application du ZAN, tel qu'il a été adopté en 2021, porterait un rude coup à toutes les initiatives soutenues par les élus locaux. Elle serait même ruralicide ! Dans tous les territoires, des montagnes de ma chère Savoie aux littoraux, partout dans le monde rural, l'inquiétude vis-à-vis de cette mesure monte. Appliquer le ZAN en l'état conduirait à stopper net le développement économique des territoires ruraux au profit des pôles urbains et à aggraver une des pires crises du logement de l'histoire, en mettant à mal la construction d'habitats permanents.

M. Ian Boucard. Le projet secret du macronisme !

M. Vincent Rolland. Il faut désormais mieux répartir l'effort et donner de nouveaux outils aux petites communes, afin qu'elles ne soient pas pénalisées. Tout l'enjeu consiste à préserver l'équilibre entre les développements rural et urbain.

Déposé par nos collègues sénateurs à la suite d'un travail transpartisan visant à desserrer un peu les contraintes, le texte qui nous est soumis a fait l'objet de plusieurs modifications, en commission comme en séance – je pense notamment à la suppression de plusieurs articles au bénéfice de décrets, dont nous surveillerons aussi la rédaction. Il constitue, en quelque sorte, une session de rattrapage.

Les membres du groupe Les Républicains ne peuvent que regretter le rejet de leurs propositions visant notamment à allonger un peu plus le calendrier de remise des documents administratifs et à intégrer au dispositif le logement et les infrastructures des dessertes liées aux grands projets.

Toutefois, la garantie rurale, l'évolution de la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, ou encore l'impre-scriptibilité des Srdet vont dans le bon sens. Notre groupe soutiendra toutes les mesures permettant d'atténuer le poids de l'objectif ZAN : un tiens ne vaut-il pas mieux que deux tu l'auras ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. Patrick Hetzel. Très bien !

Mme la présidente. Chers collègues, je vous demande, pour l'intervention de la dernière oratrice, de bien vouloir baisser le volume de vos conversations.

La parole est à Mme Marina Ferrari.

Mme Marina Ferrari (Dem). Au fil des décennies, le foncier a souvent été, dans certains territoires, malmené, consommé sans compter et parfois urbanisé à outrance. Cette période est terminée : nous savons bien, désormais, que le foncier, socle et support de tous les projets de développement ou de protection de l'environnement, constitue un enjeu incontournable pour notre avenir commun.

Dans son analyse de la consommation d'espace et de l'artificialisation sur la période 2009-2019, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) soulignait ainsi que 277 000 hectares avaient été consommés en France, soit l'équivalent du département du Rhône. Il ajoutait qu'à ce rythme, d'ici à 2050, l'équivalent de la Corse pourrait être consommé si rien n'était fait. (*Brouhaha prolongé sur de nombreux bancs.*)

Si le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers marque le pas ces dernières années, il est désormais admis par tous que la préservation de ces espaces est indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique et pour protéger l'environnement. L'artificialisation des sols a des conséquences sur la ressource en eau, la disparition de la biodiversité et le stockage du carbone. Aussi la loi « climat et résilience » adoptée en 2021 obéit-elle à un objectif louable : rationaliser et limiter l'artificialisation de ces espaces.

Mme la présidente. S'il vous plaît, chers collègues, un peu d'attention, je vous prie !

Mme Marina Ferrari. Mais si les buts sont partagés, c'est l'application du texte qui pose des difficultés aux élus locaux. Plus d'un an après l'adoption de la loi, nous avons tous été interpellés de nombreuses reprises à propos du ZAN, notamment par les élus de la ruralité, du littoral et de la montagne qui m'est si chère. Le constat est unanime : les consignes sont trop contraignantes et, pour certaines, rendent difficile l'adaptation du ZAN aux spécificités territoriales. Alors que la crise du logement est devant nous, comment ne pas pénaliser les communes qui ont été les plus vertueuses en matière de consommation foncière ces dernières années ? Comment, tout en préservant l'esprit et l'objectif de la loi « climat et résilience », ne pas empêcher les communes de se développer et de se redynamiser ?

Telles sont les questions auxquelles cette proposition de loi d'initiative sénatoriale ambitionne de répondre.

À la suite d'un travail collectif entre les élus locaux, le Sénat et le Gouvernement puis de nos discussions dans l'hémicycle, un texte équilibré, fruit d'un compromis et d'une démarche marquée par le pragmatisme, est aujourd'hui soumis à notre vote.

Je tiens à saluer, au nom des députés du groupe Démocrate, la qualité du travail réalisé et des débats que nous avons menés sous l'impulsion du rapporteur, du rapporteur pour avis et du ministre. Je m'étonne d'autant plus de voir deux groupes – les Écologistes et la Mélenchonnie – s'abstenir sur ce sujet.

M. Bruno Millienne. Eh oui !

Mme Marina Ferrari. Lorsqu'il s'agit de redonner de la souplesse aux territoires et de les accompagner dans leur transition économique et écologique dans une optique de solidarité territoriale, les élus responsables et ambitieux savent se retrouver.

Nous avons en effet trouvé un équilibre entre protection de la biodiversité et attractivité de nos territoires, notamment face aux enjeux de la réindustrialisation, au service de la décarbonation de notre économie.

Cette proposition de loi prévoit plusieurs aménagements. Une enveloppe de 15 000 hectares sera ainsi dédiée aux projets d'envergure nationale ou européenne,...

M. Raphaël Schellenberger. Ce n'est pas assez !

Mme Marina Ferrari. ...par exemple les opérations intéressantes la défense et la sécurité nationale, les projets industriels d'intérêt national majeur pour notre souveraineté et pour la transition écologique ou les projets de développement de notre parc nucléaire, mais également les opérations de construction des lignes ferroviaires à grande vitesse.

N'en déplaise à certains, le projet de nouvelle liaison ferroviaire entre Lyon et Turin, souhaité par 81 % des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, grand projet écologique et européen, sera ainsi comptabilisé dans cette enveloppe, ce qui envoie un bon signal aux territoires concernés par ce tracé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs des groupes RE et LR.*)

Ce texte fixe par ailleurs un cadre aux débats que nous aurons à partir de la semaine prochaine à l'Assemblée lors de l'examen du projet de loi sur l'industrie verte.

D'autre part, en tant qu'élus ou anciens élus locaux attachés à la décentralisation, il nous tenait à cœur, au sein du groupe Démocrate, de permettre aux territoires de constituer une enveloppe différenciée pour les projets d'intérêt régional majeur.

De même, la création d'une garantie de 1 hectare nous paraît essentielle pour ne pas alimenter l'enclavement de nos communes rurales. Laissons-leur la possibilité – lorsqu'elles en ont l'occasion – de créer une structure de service public, des logements ou une nouvelle zone d'activité.

Enfin, s'agissant de la méthode, nos travaux n'ont pas vidé de sa substance le texte issu du Sénat, car ce qui a été décidé par voie réglementaire doit également pouvoir être modifié par voie réglementaire. Vous le savez, certains articles du texte initial ont fait l'objet de décrets, déjà portés à la connaissance du public, qui garantissent à la fois le respect des objectifs de la loi « climat et résilience » et l'esprit des évolutions que nous avons voulues ensemble.

Parce que notre groupe aura contribué à la création du forfait national de 15 000 hectares et d'une enveloppe de projets d'intérêt régional ainsi qu'à la mise en place d'une

mesure permettant aux communes de mutualiser la garantie rurale, les députés du groupe Démocrate (MODEM et indépendants) voteront sans réserve ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, RE et HOR.*)

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	535
Nombre de suffrages exprimés	441
Majorité absolue	221
Pour l'adoption	437
contre	4

(*Le projet de loi est adopté.*)(*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Onze heures de discussion en commission, quinze en séance publique et une quarantaine d'amendements – de tous les bords – adoptés ont mené au vote de ce texte qui porte sur la lutte contre l'artificialisation, un enjeu crucial qui nécessite que nous préservions le stockage du carbone, mais aussi la biodiversité, notre souveraineté et nos espaces agricoles et que nous avançons sans perdre de vue notre objectif, mais en tenant compte des besoins de la ruralité et des exigences liées aux grands projets.

Il reste des marges d'amélioration sur des questions qui ne pouvaient pas être réglées dans le cadre de ce projet de loi, mais qui feront l'objet d'autant de rendez-vous à venir.

Dans la continuité des interventions qui viennent de se succéder, je note tout d'abord qu'il manque les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce texte. Je pense au soutien et à l'ingénierie des communes, en particulier rurales, mais aussi à des trajectoires fiscales qui permettent de ne pas artificialiser de nouvelles terres au moment où nous préférons nous concentrer sur des espaces déjà artificialisés.

Il manque également un plan « friches » qui soit à la hauteur de la priorité que nous voulons donner à la dépollution. Cela suppose d'identifier et de prioriser ces espaces, mais aussi d'accorder les moyens budgétaires permettant aux collectivités locales de se consacrer à cette tâche.

Enfin, il manque sans doute une vision de l'aménagement du territoire qui aille au-delà de l'échéance de 2031 fixée par ce texte. Elle devra être au cœur de réflexions les plus transpartisanes possibles, car notre patrimoine n'est pas seulement le fruit de ce que nous ont légué nos anciens en matière de constructions, mais aussi l'ensemble de nos paysages, de nos espaces et de nos sols – autant de richesses dont nous sommes les dépositaires temporaires avant que d'autres prennent le relais.

Pour conclure, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont fait vivre ce débat, les présidents Jean-Marc Zulesi et Guillaume Kasbarian pour le travail en commission (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE*), le rapporteur pour avis Lionel Causse et le rapporteur Bastien Marchive ainsi que les principaux orateurs de tous les groupes qui se

sont succédé à cette tribune – aux côtés de Marie Pochon, j'ai une pensée pour Lisa Belluco, pour les raisons déjà évoquées (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur quelques bancs des groupes RE et Dem*) –, mais aussi tous ceux qui, dans l'ombre des orateurs principaux, nous ont permis de progresser.

Il nous reste un rendez-vous : la rencontre avec la Haute Assemblée. À l'arrivée il faudra que l'un des deux textes obtenus soit applicable – un texte qui conjugue ambition, pragmatisme et mise en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR et sur quelques bancs des groupes LR, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures cinq, est reprise à dix-huit heures dix.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

5

PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise (n^{os} 1272, 1404).

DISCUSSION DES ARTICLES (suite)

Mme la présidente. Hier soir, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant aux amendements n^{os} 138 rectifié et 224 pouvant être soumis à une discussion commune.

Je rappelle qu'un scrutin public avait été demandé sur l'amendement n^o 150 ainsi que sur les amendements n^o 117 et identique.

Article 3 (suite)

Mme la présidente. La parole est à Mme Danielle Brulebois, pour soutenir l'amendement n^o 138 rectifié.

Mme Danielle Brulebois. Par cet amendement, nous proposons que la généralisation des dispositifs de partage de la valeur dans les entreprises de onze à cinquante salariés soit facultative.

En effet, les très petites et petites entreprises nous ont fait part de leur inquiétude. Les premières n'ont pas toujours validé des trajectoires financières à court terme. En outre, les marges réalisées ne sont pas toujours significatives dans un contexte d'inflation et de cherté des matériaux.

J'ajoute que ces très petites et petites entreprises n'ont pas attendu ce texte pour faire des gestes en direction de leurs salariés en matière de partage choisi des résultats. D'ailleurs,

la mise en place d'un dispositif d'intéressement est devenue beaucoup plus simple grâce aux lois que nous avons votées, en particulier la loi Pacte – relative à la croissance et la transformation des entreprises – et la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Les dirigeants de ces entreprises ont volontiers recours à la prime Macron, qu'ils plébiscitent. Ils souhaitent bien sûr fidéliser, récompenser, encourager et gratifier les salariés – ce qu'ils font d'ailleurs –, car ils sont bien conscients que leur personnel est leur capital le plus précieux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet, pour un rappel au règlement.

M. Hadrien Clouet. Il se fonde sur l'article 70, alinéa 2, relatif à la mise en cause personnelle, et alinéa 4, relatif aux outrages et à la provocation – je vous laisse le choix.

Il concerne un échange qui a eu lieu tout à l'heure. Dans le cadre des questions au Gouvernement, mon collègue Laurent Alexandre a interpellé – à raison – M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion à propos du projet France travail, ce qui lui a valu une réponse assez peu respectueuse de la part de M. Dussopt, lequel a expliqué qu'il le plaignait et qu'il trouvait lamentables et minables ses propos et son expression.

M. Bertrand Sorre. Il avait raison !

M. Hadrien Clouet. Cela pose différents problèmes, me semble-t-il, à commencer par la nature des relations entre un ministre et des députés. Nos échanges devraient être marqués par un minimum de courtoisie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*) À l'évidence, M. le ministre a tenté de se livrer à une provocation.

Mme Blandine Brocard. Vous devriez vous appliquer à vous-mêmes ce que vous demandez aux autres !

M. Hadrien Clouet. *A fortiori*, un ministre chargé du travail ne devrait pas parler ainsi à un député ouvrier – une raison supplémentaire de vous demander de faire preuve d'un peu de décence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous devez comprendre ce qu'est une lutte de classes. D'ailleurs c'est ce que vous pratiquez ici. Nous attendons des excuses de votre part. (*Mêmes mouvements.*)

Un député du groupe RE. C'est l'hôpital qui se fout de la charité !

Article 3 (suite)

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Abadie, pour soutenir l'amendement n^o 224.

Mme Caroline Abadie. J'ai coécrit cet amendement avec ma collègue iséroise Marjolaine Meynier-Millefert. En allant à la rencontre de différentes entreprises, nous nous sommes rendu compte que les plus petites d'entre elles étaient inquiètes quant à la mise en place des dispositifs prévus par l'article 3.

Il s'agit évidemment d'un amendement d'appel. Il nous permet d'exprimer notre souhait que ces dispositifs soient moins contraignants et davantage à la main des entreprises, surtout les petites – pensons à celles qui comptent douze ou treize salariés – et de signaler qu'il faudra accompagner ces toutes petites structures qui ont fait part de leurs craintes.

Mme la présidente. La parole est à M. Louis Margueritte, rapporteur de la commission des affaires sociales, pour donner l'avis de la commission.

M. Louis Margueritte, rapporteur de la commission des affaires sociales. Évidemment, il faut être attentif aux petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui dépassent à peine dix salariés, comme vous l'avez dit, chères collègues, mais il est bien prévu dans l'accord national interprofessionnel (ANI) et dans le projet de loi que le chef d'entreprise aura le choix entre trois outils – participation, intéressement ou prime de partage de la valeur (PPV) –, auxquels on pourrait ajouter le plan d'épargne entreprise, même si celui-ci sera sans doute moins souvent utilisé. Il aura donc pleine liberté à cet égard. Je rappelle qu'environ une entreprise sur deux serait concernée selon les chiffres des années 2017-2019, soit globalement 1,5 million de salariés selon notre estimation. J'entends bien vos craintes et nous devons être attentifs à la mise en place du dispositif, aux côtés des fédérations professionnelles et des chambres consulaires, mais je vous demanderai de retirer vos amendements pour respecter le contenu de l'accord et du projet de loi qui en résulte.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, pour donner l'avis du Gouvernement.

M. Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion. C'est une demande de retrait, car notre objectif de transposition n'est pas compatible avec ces amendements. Nous savons l'implication de Mmes Brulebois, Meynier-Millefert et Abadie pour les petites entreprises dans leurs territoires respectifs, mais revenir sur l'obligation de négocier dans les conditions prévues par l'ANI, à savoir en cas d'accord de branche et de résultats financiers positifs pendant au moins trois ans consécutifs, ce serait remettre en cause un des points d'équilibre de l'accord.

(Les amendements n° 138 rectifié et 224 sont retirés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Dharréville, pour soutenir l'amendement n° 150.

M. Pierre Dharréville. Cet article prévoit à titre expérimental que les entreprises d'au moins onze salariés non soumises à l'obligation de participation devront mettre en place un dispositif de partage de la valeur dès lors qu'elles réalisent un bénéfice net fiscal positif au moins égal à 1 % de leur chiffre d'affaires pendant trois années consécutives ; la commission a prévu en outre la possibilité que soient abondés au titre du même dispositif le Pereco, le plan d'épargne retraite d'entreprise collectif, ou le Perecoi, le plan d'épargne retraite collectif interentreprises.

Du point de vue de notre groupe GDR-NUPES, cette disposition est doublement contestable. D'une part, alors que le Gouvernement vient d'imposer, contre l'avis de la majorité de nos concitoyens et sans doute de cette assemblée, ainsi que de l'intersyndicale unie, un recul de l'âge légal de départ à la retraite et que le tout récent rapport annuel du COR, le Conseil d'orientation des retraites, réaffirme que le seul problème de notre régime de retraite par répartition est

de manquer de ressources – nous avons fait de multiples propositions pour financer notre sécurité sociale –, je souligne que l'abondement d'un Pereco est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales, ce qui fait autant de ressources en moins pour la caisse de retraite concernée. Les différentes exonérations de cotisations sociales accordées dans le cadre des dispositifs de partage de la valeur ont représenté une perte de recettes pour la sécurité sociale de presque 1,7 milliard en 2021, ce qui n'est pas anodin. D'autre part, dans un tel contexte, il apparaît totalement aberrant, au nom d'un soi-disant meilleur partage de la valeur, à la fois de priver le système de retraite de recettes dont il a besoin et de prétendre favoriser un système de retraite par répartition. Cette disposition, qui nous pose véritablement problème, se traduira par de nouvelles inégalités dans le droit à la retraite. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons supprimer cet abondement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je suppose que l'on reparlera des questions de financement à propos de la PPV. Ce point figure dans l'article 7 de l'ANI qui mentionne les Pereco et les Perecoi comme pouvant être des supports pour l'abondement. L'avis est donc défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Même avis pour la même raison.

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet. Une intervention évidemment en soutien à l'amendement de notre collègue Dharréville, qui souligne à juste titre ce qui est jeu : l'incitation à l'épargne individuelle, laquelle a un effet mentionné dans son nom même, à savoir que son caractère individuel s'oppose à la socialisation des risques et à la mutualisation des apports. C'est bien pourquoi on a inventé les retraites par répartition : il ne s'agit pas que chacun mette de l'argent de côté pour soi-même, mais qu'il soit possible de redistribuer pour que les uns ou les autres, victimes d'un accident de la vie, bénéficient tout de même d'une retraite. On a bien compris qu'il y a ici des personnes contre la retraite pour tous et qui ont volé aux Français deux ans d'existence,...

M. Jean-René Cazeneuve. Vous n'allez pas remettre ça !

M. Hadrien Clouet. ...mais je rappelle que les sommes en jeu sont absolument gigantesques : on en est à 22 milliards pour ce type de placements, avec une augmentation de 10 % par an. Alors que vous voulez les consolider, pour notre part nous souhaitons évidemment y mettre fin, et je pense que cet amendement va dans ce sens. Nous le voterons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 150.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	131
Nombre de suffrages exprimés	96
Majorité absolue	49
Pour l'adoption	20
contre	76

(L'amendement n° 150 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n^{os} 117 et 154.

La parole est à M. Pierre Dharréville, pour soutenir l'amendement n^o 117.

M. Pierre Dharréville. Je pense que nous avons besoin d'approfondir certains débats, dont celui-ci fait partie. Lors du débat sur les retraites, vous avez eu de nombreuses reprises, monsieur le ministre, manifesté la prétention d'être le sauveur du système par répartition, ce que j'ai évidemment contesté, comme vous devez vous en souvenir. Et les faits sont là : encore une disposition qui propose d'instituer un transfert, par un système de vases communicants, de ressources qui devaient aller au financement du système par répartition vers le financement des systèmes par capitalisation. C'est toute la logique de ce que vous êtes en train d'installer, en contournant ainsi la logique de l'augmentation du salaire.

Par cet amendement, nous proposons de supprimer l'alinéa 4, qui prévoit à titre d'expérimentation, pour une durée de cinq ans, que les entreprises d'au moins onze salariés non soumises à l'obligation de participation devront mettre en place un dispositif de partage de la valeur dès lors qu'elles seront constituées sous forme de société et qu'elles réalisent un bénéfice net fiscal positif égal à au moins 1 % de leur chiffre d'affaires pendant trois années consécutives, comme dans le dispositif de l'alinéa précédent.

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n^o 154.

Mme Eva Sas. Cet amendement vise à supprimer la prime Macron des outils de partage de la valeur, dont elle n'aurait jamais dû faire partie. C'est une prime de pouvoir d'achat – comme la Pepa, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat – que le Gouvernement s'est contenté de rebaptiser prime de partage de la valeur. Or, non seulement elle aura des effets de substitution par rapport aux augmentations de salaire, nous l'avons déjà longuement expliqué, mais elle va cannibaliser l'intéressement. En effet, si un chef d'entreprise souhaite mettre en place un accord d'intéressement, ce doit être négocié et le dispositif est plus long et plus coûteux que la PPV dont vous faites la promotion : il va donc dorénavant forcément choisir cette dernière.

Pourtant, l'intéressement est une bonne disposition qui permet de négocier avec les partenaires sociaux et de mobiliser un collectif de travail autour d'objectifs fédérateurs – des vertus que la PPV n'a pas du tout. Je rappelle que durant toute la législature précédente, le Gouvernement a voulu développer l'intéressement, ce qui était une bonne chose, mais vous n'avez même pas de constance dans vos convictions et vos orientations. Nous proposons, nous, de revenir à l'esprit de l'ANI en supprimant la PPV des outils de partage de la valeur.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Il est vrai que ce débat est révélateur parce qu'il y a un point d'opposition sur la prime de partage de la valeur. Mais l'un n'empêche pas l'autre : il faut évidemment continuer à développer l'intéressement. Le nombre d'accords conclus a connu une croissance régulière à partir de 2017, passant de 18 540 cette année-là à près de 28 000 en 2020 et, depuis, cette évolution a été favorisée par la suppression du forfait social sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés et surtout par les accords types – parce que les entreprises ont besoin de simplifica-

tion – et les mesures prévues dans la loi sur le pouvoir d'achat l'année dernière, notamment l'assouplissement de la procédure d'agrément des Urssaf, aboutissant à quasiment 30 000 nouveaux accords par an ces dernières années. Cela va dans le bon sens et il faut bien sûr continuer, mais ce n'est pas une raison pour exclure du nouveau dispositif la prime de partage de la valeur, d'autant plus que c'est un point sensible pour les petites et les très petites entreprises notamment. L'avis est donc défavorable sur ces amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. L'avis est défavorable pour les mêmes raisons. Je souligne le poids de l'argument du rapporteur quand il évoque les plus petites entreprises. Par ailleurs, la prime de partage de la valeur est incluse explicitement dans l'ANI, à la demande des partenaires sociaux signataires, comme un des outils possibles de partage de la valeur. Retirer cet outil du projet de loi reviendrait à retirer un des éléments de l'accord, de même que supprimer l'obligation d'entrer dans le dispositif en cas de trois années bénéficiaires successives, comme je le disais à Mme Brulebois. À défaut de retrait, l'avis serait défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Monsieur le ministre, vous dites qu'on ne peut pas retirer un élément de l'accord national interprofessionnel. Je vous repose alors la question que nous vous avons posée plusieurs fois hier déjà : où se trouve transcrit le principe de non-substitution des primes au salaire dans le projet de loi sur le partage de la valeur ? Vous nous avez répondu qu'il était déjà inscrit dans la loi sur le pouvoir d'achat, mais vous indiquez vous-même dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023 qu'il n'y a toujours pas de dispositif qui permette d'éviter la substitution des primes au salaire. Je rappelle que, selon l'Insee, 30 % des primes se sont substituées en 2022 aux augmentations de salaire.

M. Matthias Tavel. Eh oui !

Mme Aurélie Trouvé. Il n'y a pas de disposition légale qui permette aujourd'hui d'éviter cette substitution. On vous le demandera donc autant de fois qu'il le faudra : où se trouve le principe de non-substitution des primes aux augmentations de salaire dans ce projet de loi ? Tant que vous n'aurez pas répondu, vous ne pourrez pas sérieusement prétexter qu'il ne faut rien retirer de l'accord national interprofessionnel pour refuser nos amendements (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES*), alors que vous-même avez exclu de ce projet de loi un principe extrêmement important ! Nous nous opposons à cette prime de partage de la valeur tout simplement parce qu'il n'y a pas de dispositif qui permette d'éviter le phénomène de substitution. (*Mêmes mouvements.*)

M. Hadrien Clouet. Excellent !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

M. Jean-Paul Mattei. Je suis très étonné de ces amendements, car, je le rappelle, l'ANI prévoit une prime de partage de la valeur, soumise à des conditions de niveau de bénéfices par rapport au chiffre d'affaires, et que ce dispositif ne pourra pas être utilisé s'il existe déjà un accord d'intéressement dans l'entreprise. Or on retranscrit intégralement l'accord ! J'ajoute que le projet de loi revient à de nombreuses reprises sur le fait que la prime de partage de la valeur ne peut se substituer au salaire. Il ne s'agit pas de modifier par ce biais l'évolution de

la masse salariale. Cette prime est à considérer à part du salaire, c'est un élément de rémunération qui peut être exceptionnel...

M. Pierre Dharréville. De moins en moins !

M. Jean-Paul Mattei. ...en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires et des bénéficiaires, mais il n'est jamais question de toucher au salaire. Les deux premiers articles ont traité des accords de branche et c'est bien à ce niveau que sont fixés classifications et niveaux de salaires, sans qu'il y ait possibilité de substituer la prime à l'augmentation des salaires. C'est tout à fait différent.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Dussopt, ministre. Pour ce qui concerne le principe de non-substitution, j'apporte plusieurs précisions à l'intention de Mme Trouvé. L'article 1^{er} de l'accord national interprofessionnel, que vous avez lu comme moi, madame la députée, rappelle le principe de non-substitution. L'article L. 3312-4 du code du travail dispose que les résultats des accords d'intéressement pour les salariés ne peuvent se substituer au salaire,...

M. Pierre Dharréville. Ce n'est pas efficace !

M. Olivier Dussopt, ministre. ...ce qui vaut également pour l'abondement des entreprises au plan d'épargne retraite. Enfin, l'article 1^{er} de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat élargit au versement de la prime de partage de la valeur. J'ajoute qu'hier, à l'initiative du rapporteur ainsi que de M. Gernigon, de Mme Peyron et de Mme Bergantz, qui ont déposé des amendements en ce sens, la participation a été ajoutée pour compléter le dispositif rappelant le principe de non-substitution. Si votre question consiste à demander s'il existe une disposition qui garantisse de manière absolue qu'il n'y ait jamais substitution, il est impossible d'y répondre. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Madame Trouvé, vous avez fait l'effort jusqu'ici de m'écouter sans m'interrompre et j'ai cru un instant que je pourrais prononcer encore une phrase. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Blandine Brocard. Ça fait du bien !

M. Olivier Dussopt, ministre. Vous savez pertinemment que vous répondre autre chose reviendrait à interdire purement et simplement l'existence des primes, ce qui n'est pas la volonté du Gouvernement.

Le principe de non-substitution a donc été rappelé et l'amendement du rapporteur, que vous auriez certainement dû voter – peut-être regretterez-vous de ne pas l'avoir fait –, a permis de le préciser et d'en clarifier l'étendue jusqu'à la participation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Mme Blandine Brocard applaudit également.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 117 et 154.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	133
Nombre de suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64
Pour l'adoption	50
contre	76

(*Les amendements identiques n^{os} 117 et 154 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n^o 7, je suis saisie par le groupe Démocrate (MODEM et indépendants) et par le groupe Socialistes et apparentés d'une demande de scrutin public.

Sur l'amendement n^o 88, je suis saisie par le groupe Démocrate (MODEM et indépendants) d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Caroline Abadie, pour soutenir l'amendement n^o 226.

Mme Caroline Abadie. C'est encore un amendement que Marjolaine Meynier-Millefert et moi-même avons coécrit. Lors de notre rencontre avec les entreprises du Nord-Isère, nous avons pu constater qu'elles participaient déjà toutes au partage de la valeur localement, auprès du tissu associatif. Les trésoriers des associations dans les écoles ou ceux des clubs sportifs ont tendance à solliciter toutes les entreprises de leur commune, voire de leur communauté de communes, afin d'obtenir le versement de petites donations, voire de sommes plus importantes. Et il arrive souvent que ces entreprises acceptent de le faire ; c'est même une pratique très régulière.

Nous trouvons qu'il était intéressant d'évoquer de nouveau ce sujet. J'insiste, beaucoup de nos petites entreprises partagent déjà, à leur manière, la valeur sur les territoires auprès des associations : ce pourrait être une quatrième voie pour favoriser le tissu associatif.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je salue le travail que vous avez mené avec efficacité dans votre circonscription et, plus largement, dans votre département.

Bien évidemment, j'entends le besoin de soutenir ces pratiques. En effet, de nombreuses entreprises sont engagées auprès de l'écosystème associatif qui les entoure, ce pour diverses raisons : cela peut correspondre à leur objet social, ou bien les salariés et les dirigeants ont en eux cette vocation. Je présume que c'est une chose que nous approuvons très largement sur ces bancs. Notez qu'il existe des dispositifs de défiscalisation pour les fondations, mais ils ne sont pas accessibles à tous, car ils nécessitent de posséder une vraie structure.

L'objet final du partage de la valeur est tout de même de bénéficier aux salariés et à eux seuls. Je ne méconnais pas le combat qui est le vôtre – au contraire, je le soutiens –, mais cet amendement me semble relever d'une autre nature que celle du partage de la valeur. Par ailleurs, il faudrait sans doute préciser le régime social et fiscal des dons et transferts financiers que vous envisagez. Je vous demanderai donc de retirer cet amendement et, à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Même avis, pour les mêmes raisons. M. le rapporteur l'a évoqué à la fin de son propos : les dons aux associations sont couverts par le régime du mécénat ou peuvent faire l'objet de défiscalisations, si toutefois il s'agit de dons classiques. Il serait problématique d'ajouter à ces dispositifs existants le fléchage sur les associations que vous proposez avec cet amendement.

Mme la présidente. Madame Abadie, l'amendement n° 226 est-il retiré ?

Mme Caroline Abadie. Je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Dharréville.

M. Pierre Dharréville. Concernant cet article, permettez-moi de citer l'annexe 4 du PLFSS pour 2023, qui indique que les exemptions d'assiette « ne donnent généralement pas lieu à compensation par le budget de l'État » et que « [m]algré l'ancienneté des principaux dispositifs, ils continuent d'évoluer de façon plus dynamique que l'assiette des cotisations, ce qui peut s'expliquer par leur substitution sur le long terme aux rémunérations ordinaires ». L'annexe vient donc confirmer un fait : il y a bel et bien substitution, ce que vous venez aggraver avec l'article 3.

C'est pour cette raison que nous avons proposé de ne pas inclure la prime de partage de la valeur au même titre que les primes et les autres dispositifs existants – Eva Sas l'a très bien démontré tout à l'heure. Nous pensons que telle n'est pas la philosophie initiale de la prime de partage de la valeur. Bref, l'élargissement que vous prévoyez va encore aggraver la situation de substitution qui est constatée, monsieur le ministre, y compris dans les documents officiels que vous nous remettez.

(L'amendement n° 226 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 189 de M. le rapporteur est rédactionnel.

(L'amendement n° 189, accepté par le Gouvernement, est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 7.

M. Dominique Potier. Si cet amendement était adopté, il pourrait ouvrir une cinquième voie de partage de la valeur en entreprise. La première voie, c'est la prime Macron, dont nous avons dit tout le mal que nous pensions. La deuxième, c'est l'intéressement. La troisième consiste en la participation, mais celle-ci a ses défauts, notamment parce qu'elle est fondée sur le revenu fiscal. La quatrième, c'est l'épargne salariale.

Vous le savez, les capacités d'innovation dans le cadre de ce projet de loi sont minces, car elles supposent l'accord de toutes les parties prenantes. Ô miracle, nous proposons justement quelque chose d'innovant : il s'agit de la société anonyme à participation ouvrière (Sapo). Née il y a plus d'un siècle dans la fraternité des tranchées, alors qu'Aristide Briand assurait la présidence du Conseil, elle pourrait être ressuscitée aujourd'hui grâce à notre vote. Dans cette société, les salariés détiennent des parts incessibles : ce sont en fait des parts de travail qui constituent le capital social, au sens étymologique du terme. Les salariés apportent leur savoir-faire, leur engagement, et possèdent 25, 75, voire 80 % des parts de l'entreprise ; ils partagent donc les dividendes avec les détenteurs du capital.

La Sapo permet aussi aux salariés de faire partie des organes de décision de l'entreprise, tels que le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, suivant la taille de la structure. C'est une véritable innovation de gouvernance, apportée en 1917 dans le cadre d'un grand mouvement coopératif, qui assure un partage des dividendes à égalité entre les salariés qui détiennent des parts incessibles et ne pouvant donc avoir aucun effet spéculatif. La part entre le travail et le capital se trouve ainsi rééquilibrée.

À l'origine, la Sapo avait quelque chose d'une utopie. Or elle a été une première fois ressuscitée par la loi Pacte, qui a modernisé le dispositif qui concerne aujourd'hui une cinquantaine d'entreprises. Cet après-midi, nous pouvons ouvrir une cinquième voie du partage de la valeur au sein de l'entreprise en consolidant la Sapo de façon définitive : c'est certainement la voie la plus démocratique et la plus prospère, si toutefois les partenaires sociaux acceptent de s'en saisir.

Mme la présidente. Je suis saisie de deux sous-amendements identiques, n°s 406 et 408.

La parole est à M. Jérôme Guedj, pour soutenir le sous-amendement n° 406.

M. Jérôme Guedj. C'est à moi que revient le difficile exercice de sous-amender l'excellent amendement de mon collègue Dominique Potier, pour en affiner et en solidifier la rédaction juridique. Il vise à limiter strictement l'exclusion des Sapo du champ de l'obligation prévue à l'article 3 en précisant que celles-ci ne doivent pas avoir fait usage de la possibilité de verser un dividende prioritaire proportionnel au capital social aux actionnaires en capital. Ce sous-amendement vient simplement rendre opérante sur le plan juridique l'innovation qu'a présentée mon collègue Potier.

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir le sous-amendement n° 408.

Mme Eva Sas. Le plus juste gage d'un partage de la valeur équitable consiste à assurer un juste partage de la gouvernance, c'est pourquoi nous, les Écologistes, défendons toujours la présence des coopératives et des administrateurs salariés au sein des conseils d'administration. Il est donc bien naturel que nous soutenions l'amendement de notre collègue Potier, puisqu'il vise précisément à défendre les Sapo dans un même état d'esprit de juste partage de la gouvernance. Ce sous-amendement tend à le renforcer juridiquement en encadrant l'exclusion des Sapo du champ de l'obligation instaurée par l'article 3 : voilà qui permettra à la proposition de M. Potier d'être adoptée par cette assemblée.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je voudrais tout d'abord saluer le travail de nos collègues Potier, Guedj et Sas sur ce sujet, que nous avons évoqué en commission des affaires sociales ; depuis, il a été retravaillé en lien avec les organisations syndicales et patronales pour exclure les Sapo du champ de l'article 3. L'utopie va peut-être devenir réelle, chers collègues ! Quoi qu'il advienne, je vous remercie encore une fois pour le travail que vous avez accompli : il est la preuve que nous avons pu ajuster les choses dans le bon sens, en lien avec les signataires de l'ANI. J'émet donc un avis favorable à la fois sur l'amendement et les sous-amendements identiques, lesquels visent à préciser les modalités de dérogation à l'article 3.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. C'est un sujet que nous avons évoqué avec Dominique Potier il y a quelques semaines. Les signataires de l'accord soutiennent l'adoption de cet amendement, pourvu qu'il puisse être précisé sur le plan juridique. Le Gouvernement émet donc un avis favorable, sous réserve de l'adoption des sous-amendements identiques de M. Guedj et de Mme Sas.

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier. Je veux remercier Jérôme Guedj et Eva Sas pour leurs sous-amendements. En effet, mon amendement a le défaut de ne pas suffisamment préciser les choses : l'engagement à partager des dividendes vaut partage de la valeur, mais encore faut-il qu'il y ait un partage des dividendes. Cette précaution est notamment souhaitée par les syndicats – et ils ont bien raison ! Ainsi, l'amendement est mieux rédigé.

Le partage des dividendes dans le cadre d'une Sapoc est un vrai moyen de partager la valeur, qui permet en outre d'entrer dans une dynamique de coopération et de participation : c'est là qu'est l'innovation. Les Sapoc sont des structures un peu hybrides, entre l'économie d'entreprise classique, qui est incarnée par la société anonyme, et l'économie sociale. Nous avons besoin de cette hybridité : j'espère que cette graine, qui était jusqu'alors dormante, va enfin pouvoir éclore !

(Les sous-amendements identiques n^{os} 406 et 408 sont adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n^o 7, tel qu'il a été sous-amendé.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	138
Nombre de suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour l'adoption	107
contre	5

(L'amendement n^o 7, sous-amendé, est adopté.)

Mme la présidente. Sur l'amendement n^o 43, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Sur l'article 3, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Dino Cinieri, pour soutenir l'amendement n^o 43.

M. Dino Cinieri. Il s'agit d'un amendement de ma collègue Véronique Louwagie. En application de l'article 3 du présent projet de loi, les entreprises de onze à quarante-neuf salariés seront soumises à l'obligation de mettre en place un dispositif de partage de la valeur dès lors qu'elles auront réalisé un bénéfice fiscal d'au moins 1 % de leur chiffre d'affaires pendant trois exercices consécutifs.

Paradoxalement, cette obligation pourrait s'avérer plus forte que pour certaines entreprises de cinquante salariés et plus, soumises de droit à la participation, mais pour lesquelles

la formule de calcul de la réserve spéciale de participation aboutirait en pratique à un montant nul, quand bien même elles réaliseraient un bénéfice fiscal de 1 % pendant trois exercices consécutifs. Cette hypothèse n'a rien de théorique, compte tenu de l'évolution des normes et des règles comptables en usage dans les entreprises.

Par ailleurs, les entreprises sont assujetties à la participation dès lors que l'effectif d'au moins cinquante salariés a été atteint ou dépassé pendant cinq années consécutives. Afin de faire peser des obligations comparables aux petites entreprises et aux entreprises plus importantes, il est proposé d'harmoniser le délai de trois années consécutives de réalisation d'un bénéfice fiscal d'au moins 1 % du chiffre d'affaires avec celui d'assujettissement à la participation au regard du seuil d'effectif.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Vous proposez deux modifications assez substantielles. Premièrement, il s'agit de soumettre à l'article 3 les entreprises de plus de cinquante salariés dans les cas où l'application de la formule légale de calcul de la réserve spéciale de participation (RSP) aboutirait à un résultat égal à zéro. C'est possible théoriquement, mais cela ne doit pas arriver souvent, car cela signifierait que 5 % des capitaux propres seraient en réalité supérieurs au bénéfice réalisé. N'oublions pas que, dans beaucoup de cas, il existe en plus de la participation un accord d'intéressement – je concède toutefois que ce n'est pas vrai partout, des contre-exemples pourraient sans doute le démontrer.

Deuxièmement, vous proposez de modifier les modalités de franchissement des seuils, qui ont été modifiées par la loi Pacte et sont donc effectives depuis 2019.

Bref, cet amendement revient sur deux éléments qui, bien qu'ils aient probablement été soumis à discussion avec les partenaires sociaux, sont essentiels. J'émet donc un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Nous l'avons entendu, l'amendement est très technique. Néanmoins, il apporterait des modifications substantielles par rapport à l'ANI. C'est pourquoi, de même que le rapporteur, je vous invite à le retirer, sans quoi mon avis sera défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel.

M. Matthias Tavel. Nous soutenons cet amendement, car nous sommes attachés à l'égalité devant la loi. Nous l'avons dit hier à propos des salariés des PME ; nous le répétons ici au sujet des entreprises de moins de cinquante salariés, par rapport aux entreprises de plus de cinquante salariés.

La lisibilité de la loi pour toutes et tous est un autre principe très important. Or elle implique, monsieur le ministre, que vous répondiez aux questions qui vous sont adressées : comment allez-vous garantir que ces dispositifs ne se substitueront pas au salaire, non seulement dans les entreprises de moins de cinquante salariés, mais aussi dans les autres ? Où cela est-il écrit ? Quelles mesures prenez-vous et quels contrôles diligentez-vous à cette fin ? Comment pouvez-vous affirmer qu'il n'y aura pas de substitution, alors que vous refusez toutes nos propositions de nature à le garantir ? Je pense notamment à la suppression des exonérations de cotisations, qui éviterait les effets d'aubaine.

Par ailleurs, quel est le coût de ces exonérations de cotisations? Votre gouvernement a indiqué travailler au déremboursement de certains médicaments. Vous venez de valider une décision conduisant à un moindre remboursement des soins dentaires. Vous venez de durcir les conditions pour bénéficier de l'assurance chômage. Vous venez d'imposer deux ans de travail supplémentaires aux Français. Tout cela parce que vous avez appauvri volontairement la sécurité sociale par ces exonérations de cotisations. Vous prétendez désormais imposer des dispositions qui vont conduire au remplacement du salaire par des primes. Il faut nous dire combien elles vont coûter en malheur! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 43.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	129
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour l'adoption	31
contre	78

(*L'amendement n° 43 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n° 88.

Mme Eva Sas. Par cet amendement de ma collègue Marie-Charlotte Garin, analogue à un amendement que j'ai défendu précédemment, je reviens sur la question des effets du texte en matière d'inégalité entre les femmes et les hommes. Nous demandons que les entreprises s'assurent que les dispositifs de partage de la valeur – participation, intéressement, épargne salariale et prime de partage de la valeur – bénéficient au moins autant aux femmes qu'aux hommes. Vous allez sans doute me répondre, monsieur le rapporteur, que tel est le cas par construction. Pour notre part, je le redis, nous aimerions que les entreprises s'en assurent.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Nous avons déjà évoqué la question et vous m'ôtez les mots de la bouche: j'allais effectivement vous répondre que tel est le cas par construction.

Je n'affirme nullement que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est une réalité; nous nous efforçons tous de résoudre les difficultés en la matière. En tout cas, les sommes versées dans le cadre de ces dispositifs sont réparties soit de manière uniforme, soit de manière proportionnelle au salaire, soit de manière proportionnelle à la durée de présence dans l'entreprise; il ne peut pas y avoir de distinction fondée sur le genre. Ces dispositifs peuvent avoir tendance à reproduire les inégalités salariales existantes, mais ce n'est pas ainsi que l'on traite ces inégalités. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Olivier Dussopt, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marianne Maximi.

Mme Marianne Maximi. Vous l'avez bien dit, monsieur le rapporteur: lorsque les primes sont proportionnelles au salaire, il y a un problème, car les femmes touchent les salaires les moins élevés dans les entreprises; leur salaire est en moyenne inférieur de 24 % à celui des hommes. Il en va de même lorsque les primes sont proportionnelles à l'ancienneté, car les femmes ont les carrières professionnelles les plus hachées. Il en va encore de même lorsque les primes sont proportionnelles à la durée de travail, puisque 80 % des salariés qui subissent le temps partiel imposé sont des femmes. Nous le voyons, les critères retenus dans les dispositifs de partage de la valeur sont discriminants à l'égard des femmes; ils aggravent encore les inégalités de rémunération.

Vous estimez qu'il ne s'agit pas du bon angle pour s'attacher à la question. Pourtant, nous vous proposons d'instaurer une prime d'égalité salariale, que les entreprises devraient obligatoirement verser si elles ne sont pas en mesure de prouver qu'elles respectent l'égalité salariale entre les femmes et les hommes; une telle prime corrigerait les écarts de salaire en cause.

En la matière, le problème n'est pas tant que vous ne faites rien, mais que vous faites mal. Je le répète, tous les critères retenus ici sont discriminants à l'égard des femmes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 88.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	126
Nombre de suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour l'adoption	35
contre	82

(*L'amendement n° 88 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Dino Cinieri, pour soutenir l'amendement n° 50.

M. Dino Cinieri. Cet amendement de ma collègue Véronique Louwagie vise à ce que le rapport prévu à l'article 3 fasse état des dispositifs choisis et instaurés par les entreprises – participation, intéressement, plan d'épargne salariale ou versement de la PPV. L'objectif est de disposer de chiffres précis à ce sujet, afin de continuer à légiférer. Un encadrement plus poussé des dispositifs permettrait de mieux accompagner les entreprises en la matière.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Olivier Dussopt, ministre. Favorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Nous sommes évidemment favorables à ce que le rapport donne de telles précisions. Nous y verrons ainsi plus clair, notamment en ce qui concerne la substitution ou la non-substitution des primes au salaire.

Monsieur le ministre, vos réponses ne nous satisfont pas. D'abord, l'extension de la participation et la PPV, c'est-à-dire la prime Macron, posent problème au regard du principe de

non-substitution des primes au salaire. Le ministère du travail l'a lui-même énoncé très clairement dans l'annexe 4 au PLFSS pour 2023 : les clauses visant à prévenir la substitution des primes au salaire « sont impuissantes à enrayer un effet dynamique sur longue période ». Dès lors, que faites-vous pour résoudre ce problème ?

Bien évidemment, la phrase que j'ai citée a été écrite après l'entrée en vigueur de la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Autrement dit, vous affirmez que les dispositifs de partage de la valeur sont la réponse, alors que vous indiquez vous-même, dans le PLFSS, que la loi « pouvoir d'achat » n'est pas efficace.

Vous dites en outre qu'il est impossible de prévoir un dispositif qui empêche toute substitution de cet ordre, mais nous n'avons cessé de vous proposer des amendements en ce sens. Mes collègues l'ont dit, il conviendrait de supprimer les exonérations fiscales et sociales appliquées aux primes, car elles rendent celles-ci plus avantageuses que les hausses de salaire. Nous avons aussi présenté un amendement tendant à supprimer ces exonérations lorsque le versement de la prime n'est pas suivi d'une hausse de salaire.

Par les amendements identiques n^{os} 116 et 323 portant article additionnel avant l'article 2, la NUPES vous a proposé d'inscrire dans le texte le principe de non-substitution des primes au salaire, ce qui revenait à transcrire exactement une stipulation de l'ANI. Or vous les avez refusés. Nous défendrons ultérieurement les amendements n^{os} 249, 250 et 251,...

Mme la présidente. Merci de conclure, cher collègue.

Mme Aurélie Trouvé. ...qui visent à ce que les primes exceptionnelles soient transformées en salaire au bout de deux ou trois ans.

Il est donc tout à fait possible de prévoir de tels dispositifs. Il suffirait de voter nos amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

(*L'amendement n^o 50 est adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel, pour soutenir l'amendement n^o 302.

M. Matthias Tavel. Je suis assez stupéfait par ce qui s'est passé il y a quelques instants lors de l'examen de l'amendement n^o 88 de notre collègue Marie-Charlotte Garin.

Monsieur le rapporteur, vous reconnaissez que, lorsqu'ils prévoient un montant proportionnel au salaire ou à la durée de présence dans l'entreprise, les dispositifs de partage de la valeur reproduisent – c'est le terme que vous avez employé – les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Or quel Parlement, quel député, peut accepter un dispositif qui reproduit des inégalités ? Si nous voulons être fidèles à la devise de la République, notre tâche est de corriger ces inégalités, non pas de les renforcer ou de les étendre ! Nous avons l'occasion d'agir pour qu'à tout le moins, les dispositifs de partage de la valeur n'aggravent pas l'inégalité de rémunération entre les hommes et les femmes – qui est non seulement une inégalité, mais une injustice.

C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour l'amendement n^o 88. Collègues macronistes, vous venez tout de même de refuser un amendement qui visait à garantir l'égalité salariale entre les hommes et les femmes ! Vous rendez-vous compte du message que vous adressez ? Avez-vous donc un problème avec l'égalité salariale entre les

hommes et les femmes ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – « Non ! » et autres exclamations sur les bancs des groupes RE et Dem.*) Hier déjà, vous avez été battus : nous avons adopté à ce sujet un amendement dont vous ne vouliez pas entendre parler.

Comme nous sommes grands princes et grandes princesses, nous vous offrons une occasion de vous racheter : faisons au moins en sorte que le rapport prévu à l'article 3 indique clairement les effets de ces dispositifs de partage de la valeur sur les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Nous constaterons alors qu'ils sont inégalitaires et injustes. Vous serez mis une nouvelle fois devant les faits, et nous exigerons les mesures de réparation que vous n'avez pas voulu prendre plus tôt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Bruno Millienne. À l'égalité, je préfère l'équité !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Nous avons eu ce débat hier. Personne ne se satisfait de l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes.

M. Matthias Tavel. Mais si !

M. Louis Margueritte, rapporteur. Non ! Veuillez ne pas parler à ma place. Je vous réponds et vous dis que je ne m'en satisfais pas.

M. Matthias Tavel. Que faites-vous ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Nous avons pris un certain nombre de mesures. Nous avons notamment adopté la loi Rixain, visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle.

M. Fabien Di Filippo. Vous n'étiez pas là, monsieur Tavel !

M. Louis Margueritte, rapporteur. Premièrement, ne dites pas que nous n'avons rien fait.

Mme Marianne Maximi. Vous avez mal fait !

M. Louis Margueritte, rapporteur. Deuxièmement, ne dites pas que nous nous satisfaisons de la situation.

M. Matthias Tavel. Mais si ! Quand on vous propose une solution, vous la refusez !

Mme la présidente. S'il vous plaît, cher collègue, seul le rapporteur a la parole.

M. Louis Margueritte, rapporteur. Troisièmement, il n'y a pas de meilleurs paramètres que ceux que j'ai mentionnés pour répartir les sommes dans le cadre de la participation, de l'intéressement ou de la PPV. Le versement peut être proportionnel, mais il peut aussi être uniforme – c'est prévu dans les textes et il arrive que tel soit le cas.

Il y a certes des effets antiredistributifs entre entreprises, mais, lorsque le versement est uniforme, cela permet de réduire un peu les écarts de salaire au sein des entreprises. Je vous invite à consulter le rapport à ce sujet.

M. Matthias Tavel. Vous avez refusé nos propositions !

Mme la présidente. Monsieur Tavel, pouvez-vous écouter la réponse du rapporteur ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je ne dis pas que ces mesures suffisent ni que nous nous satisfaisons de la situation. La question est non pas celle des primes, mais celle des rémunérations.

Jusqu'à présent, le débat se passait bien. Je propose de le poursuivre de la même manière. Je suis défavorable à l'amendement. Je le redis, nous n'avons pas trouvé de meilleurs critères de répartition pour les dispositifs de partage de la valeur. (*M. Matthias Tavel s'exclame.*)

Mme la présidente. Monsieur Tavel, s'il vous plaît, pouvez-vous écouter les réponses ?

M. Matthias Tavel. Je les écoute !

Mme la présidente. On n'interpelle pas l'orateur – les présidents de séance le rappellent régulièrement. L'atmosphère du débat est très respectueuse. Merci de permettre à chacun de s'exprimer.

M. Matthias Tavel. C'est un dialogue, il faut bien que je réponde à ce que dit le rapporteur !

Mme la présidente. Ce n'est pas un dialogue ; ce sont des prises de parole successives. C'est ainsi que le débat est organisé à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Défavorable.

(*L'amendement n° 302 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Annie Vidal, pour soutenir l'amendement n° 328.

Mme Annie Vidal. L'article 3 dispose que l'expérimentation des dispositifs de partage de la valeur fera l'objet d'un rapport d'évaluation et qu'un suivi annuel de l'application de l'article sera transmis aux organisations syndicales et patronales représentatives. Par le présent amendement, nous proposons que ce suivi soit également remis aux chambres de commerce et d'industrie (CCI) et aux chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), eu égard à leur expertise, à leur engagement au quotidien et à leur capacité à promouvoir les dispositifs de partage de la valeur auprès des entrepreneurs.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je remercie Mme Meynier-Millefert pour son travail. Il va de soi que les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat sont très actives dans le champ de l'entreprise et leur action doit être saluée. Je propose néanmoins qu'on s'en tienne à l'esprit de l'ANI selon lequel le suivi de la mise en œuvre de l'article incombe aux organisations syndicales et patronales, qui en assurent le pilotage dans un comité créé par l'ANI, comité qui s'est réuni il y a dix jours, puis de nouveau ces derniers jours dans un cadre plus informel. Demande de retrait.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à Mme Annie Vidal.

Mme Annie Vidal. En l'absence de Mme Meynier-Millefert, première signataire de l'amendement, je ne peux pas le retirer.

(*L'amendement n° 328 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre, pour soutenir l'amendement n° 144.

M. Olivier Dussopt, ministre. Il vise à lever le gage.

M. Pierre Dharréville. Intéressant !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Favorable.

M. Fabien Di Filippo. Qui va payer ?

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel.

M. Matthias Tavel. Le Gouvernement lève donc le gage.

Mme Clémence Guetté. Tiens donc !

M. Matthias Tavel. Je tiens avant tout à saluer la qualité du travail accompli par le président Coquerel ainsi que sa mansuétude, grâce à quoi les amendements à l'article adoptés en commission ont pu être examinés et adoptés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) S'il avait appliqué la même règle que celle que Mme Braun-Pivet a appliquée aux dispositions de la récente proposition de loi sur les retraites, vos amendements, également gagés sur la fiscalité du tabac, auraient été déclarés irrecevables !

M. Bruno Millienne. Ils ne coûtent pas 15 milliards !

M. Matthias Tavel. Telle est la première leçon.

Ensuite, si vous levez le gage, c'est parce que ça coûte ! Les exonérations de sécurité sociale coûtent déjà plus de 2 milliards d'euros à la sécurité sociale ; combien de plus avec ce texte ? Nous vous le demandons, monsieur le ministre, car nous n'avons pas trouvé ce chiffre dans les documents que vous nous avez transmis en vue de ce débat. Quel sera le manque à gagner pour la sécurité sociale à cause des exonérations prévues dans ce projet de loi ? Répondrez-vous à cette question ?

Deuxième question : comment financerez-vous ce manque à gagner ? Allez-vous de nouveau dérembourser des médicaments ? Dérembourser des soins dentaires ? Durcir les conditions de départ à la retraite, par exemple l'an prochain lorsque nous examinerons les droits familiaux ?

Mme Annie Vidal. Ce n'est pas le sujet !

M. Matthias Tavel. Vous devez répondre. Vous ne pouvez pas demander à l'Assemblée de voter des exonérations de cotisations sociales à l'aveugle sans dire par qui vous les ferez payer et à quels droits sociaux vous vous attaquez pour ce faire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

(*L'amendement n° 144 est adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 3.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	136
Nombre de suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour l'adoption	117
contre	17

(L'article 3, amendé, est adopté.)

Après l'article 3

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 399, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n° 155.

Mme Eva Sas. Il vise à garantir la bonne interprétation de la loi en précisant que les entreprises de l'économie sociale et solidaire – ESS – et les associations ne sont pas exclues des dispositifs relatifs au partage de la valeur. Le partage de la valeur doit englober tous les acteurs économiques, car tous les travailleurs doivent bénéficier en partie de la richesse qu'ils ont contribué à créer, qu'ils soient employés par une entreprise ou par une association. La majorité affirme que le projet de loi s'applique déjà à l'ESS et aux associations, mais cela n'a pas été pleinement confirmé, d'où cet amendement sécurisant l'accès des salariés de l'ESS aux outils de partage de la valeur.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je vous remercie de soulever ce point abordé lors de nos travaux préparatoires et en commission. Votre amendement est rédigé en termes généraux ; je vous propose de le retirer au bénéfice de l'amendement n° 399 que défendra Mme Berete dans un instant et sur lequel je proposerai plusieurs sous-amendements, parce qu'il définit plus précisément le champ des acteurs concernés et qu'il est le fruit d'un travail conjoint avec les partenaires sociaux.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Demande de retrait pour les mêmes raisons. La rédaction de l'amendement n° 399 est plus précise. Le Gouvernement donnera en outre un avis favorable aux sous-amendements que défendra le rapporteur, là aussi pour plus de précision et pour respecter parfaitement l'ANI et les consultations menées avec les partenaires sociaux qui en sont signataires.

(L'amendement n° 155 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Fanta Berete, pour soutenir l'amendement n° 399, qui fait l'objet de plusieurs sous-amendements.

Mme Fanta Berete. L'ANI sur le partage de la valeur a été un franc succès. On peut se réjouir que ce sujet soit au centre du projet de loi qui nous occupe, tant il est vertueux que les salariés puissent prendre leur part de la réussite quand leur entreprise se porte bien.

Toutefois, il n'est question nulle part dans le texte des structures de l'économie sociale et solidaire. Certes, les entreprises de ce secteur ne dégagent pas de bénéfices, mais des

excédents au capital, et elles obéissent aux critères fiscaux de non-lucrativité ou de lucrativité limitée. Puisque notre ambition est d'élargir le partage de la valeur aux petites structures, oublier les 2,35 millions de salariés de l'ESS serait un non-sens.

Cet amendement est le fruit d'un travail conjoint avec l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire – l'Udes –, avec qui mon équipe et moi-même échangeons depuis des mois suite à mon voyage à l'ONU avec la secrétaire d'État Marlène Schiappa (*Murmures sur les bancs des groupes RN et LR*)...

M. Thomas Ménagé. Avec l'argent du fonds Marianne ?

Mme Caroline Parmentier. Rendez l'argent !

Mme Fanta Berete. ...pour présenter puis faire adopter la reconnaissance de l'ESS sur le plan international.

Voter cet amendement, c'est instaurer des dispositions spécifiques qui donneront aux entreprises de l'ESS la possibilité de mettre au point des mécanismes de partage de la valeur. Voter cet amendement, c'est donc inclure *de facto* 200 000 structures – associations, mutuelles, coopératives –, soit 14 % des emplois du secteur privé. Voter cet amendement, c'est aussi commencer à tenir compte de l'ESS dans les textes de droit commun – et c'est historique.

Je remercie mon équipe, le rapporteur, les collaborateurs du groupe Renaissance, l'équipe du ministère, ainsi que les organisations patronales et syndicales qui ont saisi l'importance de ce secteur en acceptant de partir de l'amendement que j'ai présenté en commission pour le stabiliser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir les sous-amendements n° 409, 410 et 411, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je tiens à saluer Mme Berete pour l'excellent travail qu'elle a accompli non seulement ces derniers jours, mais aussi depuis des semaines et des mois sur un sujet qui lui tient à cœur. Je salue également l'ensemble de l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, que nous devons soutenir et encourager.

Fruit d'une concertation avec les organisations syndicales et patronales, l'amendement précise en effet que les dispositions du texte s'appliquent aux structures du secteur de l'ESS ; j'y suis favorable. J'ai néanmoins déposé sept sous-amendements, les n° 409, 410 et 411 mais aussi les n° 412, 416, 413 et 414, que je défends par anticipation. Les quatre sous-amendements n° 409, 411, 412 et 414 sont rédactionnels ; les trois autres sur le fond.

Le sous-amendement n° 413 vise à avancer d'un an le début de l'expérimentation prévue dans l'amendement afin qu'elle commence dès le 31 décembre 2023. Le n° 416 vise à dispenser de l'obligation prévue par l'amendement les entreprises de l'ESS déjà dotées d'un régime de participation. Le n° 410 complète la liste des plans d'épargne susceptibles d'être abondés, conformément à l'esprit et à la lettre de l'ANI. Sous réserve de l'adoption de ces sept sous-amendements, je suis favorable à l'amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel, pour soutenir le sous-amendement n° 421.

M. Matthias Tavel. L'amendement englobe dans son champ la prime de partage de la valeur. Nous y sommes défavorables, car nous nous opposons à ce que cette prime soit considérée comme un élément de partage de la valeur ; elle n'est qu'une mesure de pouvoir d'achat involontaire.

Par ce sous-amendement, nous voulons toutefois témoigner notre attachement à l'économie sociale et solidaire en corrigeant ce que nous espérons être une erreur : en effet, l'amendement exclut de son champ les entreprises de l'ESS qui se sont déjà dotées de dispositifs de participation, ce qui les expose à l'obligation de se doter de deux dispositifs alors qu'elles en ont déjà un.

C'est l'occasion pour nous de dire combien nous aurions voulu aborder dans ce texte le droit des salariés à participer à la gouvernance de l'entreprise voire à préempter l'entreprise lorsque l'employeur souhaite la fermer ou part à la retraite. En clair, pour défendre réellement l'économie sociale et solidaire, il y avait beaucoup mieux à faire que ce texte mais, une fois de plus, vous avez raté l'occasion ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Bruno Millienne. Merci, professeur !

Mme la présidente. Les sous-amendements n^{os} 412, 416 et 413 de la commission ont été défendus. Les sous-amendements n^{os} 419 et 418 de M. Charles Fournier sont défendus. Le sous-amendement n^o 414 de la commission a été défendu. Enfin, le sous-amendement n^o 420 de M. Charles Fournier est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n^{os} 421, 419, 418 et 420 ?

M. Louis Marguerite, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement et l'ensemble des sous-amendements ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Même avis que le rapporteur : favorable à l'amendement sous réserve de l'adoption de ses sous-amendements et défavorable aux autres sous-amendements. L'amendement permettra ainsi de corriger en partie l'ANI en y intégrant l'économie sociale et solidaire. Je salue Mme Berete, qui a dû faire preuve de ténacité pour convaincre les signataires de l'accord de se rallier à sa position.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve. Tout à l'heure, je n'ai pas eu le temps d'intervenir pour répondre à M. Tavel qui s'est senti obligé de lancer une charge contre la présidente de l'Assemblée nationale en son absence.

M. Matthias Tavel. Elle le mérite !

M. Jean-René Cazeneuve. Je lui rappellerai ceci. Il confond l'augmentation d'une charge publique et la moindre recette pour l'État ; c'est pourtant très différent. Une moindre recette peut être compensée par un amendement augmentant une autre recette ; l'augmentation d'une charge, en revanche, ne peut être compensée – chacun le sait ! C'est l'illustration de la profonde confusion dans laquelle vivent M. Tavel et, plus généralement, La France insoumise, quant à notre règlement et à la Constitution dans leur intégralité. Une telle confusion ne grandit pas l'intérêt de ce débat ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Je le répète : la présidente de l'Assemblée nationale a eu évidemment raison de ne pas accepter les amendements proposés et le président Coquerel, malgré tout le respect que j'ai pour lui, a commis une erreur en les acceptant alors qu'ils ne respectaient pas l'article 40 de la Constitution. (*Mêmes mouvements.*)

M. Matthias Tavel. Absolument pas, il avait raison !

(*Les sous-amendements n^{os} 409, 410 et 411, successivement mis aux voix, sont adoptés.*)

(*Le sous-amendement n^o 421 n'est pas adopté.*)

(*Les sous-amendements n^{os} 412, 416 et 413, successivement mis aux voix, sont adoptés ; en conséquence de l'adoption du sous-amendement n^o 413, le sous-amendement n^o 419 tombe.*)

(*Le sous-amendement n^o 418 n'est pas adopté.*)

(*Le sous-amendement n^o 414 est adopté.*)

(*Le sous-amendement n^o 420 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n^o 399, tel qu'il a été sous-amendé.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	129
Nombre de suffrages exprimés	125
Majorité absolue	63
Pour l'adoption	110
contre	15

(*L'amendement n^o 399, sous-amendé, est adopté.*)

Article 4

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Cabrol.

M. Frédéric Cabrol. La loi Pacte a modifié l'une des conditions encadrant le franchissement du seuil d'assujettissement à la participation pour les entreprises : elles doivent avoir atteint cinquante salariés durant cinq années civiles consécutives et non plus trois. Toutefois, les entreprises couvertes par un accord d'intéressement disposent de trois années supplémentaires pour mettre en place la participation. Cela explique que les accords ne soient pas généralisés dans les entreprises de plus de cinquante salariés. Ainsi, selon la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 56 % des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 75 % des grandes entreprises en sont dotées. Le dispositif de cet article devrait contribuer à accroître ces proportions, car il assouplit les règles en supprimant le délai de trois années supplémentaires pour les entreprises ayant conclu un accord d'intéressement.

Un problème subsiste toutefois avec la condition de cinq années consécutives. Il suffit que durant cette période, les effectifs d'une entreprise tombent de soixante à quarante-neuf pour que l'obligation de mettre en place la participation soit reportée de cinq ans. Il serait souhaitable de modifier cette règle en retenant la moyenne des cinq dernières années.

Mme la présidente. La parole est à M. François Ruffin.

M. François Ruffin. L'été dernier, nous avons discuté pendant près de deux semaines du projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Pour quel résultat ? Cette prime Macron, seuls 5 millions de salariés sur un total de 25 millions l'ont touchée, soit un salarié sur cinq. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RE.*) Notons qu'elle a été deux fois moins perçue par les salariés des petites et moyennes entreprises que par ceux des grandes entreprises, comme s'il y avait un salariat à deux vitesses. Le montant médian a été de 500 euros, soit moins de 50 euros par mois.

À quoi a abouti ce projet de loi destiné à protéger le pouvoir d'achat ? À une perte de pouvoir d'achat, car depuis un an, les prix ont augmenté plus que les salaires. C'est pourquoi on peut nourrir des doutes au sujet de ce projet de loi portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise. Les promesses du titre vont-elles être tenues ? Y aura-t-il une redistribution des 160 milliards de profits records qu'ont enregistrés cette année les entreprises du CAC40 qui ont versé à leurs actionnaires pas moins de 80 milliards d'euros de dividendes ? Ces sommes seront-elles réparties au sein des grandes firmes – on n'y croit déjà pas –, mais aussi des petites entreprises ?

Dans ce projet de loi, vous prévoyez des exceptions pour les PME. J'alerte sur l'évolution qui se dessine : une France à deux vitesses, y compris parmi les salariés. Ce que vous faites ne résout pas le problème. Ce qu'il faudrait, c'est indexer les salaires sur l'inflation. Voilà la priorité !

M. Rémy Rebeyrotte. Cela ne ferait qu'alimenter l'inflation !

M. François Ruffin. Avez-vous lu les rapports du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque centrale européenne (BCE) ou de l'Insee ? Tous disent que l'inflation actuelle est due aux profits et non aux salaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Sur article 4, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Pierre Dharréville, pour soutenir l'amendement n° 119.

M. Pierre Dharréville. Cet article vise à accélérer la mise en place de la participation. Toutefois, son alinéa 2 réduit ses effets immédiats, car les entreprises ayant déjà mis en place un accord d'intéressement pourront continuer de bénéficier du report de trois ans de l'obligation jusqu'au terme de la période correspondante. Nous proposons de le supprimer.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Cette question a été abordée lors des auditions et lors des négociations de l'ANI. Je serai défavorable à cet amendement pour deux raisons : d'une part, il est classique de prévoir un régime de transition ; d'autre part, les entreprises visées par cet alinéa ne partent pas de zéro, elles ont déjà un dispositif d'intéressement qu'il s'agira de doubler quelques années plus tard d'un dispositif de participation.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas.

Mme Eva Sas. Le délai pour bénéficier d'un accord de participation est déjà très long et cette attente devient interminable pour les salariés des entreprises ayant conclu un accord d'intéressement, car ils doivent patienter trois années supplémentaires. Cela a été souligné à plusieurs reprises lors des auditions auxquelles a procédé la mission d'information sur l'évaluation des outils fiscaux et sociaux de partage de la valeur dans l'entreprise, cher co rapporteur Margueritte. Nous soutiendrons donc cet amendement de nos collègues du groupe GDR, car il permet d'accélérer la mise en place de la participation.

(*L'amendement n° 119 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 4.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	114
Nombre de suffrages exprimés	96
Majorité absolue	49
Pour l'adoption	96
contre	0

(*L'article 4 est adopté.*)

Après l'article 4

Mme la présidente. La parole est à Mme Soumya Bourouaha, pour soutenir l'amendement n° 122, portant article additionnel après l'article 4.

Mme Soumya Bourouaha. La loi Pacte a introduit une règle selon laquelle le franchissement à la hausse d'un seuil d'effectif salarié est pris en compte lorsque ce seuil a été atteint ou dépassé pendant cinq années civiles consécutives. Or cette disposition constitue une défaillance majeure dans la mise en œuvre de la participation, obligatoire dès lors que le seuil de cinquante salariés est franchi. En effet, une variation de l'effectif sur une seule année fait repartir le décompte à zéro, si bien qu'il est relativement aisé pour certaines entreprises de se faire exempter de l'obligation de participation pendant plusieurs années consécutives. Afin de conforter l'ambition de l'article 4 de favoriser la mise en place d'un dispositif de participation, les auteurs de l'amendement proposent de supprimer cette disposition intégrée au code de la sécurité sociale.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je serai défavorable à cet amendement comme aux deux amendements suivants, même s'ils sont moins maximalistes que celui-ci. Cette disposition de la loi Pacte, adoptée en 2019, s'est appliquée depuis 2020 dans la conjoncture économique que l'on sait. Il est important que les règles perdurent un certain temps. Par ailleurs, je vois assez mal une entreprise piloter ses effectifs dans le seul but d'échapper à l'obligation de mettre en place la participation.

(*L'amendement n° 122, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements, n° 74 et 166, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Frédéric Cabrolier, pour soutenir l'amendement n° 74.

M. Frédéric Cabrolier. Cet amendement consiste à remplacer à la fin du premier alinéa du II de l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale le mot « consécutives » par les mots « en moyenne ». Cela évitera de reporter de cinq années la mise en place de l'obligation lorsque les effectifs de l'entreprise passent sous la barre des cinquante salariés.

Dans le cadre de la mission d'évaluation évoquée par Eva Sas, plusieurs personnes auditionnées se sont déclarées favorables à une telle modification, estimant que la condition de cinq années consécutives soulevait des difficultés. Ajoutons que la loi Pacte a déjà fait passer de trois à cinq ans cette condition relative aux effectifs.

Mme la présidente. La parole est à M. Victor Catteau, pour soutenir l'amendement n° 166.

M. Victor Catteau. Il a pour but de compléter l'amendement de mon collègue Cabrolier en précisant que la condition d'avoir eu des effectifs en moyenne supérieurs ou égaux à cinquante salariés durant cinq ans ne s'applique pas aux entreprises de plus de cinquante salariés ayant été contraintes de réduire leurs effectifs en procédant à des licenciements économiques.

(Les amendements n° 74 et 166, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 152 et 321.

La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n° 152.

Mme Eva Sas. Cet amendement vise à établir le calcul de la participation au niveau du groupe et non de l'entreprise. Nous savons qu'il existe déjà des accords de participation à l'échelle des groupes, mais ceux-ci sont optionnels. Dans de nombreux groupes, la pratique consistant, le plus souvent dans un but d'optimisation fiscale, à remonter les bénéfices au niveau de la holding par le biais des prix de transfert ou des *management fees* a pour conséquence de priver les salariés des filiales des fruits de la participation. Il ne peut y avoir de juste partage de la valeur si on laisse perdurer de tels mécanismes.

Mme la présidente. La parole est à Mme Charlotte Leduc, pour soutenir l'amendement n° 321.

Mme Charlotte Leduc. Nous rejoignons Eva Sas dans sa volonté d'empêcher les manipulations induites par les prix de transfert, principal mécanisme auquel ont recours les multinationales pour pratiquer l'évasion fiscale. En délocalisant artificiellement les bénéfices de leurs filiales françaises dans d'autres pays, non seulement elles volent l'État en le privant de recettes sur des sommes colossales, mais elles font des économies sur l'intéressement qu'elles doivent verser à leurs salariés.

Ce n'est pas un petit phénomène inconnu et les exemples ne manquent pas. La CGT est en procès contre McDonald's, qui a délocalisé ses bénéfices au Luxembourg en utilisant le mécanisme des prix de transfert. Le groupe a finalement signé une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) et accepté de payer 1,25 milliard d'euros à l'État, mais les salariés, eux, n'ont pas eu droit à réparation, après avoir vu

leur participation disparaître pendant des années en raison précisément des prix de transfert abusifs utilisés par la multinationale pour délocaliser au Luxembourg.

La CFDT soupçonne Ikea des mêmes faits, et l'enquête qu'elle a lancée est en cours. Les syndicats s'interrogent en effet sur la baisse, année après année, de l'intéressement, alors que l'entreprise affiche des bénéfices records chaque année. Ce phénomène concerne 10 000 salariés français, qui ont mis en lumière les pratiques d'évasion fiscale de leur entreprise, sans pour autant pouvoir récupérer leur dû. Je pourrais encore citer de nombreux autres exemples, tels que Xerox ou encore General Electric.

Grâce à la disposition proposée par notre collègue Eva Sas, de telles pratiques perdraient de leur intérêt et nous pourrions nous assurer que l'intéressement des salariés est bien calculé sur le bénéfice réel de l'entreprise. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Hubert Wulfranc applaudit également.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Vous évoquez deux sujets différents : celui de la fraude fiscale et celui du mode de calcul de la participation que vous souhaitez appliquer au niveau du groupe. Je ne suis pas sûr que les entreprises que vous avez citées aient toutes leurs structures en France ; et quand bien même le calcul se ferait au niveau du groupe, cela ne devrait pas changer grand-chose.

Mme Aurélie Trouvé. L'évasion fiscale, ce n'est jamais le sujet !

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je ne dis pas que ce n'est pas un sujet, et nous en reparlerons ultérieurement. Toutefois, ces amendements identiques entraîneraient une évolution substantielle des méthodes comptables et fiscales – au-delà des aspects de fraude éventuelle. C'est pourquoi, sans surprise, j'y suis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Même avis, pour les mêmes raisons que M. le rapporteur.

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Vous semblez dire, monsieur le rapporteur, que ce n'est pas parce qu'il y a des transferts intragroupes qu'il y a de l'évasion fiscale. Or il s'agit bien d'évasion fiscale et nous n'avons pas peur de le dire !

Permettez-moi de citer l'exemple d'Ikea. Il se trouve qu'avec notre présidente de groupe parlementaire Mathilde Panot, mon collègue William Martinet et moi-même sommes allés rencontrer, au premier jour de l'examen de ce texte, les représentants des salariés d'Ikea, dont un tiers des magasins en France suivent actuellement un grand mouvement de grève. *(M. Hadrien Clouet applaudit.)*

Or que nous ont-ils dit ? D'abord, que l'entreprise réalise d'énormes bénéfices et que son chiffre d'affaires est en constante augmentation depuis plusieurs années – en particulier celui d'Ikea France –, grâce notamment à l'augmentation des prix appliqués aux consommateurs : 27 % de hausse en un an et demi. Ce groupe est absolument florissant ! Ils nous expliquent que leurs salaires, eux, n'ont augmenté que de 3 % en 2022 et de 4 % en 2023, c'est-à-dire deux fois moins que l'inflation. Vous nous répondez

que les salariés perçoivent une participation. Je leur ai donc demandé ce qu'ils avaient touché à ce titre. Savez-vous ce qu'ils ont répondu? En 2021, ils ont reçu zéro euro de participation – eh oui, vous pouvez faire les yeux ronds, monsieur le rapporteur, ils ont touché zéro euro! Et savez-vous pourquoi? Au total, dans le monde, le groupe a réalisé un bénéfice de 1,4 milliard cette même année; cependant, grâce à un mécanisme d'évasion fiscale, qui passe notamment par une surfacturation des loyers des magasins en France, il a déclaré un bénéfice fiscal de zéro euro, ce qui entraîne une participation nulle.

C'est pourquoi, par ces amendements, nous demandons, premièrement, que la participation soit calculée au niveau du groupe et non pas de l'entreprise et, deuxièmement, que le calcul tienne compte du bénéfice comptable plutôt que du bénéfice fiscal. Si vous croyez en la participation,...

Mme la présidente. Merci de conclure.

Mme Aurélie Trouvé. ...alors adoptez ces amendements identiques. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES.*)

(*Les amendements identiques n^{os} 152 et 321 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. La parole est à M. François Ruffin, pour soutenir l'amendement n^o 304 rectifié.

M. François Ruffin. Il propose de substituer le bénéfice comptable au bénéfice fiscal. Votre attitude, monsieur le rapporteur, tout comme celle de M. le ministre, me paraît scandaleuse! Dans ma circonscription, ce sont les salariés de Procter & Gamble qui me racontent comment les bénéfices de l'entreprise sont envoyés en Suisse, ce qui explique qu'ils ne perçoivent pas de participation. Les salariés, ainsi que l'État, sont donc grugés. À Belfort, ce sont les salariés de General Electric qui expliquent comment ils sont grugés par les prix de transfert, tout comme l'État. Il en va de même chez Ikea, Xerox ou McDonald's.

Que se passe-t-il pendant ce temps? Durant la pandémie de covid-19, l'Irlande a vu son chiffre d'affaires augmenter, grâce aux prix de transfert, de 44%! Et vous vous contentez d'émettre un avis défavorable sur nos amendements! Il s'agit d'un vol commis sur le dos des salariés et de l'État, c'est-à-dire des hôpitaux ou des écoles, et vous, qui êtes supposés protéger l'État et les Français, vous vous en lavez les mains! À la place, vous laissez faire. La situation exige une autre réponse qu'un simple « avis défavorable ». (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je vous invite alors à adopter les mesures que nous proposons dans le cadre du plan de lutte contre la fraude fiscale, sociale et douanière – je ne sais pas si vous avez voté en faveur du projet de loi visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces.

M. François Ruffin. Cela fait six ans que vous êtes au pouvoir et que vous ne faites rien!

M. Louis Margueritte, rapporteur. Ne nous faites pas le procès...

M. François Ruffin. Si, on le fait!

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je le regrette, parce que personne ne peut s'en satisfaire. Vous ne pouvez pas reprocher à la direction générale des finances publiques (DGFiP), que je salue au passage parce qu'elle fait un travail formidable, de ne pas s'occuper de ces sujets, y compris concernant certaines des entreprises qui viennent d'être citées. (*M. François Ruffin s'exclame.*)

Mme Aurélie Trouvé. Que proposez-vous par ailleurs?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Si vous aviez été en séance hier, monsieur Ruffin, lorsque nous avons commencé ce débat, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

M. François Ruffin. Si, nous en serions encore là!

M. Louis Margueritte, rapporteur. Je dis cela parce que nous avons commencé à aborder ces sujets hier. Nous reparlerons de la fraude ultérieurement, dans le cadre de l'examen des amendements portant sur l'article L. 3326-1 du code du travail.

En ce qui concerne l'idée de partir du bénéfice comptable plutôt que du bénéfice fiscal, il n'y a pas de solution miracle: nous avons étudié la possibilité de modifier la formule de calcul de la RSP. Dans certaines entreprises, elle serait plus favorable, mais moins dans d'autres. Je ne dis pas que c'est une raison suffisante pour ne pas le faire. Toutefois, les acteurs interrogés – j'imagine que vous l'avez fait avant de venir dans cet hémicycle – jugent préférable, ou en tout cas ils considèrent que c'est un moindre mal, de conserver la formule telle qu'elle est actuellement, avec les limites qu'on lui connaît: elle est rugueuse, elle ne prend pas en compte la différence entre les industries et les services, le rendement du capital, etc. Néanmoins, c'est la seule qui, pour l'instant, fonctionne tant bien que mal.

Avis défavorable sur ces amendements. Et je vous propose d'évoquer de nouveau le sujet de la fraude fiscale lorsque nous en arriverons à l'examen des amendements visant à abroger ou modifier l'article L. 3326-1 du code du travail.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Olivier Dussopt, ministre. Je partage la position et les arguments du rapporteur. J'ajoute qu'au début de ce mois, nous avons présenté le plan de lutte contre la fraude fiscale, sociale et douanière, dont les mesures n^{os} 24 et 25 concernent précisément la question des prix de transfert: sur la responsabilisation des entreprises ou encore l'extension de la durée de prescription en cas de cession d'actifs incorporels les plus difficilement valorisables – je vous invite à en prendre connaissance. Des actions sont donc engagées.

L'objet du présent projet de loi est de transposer l'accord national interprofessionnel, tel qu'il a été signé par les partenaires sociaux. Par conséquent, avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Depuis six ans que le président Macron est au pouvoir, nous en sommes toujours à une évasion fiscale estimée entre 80 à 100 milliards d'euros. D'ailleurs, les membres de la NUPES sont les seuls, dans cet hémicycle, à oser parler d'évasion fiscale plutôt que d'optimisation fiscale.

M. Michel Lauzzana. C'est n'importe quoi!

Mme Aurélie Trouvé. Face à ces montants considérables, vous ne cessez, depuis six ans, de diminuer les moyens de la DGFIP ou ceux du parquet national financier, au lieu de les augmenter. Donc oui, votre politique favorise l'évasion fiscale, nous osons le dire! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Nous vous donnons l'occasion de vous rattraper, en faisant en sorte que la participation versée aux salariés soit calculée sur le bénéfice comptable plutôt que sur le bénéfice fiscal. Vous savez très bien que cela changera énormément les choses.

Vous avez d'ailleurs expliqué hier que ce ne sont pas les entreprises de moins de cinquante salariés qui pratiquent l'évasion fiscale. Nous vous le proposons donc aussi pour les entreprises de plus de cinquante salariés. Voici le moyen de vous racheter de votre réponse indigente sur ce point.

Je rappelle que les transferts intragroupes concernent des sociétés telles que McDonald's, General Electric ou encore Lapeyre. Dans toutes ces entreprises, les comités sociaux et économiques (CSE) ont largement documenté les pratiques : cela s'est soldé parfois par une plainte, parfois même par des condamnations. Chers collègues, adoptez cet amendement si vous tenez vraiment à la participation des salariés! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Turquois.

M. Nicolas Turquois. Je me suis retenu d'intervenir jusqu'à présent...

M. Hadrien Clouet. Merci! Nous avons apprécié! (*Sourires.*)

M. Nicolas Turquois. ...mais les reproches exprimés par les membres de la NUPES, que nous avons déjà entendus, sont hors sujet.

Premièrement, les organisations professionnelles, syndicales et patronales nous ont demandé de retranscrire dans la loi les dispositions de l'accord obtenu entre elles, en restant au plus près de celui-ci.

Deuxièmement, cet accord était attendu, notamment dans les petites et moyennes entreprises qui ont parfois du mal à intégrer des dispositifs complexes et lourds sur le plan administratif. Le projet de loi propose de vraies solutions pour favoriser le partage de la valeur au sein des PME qui, si ces solutions n'existaient pas, n'y procéderaient pas, en particulier dans un contexte géopolitique et économique aussi instable. Parce qu'elles disposent de la trésorerie nécessaire, elles peuvent accorder des primes de partage de la valeur, alors que, dans un contexte aussi incertain, elles ne l'auraient pas fait sur la base d'un engagement ferme et au long terme.

C'est pourquoi il faut s'en tenir à l'argumentaire des organisations professionnelles et cesser d'évoquer d'autres sujets qui, certes, ont du sens, mais ne sont pas l'objet du projet de loi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

(*L'amendement n° 304 rectifié n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Sur les amendements identiques n°s 153 et 322, ainsi que sur les amendements n°s 239 et 300, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Nous en arrivons à une série de cinq amendements, n°s 10, 40, 153, 322 et 193, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 153 et 322 sont identiques.

La parole est à M. Jérôme Guedj, pour soutenir l'amendement n° 10.

M. Jérôme Guedj. Puisque nous parlons de l'extension du bénéfice de la participation, nous ne pouvons pas éluder le débat, parfois enfoui, relatif aux modalités de calcul de la réserve spéciale de participation. Le rapporteur vient de le souligner à l'instant, il y a une forme d'impensé sur ce point, résultant sans doute de l'idée selon laquelle si nous modifions l'équation, il y aura des gagnants et des perdants. Quoi qu'il en soit, le travail de réflexion n'a pas été mené et nous continuons à répartir la participation sur la base de modalités de calcul fixées en 1967, au moment de la création de l'ordonnance relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises. Il faut avoir en tête cette équation, qui figure, je crois, dans le code du travail : elle correspond au résultat fiscal moins 5 % des capitaux propres, multiplié par la masse salariale divisée par la valeur ajoutée ; on applique ensuite sur le résultat un coefficient de diminution de 50 % – à l'époque, certains l'appelaient le « coefficient scléroté ». Pourquoi ? Parce qu'il avait été créé à une période où le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) était de 50 %, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Si nous voulons vraiment aller dans le sens d'un partage de la valeur qui soit fidèle à la réalité économique des entreprises, nous devons nous poser la question de la persistance de ce coefficient de 50 %. C'est pourquoi nous formulons une proposition un peu radicale, consistant à le supprimer et à fonder le calcul sur la valeur ajoutée : à savoir le résultat fiscal – nous pourrions d'ailleurs débattre de l'intérêt de se baser sur le résultat fiscal plutôt que sur le résultat comptable, car il peut y avoir des distorsions ; néanmoins, restons-en là –, le résultat fiscal, disais-je, moins 5 % des capitaux propres, multiplié par la masse salariale divisée par la valeur ajoutée, sans appliquer ce coefficient.

Il s'agit, vous l'aurez compris, d'un amendement d'appel : je sais que vous me rétorquerez dans quelques secondes que cette disposition ne figure pas dans l'ANI et qu'elle ne peut pas être appliquée.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq et M. Jean-Paul Mattei. Eh oui !

M. Jérôme Guedj. Toutefois, si nous voulons rester fidèles à l'esprit originel qui a prévalu au moment de la création de la participation – je pense que les plus gaullistes d'entre vous pourraient soutenir cette démarche –, nous ne pouvons pas maintenir des dispositions qui, entre-temps, ont considérablement changé dans le champ économique.

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin, pour soutenir l'amendement n° 40.

M. Thibault Bazin. Je défends bien volontiers cet amendement de ma collègue Véronique Louwagie. Ces amendements sont en discussion commune, mais ils ne vont pas exactement dans le même sens.

M. Jérôme Guedj. C'est vrai !

M. Thibault Bazin. Je le précise pour éclairer la représentation nationale. Je vous confirme, monsieur Guedj, que c'est bien le code du travail qui fixe, à l'article L. 3324-1, la formule légale de calcul de la participation, qui n'a pas changé depuis 1967.

Plus exactement, l'évolution des règles et des normes comptables en usage dans les entreprises a induit une diminution des montants versés au titre de la participation. Cet amendement de Mme Louwagie fait la moitié du chemin par rapport à ceux de nos collègues de la NUPES : il vise à modifier quelque peu la formule légale de calcul de la participation, ce qui permettrait d'augmenter la part des résultats distribuée aux salariés sans qu'il soit nécessaire de fixer un montant minimal.

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n^{os} 153 et 322.

La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n^o 153.

Mme Eva Sas. Il a pour objet de modifier le calcul de la participation, en lui appliquant une formule très simple et bien plus mobilisatrice pour les collectifs de travail : 10 % du résultat comptable. Dans le cadre du Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (Copiesas), les partenaires sociaux étaient parvenus à un accord sur cette formule en 2018 ; malheureusement, elle n'a pas été reprise dans le rapport du Copiesas de la même année ; surtout, elle n'a jamais été mise en œuvre.

Nous souhaitons que ce mode de calcul soit appliqué à la participation. Il présente l'avantage d'être simple, mais aussi de se fonder sur le résultat comptable plutôt que sur le résultat fiscal, qui requiert la validation de l'administration. À la différence du résultat fiscal, le résultat comptable peut être contesté par les salariés en justice – nous débattons, à ce sujet, de l'article L. 3326-1 du code du travail. Avec une formule fondée sur le résultat comptable, l'administration fiscale n'aura pas à intervenir dans les litiges relatifs au calcul de la participation.

Peut-être notre proposition fera-t-elle des gagnants et des perdants par rapport au calcul actuel, me direz-vous ; elle sera toutefois globalement favorable pour les salariés, puisqu'elle conduira à leur verser 1,3 milliard d'euros supplémentaires.

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet, pour soutenir l'amendement n^o 322.

M. Hadrien Clouet. Il va dans le sens de celui de Mme Sas. Les intervenants précédents l'ont souligné : la formule actuelle de calcul de la réserve spéciale est parfaitement incompréhensible pour le commun des mortels, et ne permet pas aux salariés d'anticiper leur rémunération. Pour rappel, la voici : la moitié du bénéfice net moins 5 % de rendement théorique du capital, multiplié par les salaires divisés par la valeur ajoutée. Difficile de se projeter avec cette formule !

Par souci de simplicité, et pour permettre à chacun d'évaluer sa rémunération future, nous proposons, comme Mme Sas, d'appliquer la simple formule suivante : 10 % du bénéfice net comptable. Les salariés pourront la calculer, en groupe ou avec leur délégué syndical, pour savoir où ils vont.

Au-delà de sa simplicité – qui constitue déjà un atout –, cette formule a le mérite d'élargir le périmètre des entreprises concernées par la participation : ce nouveau régime couvrirait

non plus 6 %, mais 11 % des entreprises ayant des salariés. Son intérêt est donc évident. Si vous croyez vraiment au partage de la valeur, il faut voter cet amendement.

Quant à la formule incompréhensible de la participation actuelle, elle nous livre au moins un enseignement : pour les législateurs de 1967, le capital avait un rendement présumé de 5 % – ce rendement résultant, rappelons-le, de la captation d'une partie de la force de travail. C'est évidemment trop en comparaison avec des augmentations de salaire insuffisantes, mais cela appelle à la modération quand on sait que certains se gobergent bien davantage. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n^o 193.

Mme Eva Sas. Il vise à n'appliquer le nouveau calcul de la participation – à savoir 10 % du résultat comptable – que lorsqu'il est plus favorable aux salariés que la formule actuelle. Le dispositif ne ferait donc pas de perdants. Je le répète, cette formule est plus simple, plus juste, et permettrait d'écarter l'administration fiscale des relations entre les salariés et leur employeur.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

M. Louis Margueritte, rapporteur. Défavorable. Je le répète, nous avons travaillé cette question et avons voulu la verser au débat le plus objectivement possible. Les organisations syndicales et patronales en ont débattu, mais ont conclu que cette solution serait compliquée à mettre en œuvre. Pour autant, nous ne sous-estimons pas l'importance du sujet.

Par ailleurs, les données fiscales sont plus tangibles et accessibles que les informations comptables – même si les experts-comptables accomplissent un travail utile et remarquable. Les données fiscales sont télédéclarées, voire télétransmises dans de nombreux cas. Nous les maîtrisons donc davantage que les éléments comptables – d'autant que certaines entreprises ne déposent pas leurs comptes, ce qui pose d'ailleurs problème. Avis défavorable sur l'ensemble des amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. La formule de la participation a beau être complexe – c'est indéniable –, sa modification ferait nécessairement des gagnants et des perdants. C'est la raison pour laquelle, depuis des années, les partenaires sociaux ne sont jamais parvenus à s'accorder sur son évolution. Cela explique que le sujet ne figure pas dans le dernier ANI, ni dans les précédents ; de ce fait, mon avis est nécessairement défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Guedj.

M. Jérôme Guedj. Parmi ces amendements de nature différente mais soumis à une discussion commune, je soutiens ceux qu'ont défendus Eva Sas et Hadrien Clouet. Je vous renvoie au rapport d'information que Louis Margueritte et Eva Sas ont consacré à l'évaluation des outils fiscaux et sociaux de partage de la valeur dans l'entreprise, ce sympathique et efficace petit livre vert qui a grandement inspiré nos réflexions.

M. Romain Daubié. Ça change du *Petit Livre rouge* !

M. Jérôme Guedj. Voici ce qu'on y lit : « À l'occasion des débats de la loi Pacte, un consensus informel s'était dégagé à l'Assemblée nationale sur le constat d'une formule pouvant être améliorée. Mme Coralie Dubost, rapporteure de la commission spéciale, avait alors reconnu que "la formule légale en vigueur n'est pas exempte de difficultés". M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, s'était dit quant à lui "favorable à la révision de la formule de la participation" [...]. »

Mme Aurélie Trouvé. Eh oui !

M. Jérôme Guedj. Vous estimez que les partenaires doivent commencer par s'accorder sur une formule. J'adore les partenaires sociaux, mais dès lors que nous touchons à la matière fiscale et à l'intérêt général, notre rôle en tant que législateurs est d'intervenir. À défaut d'approuver ces amendements, monsieur le rapporteur et monsieur le ministre, j'aimerais vous entendre dire que le législateur et le Gouvernement s'engagent à ouvrir le chantier de la révision de la réserve spéciale de participation, indépendamment de l'ANI. J'aimerais, plus encore, que vous vous fondiez sur la proposition simple – mais non simpliste – du Copiesas, dont le nom rime d'ailleurs joliment avec celui d'Eva Sas (*Mme Eva Sas sourit*) : 10 % du bénéfice net comptable. Comme l'indique le fameux petit livre vert : « Une telle formule aurait de surcroît permis d'élargir la part des entreprises versant de la participation. La proportion de 37 % des entreprises de cinquante salariés ou plus ayant versé de la participation en 2015 se serait ainsi élevée à 67 % dans le cas d'une formule de 10 % du bénéfice comptable. »

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

M. Jean-Paul Mattei. Ce débat sur la participation est très intéressant, tout comme votre évocation du rapport de Louis Margueritte et Eva Sas relatif au partage de la valeur, mais si les partenaires sociaux avaient voulu une telle évolution, ils l'auraient inscrite dans l'ANI. Il est très étonnant que le sujet n'y figure pas.

M. Jérôme Guedj. Nous devons prendre nos responsabilités !

M. Jean-Paul Mattei. Nous ne devons pas clore ce débat – j'en conviens –, mais il ne relève pas de l'ANI. Si l'ensemble des partenaires sociaux avaient voulu aborder ce sujet, il figurerait dans l'accord. Tel n'est pas le cas. Ne fermons pas la discussion, mais ce n'est pas le sujet qui nous occupe aujourd'hui – ce le sera peut-être demain.

J'ai écouté avec attention vos explications concernant le seuil de cinquante salariés ; pour rappel, il a été retenu pour contourner un blocage. De manière générale, les seuils de ce type ont des effets négatifs, car ils peuvent dissuader les entreprises de monter en puissance. Le seuil de cinquante salariés présente au moins un mérite : il acte que l'entreprise change de modèle et qu'elle doit se lancer dans la participation. Il existe même un autre seuil à 150 salariés. Nous savons bien que dans le monde de l'entreprise, les seuils dissuadent souvent d'embaucher.

Le sujet que vous soulevez mérite réflexion, mais nous n'avons pas de certitude quant à l'évolution la plus pertinente. Une certitude se dégage néanmoins : si les partenaires sociaux avaient souhaité se saisir de la question, ils l'auraient inscrite dans l'ANI. Ce n'est pas le cas. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et HOR.*)

M. Romain Daubié. La sagesse incarnée !

M. Thierry Benoit. Excellent, comme toujours !

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet. Nous avons bien compris que ce n'était jamais le jour : ce n'est pas le jour pour les salaires ; ce n'est pas le jour pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; ce n'est pas le jour pour la rémunération ; ce n'est pas le jour pour le pouvoir d'achat ; ce n'est pas le jour pour indexer les salaires sur l'inflation ; ce n'est pas le jour pour négocier... Que faisons-nous ici, si ce n'est jamais le jour pour rien ? Autant fermer boutique, éteindre la lumière et aller nous coucher !

M. Jean-Paul Mattei. Ce n'est pas ce que j'ai dit !

M. Hadrien Clouet. En tant que législateurs, notre rôle est de faire la loi, non de photocopier des accords. Faire la loi ne signifie pas que nous devons copier-coller ce qui vient de l'extérieur, mais que nous devons faire mieux. Nous en avons la capacité – cela correspond d'ailleurs à une demande des syndicats, car nous savons pertinemment qu'ils n'ont pas inscrit toutes leurs revendications dans l'accord. Si vous tenez tant à faire plaisir au monde syndical, tenez compte des revendications qui ne figurent pas dans l'ANI. Soyons plus allants !

Le but du législateur est de créer un rapport de force favorable à une partie du pays. Rendons ce service à cette partie du pays : les femmes sous-payées, les salariés précaires, ou encore les travailleurs qui perdent 1 % de salaire tous les deux mois sous l'effet de l'inflation. Nous en sommes capables. Nous examinons un texte relatif au partage de la valeur : quel moment est plus propice pour en parler ? Partageons la valeur, partageons les superprofits et augmentons les rémunérations, sans nous laisser emprisonner par un cadre qui réduirait notre rôle de législateur à celui de copistes ! Gardons ce que l'accord a de bon, mais améliorons-le. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Gérard Leseul applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. François Gernigon.

M. François Gernigon. Le calcul de la participation est complexe et mérite d'être aménagé selon les secteurs d'activité – je vous l'accorde. En revanche, vous ne pouvez pas considérer que la participation doit représenter 10 % des bénéfices, car vous entrez alors dans la définition de l'intéressement. Ne confondons pas l'intéressement et la participation, qui sont deux dispositifs différents.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Dussopt, ministre. M. Mattei a tout dit de notre nécessaire fidélité à l'accord signé par les partenaires sociaux – je n'y reviendrai pas.

M. Guedj souhaite que nous continuions à travailler sur le partage de la valeur. Cet engagement est précisément acté dans l'article 2, que vous avez voté : il prévoit que le Gouvernement remette au Parlement un rapport d'évaluation de l'expérimentation du régime de participation. Ce rapport devra évoquer les évolutions possibles de la formule de participation et leurs impacts. Nul besoin de le répéter ailleurs dans le texte : cette disposition est déjà votée, et le Gouvernement l'appliquera.

(*Les amendements n^{os} 10 et 40, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 153 et 322.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Nombre de suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48
Pour l'adoption	33
contre	62

(Les amendements identiques n^{os} 153 et 322 ne sont pas adoptés.)

(L'amendement n^o 193 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra